

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI de TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Financières et Comptabilité**



Mémoire de fin de cycle

**En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences financières et
comptabilité**

Option : Finance et Assurance

**Les perspectives de développement de l'assurance
agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou :
Cas de CRMA**

**Réalisé par :
HAMAMA Lisa**

ARAB Cylia

**Dirigé par :
Mr. MAHMOUDIA. M**

Devant le jury composé de :

Président : Oubaziz Said : Maitre-Assistant A, UMMTO

Rapporteur : Mahmoudia Mehenna : Maitre-Assistant A, UMMTO

Examineur : Meziani Yacine : Maitre-Assistant A, UMMTO

Promotion 2019/2020

Remerciement

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier DIEU le tout puissant de nous avoir donné le courage, la volonté et la patience tout au long de notre cursus.

Nous tenons de tout cœur à adresser nos remerciements les plus vifs à notre promoteur M^r MAHMOUDIA Mehenna pour son encadrement, ses précieux conseils et orientations, son soutien et sa générosité pour la réalisation de ce mémoire.

Nous adressons ensuite nos profonds remerciements à notre encadreur M^r BOUAMRANE ABDE ALAH, ainsi que tout le personnel de la CRMA de Tizi-Ouzou, qui nous ont aidé et soutenu durant nôtre stage pratique, en particulier l'équipe du service production à leur tête M. HADJOUT Larbi, sans oublier M^r ZABCHI Karim.

Nous remercions tout particulièrement les membres de jury qui ont accepté d'évaluer notre travail.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration et à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A la mémoire de mon père.

A ma chère mère, tu n'as jamais épargné aucun effort pour me rendre heureuse, je te remercie pour ton soutien, le courage dont tu fais preuve, ton amour et ta tendresse.

A mon cher frère, mes chères sœurs.

Sans oublier mes professeurs, mes proches, mes amis et mes camarades.

Eylia.

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A la mémoire de mon père et de mon frère **khelifa** décédés le 04/05/2021

A ma mère, un grand merci pour ton immense amour, ta grande tendresse, ta
compréhension et ton dévouement

A mes deux frères **Brahim, Mustapha** et mes sœurs **Fatiha, Karima, Nadia** et
Zahia, et leurs enfants pour leur grand soutien durant tous mon cursus
universitaire.

A mes chères amies **Souad** et **Karima** mon soutien moral, source de joie et de
bonheur.

Lisa.

La liste des abréviations

ABC: Arab Banking Corporation
AGB: Gulf Bank Algérie
ANDI: Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ANGEM: Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit
ANSEJ: Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
BADR: Banque de l'Agriculture de développement rural
BBB: Better Business Bureau
BDL: Banque de développement local
BEA: Banque Extérieure d'Algérie
BL: Bureau Local
BNA: Banque Nationale d'Algérie
BNP: Banque Nationale de paris
CA: Chiffre d'affaire
CAAR: Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance
CAAT: Compagnie Algérienne des Assurances Transport
CAGEX: Compagnie Algérienne d'Assurance et de garantie des Exploitation
CAN: Conseil National des Assurances
CASH: Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures
CAT-NAT: Catastrophe Naturelle
CCLS: Coopérative des céréales et les légumes secs
CCMS: Caisse Centrale de Mutualiste
CCR: Compagnie Centrale de Réassurance
CIAR: Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance
CMRA: Caisse Mutuelle Agricole de Retraite
CNAC: Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNMA: Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CPA: crédit Populaire d'Algérie
CR: Centrale des Risques
CRMA: Caisse Régionale de Mutualité Agricole
CSA: Commission de Supervision des Assurances
DA: Dinar Algérien
DSA: Direction des services Agricole
G.G: Gouvernement Générale
G.P.L: Gaz de Pétrole Liquéfié

La liste des abréviations

GAM: Générale d'Assurance Méditerranée

HA: Hectare

IARD: Incendie Accidents et Risque Divers

ITMAS: Institut de technologie Moyen Agricole Spécialisée

Km: Kilometer

L: Litres

MAATAEC: Mutuelle Algérienne d'Assurance des travailleurs de l'Education

PIB: Produit Intérieur Brut

QX: Quintaux

S.A.T: Superficie Agricole Total

S.A.U: Superficie Agricole Utilisé

SAA: Société Algérienne d'Assurance

SAPS: Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé

STAR: Société Tunisienne d'Assurance

USD: Dollar des Etats-Unis

Liste des figures

Figure N°01 : Les types d'assurances	28
Figure N°03 : Définitions de la grêle, le gel et 9 de la sécheresse	35
FigureN°03 : L'organisation de la mutualité agricole.....	76
Figure N° 04 : l'organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou	81

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : taux de pénétration de l'assurance en Algérie	13
Tableau N°02 : la densité de l'assurance en Algérie.....	14
Tableau N° 03 : Evolution de chiffre d'affaire du marché (par années d'exercice)	15
Tableau N°04 : analyse par branche.....	16
Tableau : N° 05 évolution du chiffre d'affaire par société d'assurance.....	17
Tableau N°06 : cheptel ovin	50
Tableau N°07 : cheptel Bovin	51
Tableau N°08 : cheptel caprin	51
Tableau N°09 : Cheptel camelin	52
Tableau N°10 : cheptel équin	52
Tableau N°11: production animale	53
Tableau N°12 : Le taux de croissance dans l'agriculture.....	54
Tableau N°13 : le nombre des emplois dans le secteur agricole en Algérie	54
Tableau N°14 : Assurance Animale	55
Tableau N°15 : Assurance végétale	57
Tableau N°16 : les sinistres agricole	58
Tableau N°17 : Répartition de la superficie agricole totale	62
Tableau N°18 : Répartition de la superficie agricole utile :.....	63
Tableau N° 19 : production végétale dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	63
Tableau N°20 : les rendements de la production végétale dans la wilaya Tizi-Ouzou	64
Tableau N° 21 : effets du cheptel	65
Tableau N°22 : la production animale.....	65
Tableau N°23 : évolution le nombre des projets de la CNAC	66
Tableau N°24 : évolution le nombre des projets de l'ANSEJ.....	67
Tableau N°25 : évolution le nombre des projets financiers par l'ANGEM	67
Tableau N°26 : la classification par sexe	83

Liste des tableaux

Tableau N° 27 : L'âge des agriculteurs questionnés	84
Tableau N° 28 : Niveau d'étude des éleveurs questionnés	85
Tableau N°29 : les activités des éleveurs	86
Tableau N°30 : Les éleveurs bénéficie d'une formation.....	86
Tableau N° 31 : les agriculteurs possèdent de la carte professionnelle	87
Tableau N° 32 : Le choix de projet	88
Tableau N° 33 : les éleveurs ayant reçu le soutien de l'état.....	89
Tableau N°34 : réalisation d'un bilan de la rentabilité	89
Tableau N°35 : le gain en pourcentage	90
Tableau N°36 : Location des terres agricole	91
Tableau N° 37 : envisage les éleveurs de développer et d'exploiter leurs activité	92
Tableau N° 38 : la superficie d'exploitation des éleveurs	93
Tableau N°39 : La location de matériel agricole.....	94
Tableau N°40 : Situation des éleveurs questionnés en matière d'assurance auprès de la CRMA	94
Tableau N° 41 : la perception des agriculteurs sur la CRMA.....	95
Tableau N°42 : l'assurance est chère ou non	96
Tableau N°43 : les produits proposés par la CRMA.....	97
Tableau N°44 : les taux appliqué par la CRMA.....	98
Tableau N° 45 : les indemnités en cas de sinistre	98
Tableau N° 46 : la procédure de remboursement.....	99

Liste des graphes

Graphe N°01 : taux de pénétration de l'assurance en Algérie	13
Graphique 02 : Evolution de chiffre d'affaire du marché (par années d'exercice).....	15
Graphique 03 : Structure de la production par société d'assurance	19
Graphe N°04 : réparation de la superficie agricole totale (ha)	62
Graphe N° 05 : Répartition des personnes interrogées selon le sexe.....	83
Graphe N° 06 : L'âge des éleveurs questionnés	84
Graphe N°07 : Niveau d'étude des éleveurs questionnée	85
Graphe N°08 : Les activités des éleveurs	86
Graphe N°09 : les éleveurs ayant bénéficié d'une formation	87
Graphe N°10 : les agriculteurs possédant la carte professionnelle	87
Graphe N°11 : le choix de projet	88
Graphe N° 12 : les éleveurs ayant reçu le soutien de l'état	89
Graphe N°13 : Réalisation d'un bilan de la rentabilité.....	90
Graphe N°14 : Le gain en pourcentage.....	91
Graphe N°15 : Location des terres agricole.....	91
Graphe N°16 : Les éleveurs envisageant de développer et d'exploiter leur activité	92
Graphe N°17 : la superficie d'exploitation des éleveurs	93
Graphe N°18 : location de matériel agricole des	94
Graphe N°19 : Les éleveurs assurés et non assuré auprès de la CRMA de Tizi-Ouzou	95
Graphe N° 20 : la perception des agriculteurs sur la CRMA.....	96
Graphe N°21 : l'assurance est chère ou non	97
Graphe N°22 : les produits proposé de la CRMA.....	97
Graphe N°23 : le taux appliqué par la CRMA.....	98
Graphe N°24 : les indemnités en cas de sinistre.....	99
Graphe N°25 : la procédure de remboursement.....	99

Sommaire

Introduction Générale	1
Chapitre I : l'industrie assurantielle en Algérie	
Section 01 : Le marché des assurances en Algérie et son évolution	5
Section 02 : Les acteurs du marché assurancielle.....	19
Section 03 : les principes de l'assurance Agricole	27
Chapitre II : la branche agricole en Algérie	
Section 01 : Risques, Besoins/ Acteurs de l'assurance agricole	34
Section 02 : évaluation de la branche assurance agricole	44
Section 03 : les offres des assureurs dans le domaine Agricole	51
Chapitre III : La branche agricole au niveau de la wilaya TIZI OUZOU : diagnostic de la situation	
Section 01 : potentialités de la wilaya TIZI OUZOU.....	61
Section 02 : panorama des acteurs dans la wilaya de TIZI OUZOU	67
Section 03 : perspective de développement de l'assurance Agricole	71
Chapitre IV : La CRMA de TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain	
Section 01 : présentation de la CRMA	74
Section 02 : protocole de recherche	81
Section 03 : résultat et discussion.....	84
Conclusion en générale	10

Introduction générale

Introduction

L'importance du secteur assurantiel prend une place de plus en plus importante dans le territoire national, l'environnement est caractérisé par une concurrence très acharnée, les acteurs d'assurance cherchent les meilleurs moyens et meilleures stratégies pour développer et améliorer le marché des assurances en Algérie. Le chiffre d'affaires de l'assurance algérienne mesuré à près de 142,6 milliards de dinars Algérien en 2018.

Le principale rôle des assurances, est d'assurer la protection des personnes et de leurs patrimoines, des risques et des aléas de la vie, mais les assurances ont également un impact direct sur l'économie car elles favorisent l'investissement sur des perspectives à long terme et joue le rôle de stabilisateur économique pour les ménages en période de crise.

L'assurance agricole est considérée comme l'une des assurances les plus importantes, de par sa grande contribution au développement du secteur agricole, car elle touche une classe importante représentée par la classe paysanne, aussi elle couvre divers risques, qu'ils soient végétaux, animaux ou matériels dans la limite des dommages encourus et des garanties convenues dans le contrat d'assurance afin de contribuer à la continuité de l'activité agricole et du cycle productif.

Tout compte fait, l'agriculture algérienne a longtemps été le théâtre de contradictions et de problèmes, qui sont le résultat de la non concordance des politiques agricoles avec la structure socio-économique du monde rural. Elle se trouve aujourd'hui face à un défi majeur, celui d'assurer la sécurité alimentaire, et de doper la production agricole afin d'en faire un pilier important de l'économie nationale.

Le secteur agricole algérien a connu un approvisionnement financier octroyé par le système bancaire (BADR) et divers dispositifs parmi lesquels on peut citer : l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC dont la principale vocation est de fournir un meilleur encadrement et de faciliter l'octroi des crédits aux exploitations agricoles et aussi fournir un soutien technique adapté au secteur agricole.

En Algérie, selon les statistiques, l'agriculture présente entre 8 et 12% du PIB, elle compte plus de deux millions de personnes et fait vivre plus de 20% de la population. L'agriculture est l'un des secteurs les plus touchés par les menaces du changement climatique de nature calamiteuse de différentes échelles, ainsi que par les maladies et les dégâts causés par les animaux qui provoquent la chute de la production agricole.

Le patrimoine agricole est souvent soumis au danger et aux pertes considérables, impactant ainsi directement la pérennité de leur exploitation, notamment la wilaya de Tizi-

Introduction générale

Ouzou est connue par son climat (gel, grêle et neige) ainsi que les différents incendies enregistré chaque année.

De ce fait, la souscription à un contrat d'assurances au sein d'un organisme d'assurance agricole est d'une ultime priorité afin d'atténuer les pertes en cas de sinistre. Essentiellement la gestion de ces risques agricoles de nature catastrophique est confiée à l'échelle nationale à la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et à l'échelle de la wilaya à la caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA).

La problématique

Dans le cadre de notre recherche sur le terrain, notre contribution porte essentiellement sur la problématique suivante :

- **Quelles sont les perspectives de développement de l'assurance agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou ? Notamment de la CRMA.**

Afin de traiter cette problématique, nous avons proposé de développer et analyser les questions suivant :

- Qu'est-ce que l'assurance agricole et qu'es ce que le développement agricole ?
- Quelle est la position de l'agriculteur dans l'assurance agricole ?
- Quelle est le degré de volonté de l'agriculteur de répondre à l'assurance agricole ?
- Quels sont les principaux produits agricoles fournis par la caisse régionale mutualité agricole ?
- Quelles sont les filières de l'agriculture qui sont les plus assurées ?

Les hypothèses

- ✓ H1 : L'assurance agricole connaît une faible demande des agriculteurs et cela est dû à leur méconnaissance de l'importance de l'assurance agricole.
- ✓ H2 : La CRMA contribue d'une manière significative à la couverture des risques liés à l'agriculture par l'indemnisation qu'elle verse aux agriculteurs du fait de la réalisation du risque, ce qui contribue à encourager l'investissement agricole.

Méthodologie de recherche

Pour répondre à la problématique nous avons opté pour le protocole de recherche suivant :

Introduction générale

Une partie de notre travail est réalisée au sein de la direction des services agricole (DSA) de Tizi-Ouzou afin de présenter la branche agricole au niveau de la wilaya et d'établir un diagnostic de la situation actuelle.

La deuxième partie est réalisée au niveau de la CRMA dans le but de présenter le statut de la CRMA et la CNMA

La troisième partie consiste à mûrir une investigation expérimentale afin de recueillir les données nécessaires et procéder à une étude statistique.

Choix de sujet

L'assurance du secteur agricole est primordiale afin de protéger et d'indemniser les agriculteurs en cas de sinistre et les encourager à investir davantage dans le domaine. Aujourd'hui plus de la moitié des agriculteurs ne font pas appel aux compagnies d'assurances, soit par manque de sensibilisation ou de moyens. Faire recours aux compagnies d'assurance est plus qu'indispensable et le développement des assurances est très important afin de répondre aux exigences des agriculteurs. Plusieurs questions à étudier ont été évoquées parmi elles figurent notre sujet de recherche.

Introduction du chapitre

Le marché algérien des assurances a connu plusieurs mutations et une forte évolution après la libéralisation du marché en 1995 qui a permis la création de plusieurs compagnies d'assurance privées qui ont aidé pour que le marché évolue, malgré que ce dernier reste toujours dominé par les compagnies publiques. Le marché algérien des assurances a connu aussi plusieurs changements au niveau des règlements administratifs.

Ce chapitre s'articulera autour de trois sections, dont la première s'intéressera à l'analyse de l'évolution des chiffres d'affaires de marché en Algérie, la deuxième traitera les différents acteurs du marché des assurances et la troisième sera consacrée à la branche d'assurance agricole.

Section 01 : Marché des assurances en Algérie et son évolution

Le premier point étudié porte sur la présentation des étapes historiques de l'industrie assurantielle Algérienne, pendant les périodes avant et après l'indépendance.

Le deuxième point portera sur l'évolution du marché assurantielle en Algérie.

1. La présentation et l'historique du marché Algérien

Le marché Algérien des assurances a évolué depuis la colonisation française jusqu'après l'indépendance par l'application de plusieurs textes législatifs et réglementaires.

1.1.Historique

La colonisation française durant ses 130 ans a tenu l'ALGERIE à l'écart de tout progrès et à tous les niveaux y compris éducatif, culturel, industriels et autres.

La plus grande partie des ALGERIENS à cette époque vivait sous le seuil de pauvreté. Cette situation n'encourageait pas à les stimuler pour réfléchir à l'assurance qui ne pouvait pas être développée ou d'en constituer un vecteur de l'économie.

Cependant, il y a lieu de rappeler que l'assurance en Algérie a pris naissance en 1845, quand il a été décidé la création de la première société française union incendie en inaugurant une agence à Alger.

D'autres sociétés s'installèrent au fur et à mesure mais très timidement, et ce juste pour pouvoir répondre aux besoins en la matière des colons industriels français

Par mesure de prudence ces sociétés exerçaient leurs activités à travers des Agences ou des délégations sans pour autant installer leurs sièges sociaux en ALGERIE.

Cette activité (assurances) commença à prendre de l'essor concernant le chiffre d'affaire surtout lorsqu'il a été décidé de rendre deux couvertures à savoir :

- Les accidents de travail en 1950

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

- L'assurance automobile en 1958

Ces deux couvertures avaient pour but de répondre à la demande et aux besoins des colons français et de la population dite Européenne.

C'est les textes de la législation française qui étaient appliqués aussi bien en métropole que sur les territoires d'outre-mer y compris l'ALGERIE.

Le Gouvernement Général (G.G) jadis installé à Alger, se limitait uniquement dans un rôle administratif en se contentant de donner son avis sur les agréments des agences spéciales et des délégations, même si en vertu des dispositions du décret du 06 mars 1957, il était aussi plus appelé à veiller sur les modalités d'application de la législation édictée à Paris.

En plus des attributions sus citées à savoir les avis sur les octrois et les retraits d'agréments le G.G avait un autre rôle qui était celui d'élaborer et de publier le rapport annuel sur les assurances en ALGERIE.

A la veille de l'indépendance nationale, 236 sociétés étaient titulaires d'un agrément pour exercer en Algérie. Les agréments étaient délivrés en qualité de délégation ou d'agence spéciale de sociétés mères ayant leur siège en France.

Au 5 juillet 1962 la plus grande partie des compagnies étaient Françaises et travaillaient de façon sporadique en fonction des intérêts et opportunités du marché local

Enfin, il y a lieu de rappeler que la législation française en vigueur au 31 décembre 1962 a été reconduite par les pouvoirs publics de L'ALGERIE INDEPENDANTE, par la **loi 62-157 du 31-12-1962**, laquelle est restée en vigueur jusqu'au 5 juillet 1973, lorsqu'elle a été abrogée par l'ordonnance 73-29.

Après l'abrogation des lois françaises, le secteur des assurances a connu un vide juridique qui perdura jusqu'à 1973.

Ceci a été bien atténué tant bien que mal, par la loi 74-15 relative aux obligations d'assurance des véhicules automobiles et par la loi 80-07 du 9 Août 1980 relative aux assurances qui a été remplacée par l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995.

➤ Répartition du réseau commerciale

Le réseau commercial d'avant indépendance était composé d'environ cinq cent (500) représentations de vente des produits d'assurance.

Ces points de ventes ou agences étaient tous concentrés au nord de l'ALGERIE à travers les grands départements de l'époque qui étaient composés :

- Département d'Alger
- Département d'Oran

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

- Département de Constantine

Ceci est dû tout simplement à la densité d'une population exclusivement Européenne et concentrée essentiellement dans les zones urbaines au nord de l'ALGERIE.

1.2.L'Algérie accéda à l'indépendance

Vers la fin de l'année 1962 (décembre) l'Etat Algérien décida d'élaborer deux projets de loi pour reprendre en main le marché des assurances et de le contrôler (n'oublions pas qu'avant notre accession à l'indépendance il existait 236 sociétés étrangères).

A. Création de la CAAR et l'institution d'une Cession Légale de Réassurance, obligeant toutes les sociétés d'assurance de lui céder une part de 10% des primes encaissées. **loi n° 63-197 du 8 juin 1963.**

B. Exigence et l'obligation de garanties des entreprises d'assurance, sans distinction de nationalité, qui se traduisaient par :

- Le contrôle et la surveillance par le ministère des Finances de toutes les compagnies d'assurances.
- L'agrément par le ministère des Finances, que devait demander toute compagnie d'assurance étrangère désirant exercer ou continuer leurs activités en Algérie. La loi n° 63-201 du 8 juin 1963
- Tous les biens et/ou les personnes se trouvant en Algérie ne peuvent être assurés que par des organismes agréés par le ministre des finances,
- Les sociétés déjà agréées antérieurement à la promulgation de cette loi devaient demander le renouvellement de leur agrément.

A partir de cette loi, aucune compagnie ne pouvait effectuer des opérations d'assurance sans avoir eu au préalable l'agrément du ministère des finances. Après l'application de ces lois, le nombre des compagnies exerçant qui étaient agréées conformément à cette loi ; étaient seulement de 17 dont 2 caisses à forme mutuelle, alors qu'elles étaient de 236 à l'indépendance.

Pour contrecarrer le départ massif des entreprises étrangères l'Etat Algérien a ordonné (avril 1963) la création d'une société mixte ALGERO-EGYPTIEN dont le capital social a été arrêté à 1 000 000 NF (Nouveau Franc) qui sera dénommée SAA (comme pour le secteur bancaire avec la création d'une banque Algéro-Egyptien dénommé ALGERIE-MISR) :

- 51% pour l'Etat Algérien
- 10% pour la CAAR (qui était en phase de création)
- 39% pour l'Etat Egyptien

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

Il y a lieu de noter que le retrait des compagnies était accompagné du départ de la quasi-totalité des gens de cette profession y compris ceux de nationalité algérienne qui se sont vu proposer des avantages très alléchants et incitatifs pour rejoindre les maisons mères.

Malgré ce départ massif, l'activité de l'assurance n'a pas connu un blocage ou une régression d'activité car tous les besoins ont été satisfaits par les pouvoirs publics.

1.3. Création des nouvelles sociétés

- Le début de l'année 1964 une société Tunisienne allait avoir son agrément en l'occurrence la STAR (Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance).

Cette dernière a repris le réseau commercial de la société française Mutuelle du MANS

- Entrée aussi en fonction La CAAR, La SAA, la CCRMA (CNMA aujourd'hui) et la MAATEC

Pour information la CCRMA était déjà présente à l'indépendance mais Algérianisée en 1964 en conservant la totalité de ses infrastructures et immobilières.

Alors que la SAA comptait sur un réseau de 18 courtiers et une quinzaine d'agences directes.

1.4. Etape du monopole en Algérie

Le choix du système socialiste basé sur la planification de l'économie prôné par les dirigeants algériens a conduit rapidement au monopole de l'Etat sur un grand nombre de secteurs d'activités et surtout suite au début de la nationalisation des entreprises étrangères.

- Le secteur financier et particulièrement les assurances n'y ont pas échappé, d'où l'institution le 27 MAI 1966 du monopole de l'état sur toutes les opérations d'assurances qui a mis fin à la présence des sociétés étrangères. **(ORD 66-127 du 27 MAI 1966)**

Aussi tous les intermédiaires ont été tenus de cesser leurs activités, avec obligation de restituer l'ensemble des documents en leur possession et d'apurer leur situation financière vis-à-vis du receveur des finances.

- Par **(ORD 66-129 du 27 MAI 1966)** il a été procédé à la Nationalisation de la Compagnie SAA et les parts détenues par les Egyptiens (39%) ont été reversées au capital social de la SAA.
- Par **(ORD 66-138 du 27 MAI 1966)** il a été procédé au rattachement à la sécurité sociale les accidents de travail, mais il ne va pas sans dire que le monopole a laissé place à un contentieux entre l'Algérie et la France qui trouve son origine en 1966.

Une fois les sociétés françaises parties, ses engagements ont été honorés par les sociétés algériennes. Cependant, les biens immobiliers acquis en contrepartie de ces engagements étaient restés juridiquement en possession des sociétés françaises. De ce fait, les sociétés

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

algériennes ont dû régler les sinistres sans pouvoir utiliser pour ce faire les actifs correspondants. Ce contentieux a été définitivement réglé en 2008, Après de longues négociations, ouvrant ainsi la voie à la pénétration du marché algérien par les groupes d'assurances français qui en étaient jusqu'alors écartés

Les sociétés françaises signataires de la convention sont désormais réputées pour avoir apuré leurs engagements et sont donc, à ce titre, éligibles de plein droit à l'agrément pour effectuer des opérations d'assurance en Algérie. Elles sont 16 également réputées avoir apuré tous les passifs, y compris fiscaux, concernant les opérations d'assurance et leurs actifs immobiliers en Algérie, leur gestion et leur transfert.

1.5. La spécialisation

La CAAR et la SAA qui ont continué à travailler avec des intermédiaires ont décidé de rompre cette relation vers la fin de l'année 1972

Le ministère des Finances et par décision n°828 de MAI 1975 a procédé à la spécialisation des Assurances qui devait prendre effet le 1^{er} janvier 1976

De ce fait la répartition s'est faite comme suit :

- SAA s'est vu confié toutes les opérations des assurances :
 - Automobile
 - Des risques des particuliers
 - Des commerçants
 - Des artisans
 - Des assurances de personne
- La CAAR devait s'occuper de toutes les opérations à savoir:
 - Des risques industriels
 - du transport : Corps de navires et corps d'aéronefs - facultés.

Cette décision allait avoir un impact sur les structures des deux compagnies comme exemple ; leur organisation, sur le personnel etc...

Il y a lieu aussi la création d'une première et unique Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) spécialisée en réassurance fut créée Algérie par ordonnance N° 73/54 du 1^{er} octobre 1973.

La spécialisation a eu des effets qui n'ont pas été dans le bons sens comme on peut citer exemple :

- a) les relations entre les assureurs et assurés se sont altérées (développer dans le mauvais sens) où ces derniers se retrouvaient face à un seul « fournisseur » et de ce fait n'avaient

pas d'autres choix que d'accepter les termes, conditions et cotations sans pouvoir négocier quoi que ce soit, et ni remettre en question les éventuelles indemnités.

- b) Le démarchage de la clientèle n'avait plus aucun intérêt car l'assuré n'avait aucun choix, étant donné qu'il devait se présenter chez un assureur en fonction du produit ou de la couverture dont il avait besoin.

Les assurés étaient contraints dans certains cas de s'adresser uniquement à 3 assureurs

- La CAAR
- La SAA
- La CAAT pour les assurances transport à partir de sa date de création 1986.

1.6. La déspecialisation

À la fin des années 1980 tous les secteurs économiques affichaient des résultats extrêmement décevants ce qui a contraint l'Etat à procéder à une série de réformes concernant tous les secteurs de l'activité économique.

Pour le secteur des assurances ces réformes ont donné lieu à la déspecialisation des différentes entreprises suite aux réformes économiques apportées par la loi N° 88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation des entreprises publiques économiques. Les trois sociétés d'Etat, CAAR, SAA, CAAT sont entrées dans l'autonomie une par une à partir de janvier 1989.

Ce n'est qu'à partir de janvier 1990, que la SAA et la CAAT étaient quant à elles à la fois autonomes et déspecialisées.

1.7. Libéralisation du marché des assurances de 1995

Comme il a été déjà dit l'Algérie fonctionnait avec une économie administrée qui a abouti à des résultats très décevants, mais devant ce constat il a été décidé de procéder vers la fin des années 80 à des réformes dans tous les secteurs économiques et celui des assurances n'a pas échappé

Les réformes dans le secteur des assurances ont donné lieu à la déspecialisation des différentes entreprises.

À partir des années 1990 les entreprises nationales étaient désormais libres de commercialiser tous les produits d'assurance et donc de proposer des différents produits de multiples branches, ceci a instauré la concurrence dans le secteur.

Suite à ce nouveau contexte économique il a été décidé d'abroger la loi 80-07 par la loi 95-07 du 25 janvier qui est venue pour libéraliser cette activité par :

- La promotion et le développement du marché des assurances,
- L'augmentation de l'épargne et son orientation
- L'amélioration de la prestation de services rendus en matière d'assurance

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

- Une meilleure prestation de service.
- L'ouverture du marché des assurances à tout investisseur national ou étranger en vue de la création de sociétés d'assurance. L'exercice de cette Activité est soumis à un agrément délivré par le Ministre des Finances ;
- La réorganisation et l'accroissement du réseau de distribution par l'introduction des intermédiaires d'assurance (coutriers et Agents Généraux d'Assurance) en vue de promouvoir l'activité d'assurance et d'améliorer la prestation de service en direction des assurés.

En application de la loi 06-04, des filiales assurances de personnes ont vu le jour en Algérie, promettant de nouveaux horizons pour cette branche activité.

Il faut noter aussi, que ce processus de développement du secteur, la nouvelle réglementation a imposé, depuis le 30 juin 2011, la séparation des activités de dommages et de personnes. Et ce en application de la loi 06/04 (qui est venu modifier la loi 95-07).

La loi 95-07 a été modifiée par la loi 06-04 du 20 février 2006, et la principale modification apportée est celle de la séparation des assurances dommages des assurances de personnes. Mais cette dernière n'a été imposées que le 30 juin 2011. Ceci a permis la création d'entreprises des assurances de personnes et/ou des filiales pour certaines compagnies d'assurances,

1.8. Les réformes de la loi 06-04 du 20 février 2006

Les principaux apports de cette loi sont :

- Le renforcement de l'activité d'assurances de personnes ;
- La généralisation de l'assurance de groupe ;
- La réforme du droit du bénéficiaire ;
- La création de la bancassurance ;
- La séparation des activités vie et non-vie des compagnies d'assurances ;
- Le renforcement de la sécurité financière du marché ;
- La création d'un fonds de garantie des assurés ;
- L'obligation de libération totale du capital pour agrément ;
- L'ouverture du marché aux succursales des sociétés d'assurances et/ou de réassurance étrangères.

L'année 2009 a quant à elle vu la publication dans le Journal officiel du décret exécutif n°09-375 du 16/11/2009, qui avait pour objectif de compléter le décret exécutif n°95-344 du 30/10/1995 relatif au capital social (ou fonds d'établissement) minimum des sociétés d'assurances et/ou de réassurance.

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

Ainsi, le capital social minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance est fixé à :

- Un milliard de dinars pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurance de personnes et de capitalisation ;
- Deux milliards de dinars pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurance de dommages ;
- Cinq milliards de dinars pour les sociétés par actions exerçant exclusivement les opérations de réassurance.
- Le fonds d'établissement des sociétés à forme mutuelle est fixé à :
- Six cent millions de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de personnes et de capitalisation ;
- Un milliard de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de dommages.¹

2. Evolution du marché Algérien des assurances

Dans l'économie mondiale l'Algérie se classe 92^{ème} place sur 140 pays étudié en 2018. Elle s'est classée 134^{ème} dans le marché du travail, 122^{ème} dans le système financier, 111^{ème} dans la stabilité macroéconomique, 106^{ème} dans sa capacité d'innovation, 113^{ème} dans le dynamisme du business et 120^{ème} dans les institutions.²

Dans cette partie nous allons expliquer l'évolution du marché algérien des assurances pendant dix ans

¹ D'après les cours Mr Ali, Hamas , « technique d'assurance », formation Bachelor ingénieur commercial, à l'INSFAG/ESA de Paris, année 2020/2021

² Algérie-éco.com consulté 02/01/2021

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

2.1. Taux de pénétration

Le tableau ci-dessous représenté le taux de pénétration de la branche assurance en Algérie sur une période de dix ans :

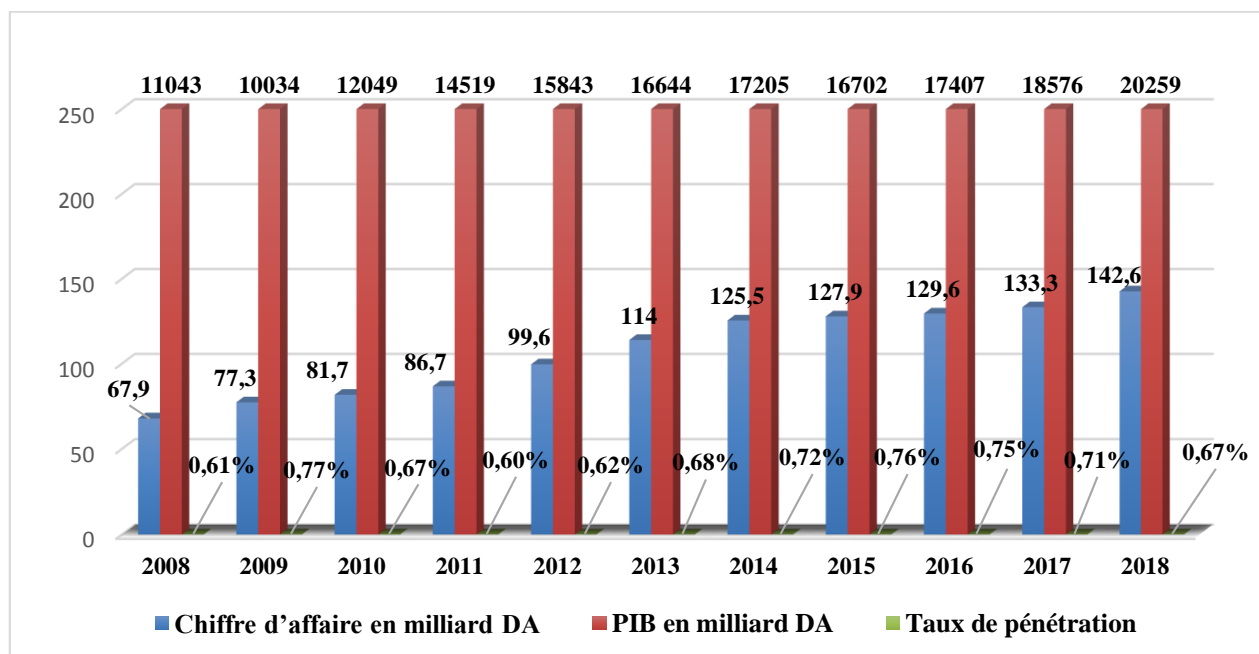
Tableau N° 01 : Taux de pénétration de l'assurance en Algérie.³

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaire en milliard DA	67.9	77.3	81.7	86.7	99.6	114	125.5	127.9	129.6	133.3	142.6
PIB en milliard DA	11043	10034	12049	14519	15843	16644	17205	16702	17407	18576	20259
Taux de pénétration	0,61%	0,77%	0,67%	0,6%	0,62%	0,68%	0,72%	0,76%	0,75%	0,71%	0,67%

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir des données de CNA

Le graphe suivant représente l'évolution du taux de pénétration de l'assurance en Algérie de l'année 2008 jusqu'à 2018

Graphe N°01 : Taux de pénétration de l'assurance en Algérie



Source : Graphe réalisé par nos soins à partir des données de CNA

Selon le graphe le taux de pénétration varie entre 0,60% et 0,77% pendant dix ans, le marché des assurances n'arrive pas à atteindre 1% du taux de pénétration par rapport au PIB. Le constat comparativement aux pays voisins tel que le Maroc avec un taux de pénétration

³ www.cna.dz consulter 03/01/2021

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

enregistré en 2018 à 3,68%, et de 1,88% pour la Tunisie, le marché Algérien reste très inférieur à la norme au plan Maghrébin.

2.2.La densité de l'assurance en Algérie

La densité d'assurance permet de faire ressentir l'impact de l'activité d'assurance, elle permet d'avoir une idée de la part du service de l'assurance. Aussi elle présente le montant des primes d'assurances par habitant

Tableau N°02 : la densité de l'assurance en Algérie.

Année	2015	2016	2017	2018
Population global	39963000	41300000	41721000	42578000
Densité en milliard (dinar/habitant)	3231	3164	3172	3178
Densité en milliard (dollar/habitant)	32,2	28,9	28,58	27,25

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir des données de CNA.

On remarque que l'évolution de la densité est décroissante entre l'année 2015 et 2018 par ailleurs la densité est de l'ordre de 32,20 en 2015 en suite elle a chuté jusqu'à 27,25 en 2018 ce chiffre est très inférieur par rapport à ce de nos voisins qui est de l'ordre de 120,39 USD au Maroc et 64,71 USD en Tunisie.

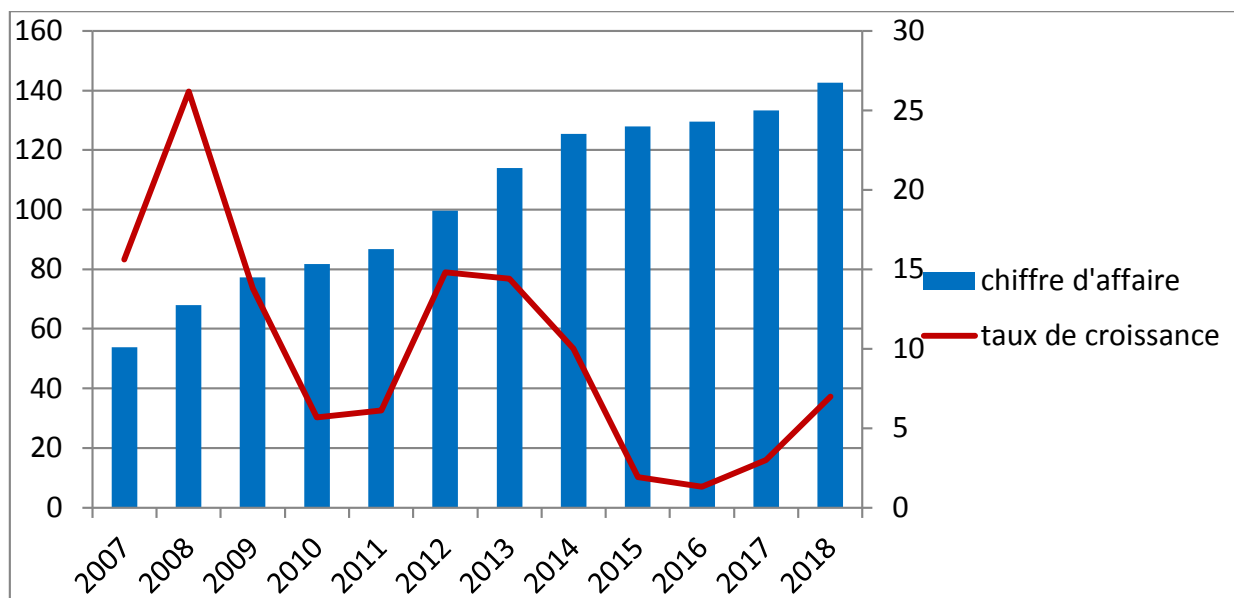
En conclusion, la densité d'assurance par habitant enregistre une baisse sensible entre 2015 et 2018, elle est faible par rapport à l'évolution de la population qui est en évolution continue

2.3.L'Analyse du chiffre d'affaires du marché des assurances

Le schéma suivant représente l'évolution du chiffres d'affaire du marché durant les années allant de 2007 jusqu'à 2018.

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

Graphique 02 : Evolution du chiffre d'affaire du marché (par années d'exercice)



Source : Etablir à partir de www.CNA.dz (conseil national des assurances)

Tableau N° 03 : Evolution de chiffre d'affaire du marché (par années d'exercice)

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de chiffre d'affaires du marché Algérien.

année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CA milliard DA	53,8	67,9	77,3	81,7	86,7	99,6	114	125,5	127,9	129,6	133,3	142,6
Taux de croissance	15,6%	26,2	13,8	5,69	6,11	14,8	14,4	10	1,91	1,32	3	7

Source : Etablir à partir de www.CNA.dz (conseil national des assurances)

Au cours des dix dernières années le chiffre d'affaires du marché est passé de 53,80 milliards de DA en 2007 à 142,6 milliards de DA en 2018. Ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 10%.

Le schéma fait apparaître une nette croissance du secteur des assurances avec des chiffres d'affaires en constante évolution. De plus, nous observons des fluctuations importantes du taux de croissance. En 2008, on a enregistré un taux de 26,2% avec une valeur de 67,9 milliard de DA un chiffre d'affaire inférieur par rapport aux années suivantes. Pour l'année 2010 on a enregistré une baisse d'une valeur de 5,69%. La deuxième période représente un taux de croissance de 14,8% et réalisent un chiffre d'affaires 99,6 milliard de DA. Ralentissement est certes constaté en 2015 et 2016 avec un taux de croissance de 1,91% et 1,32% en raison de l'impact de la baisse des prix du pétrole sur l'économie d'une manière générale et par

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

conséquent sur le secteur des assurances. Mais une certaine reprise amorcée en 2017 avec un taux de progression de la production

En 2018 le taux augmente de 7% comparativement à la même période de 2017. Ce qui est une bonne tendance et augure des perspectives de croissance plus élevées que celles des trois dernières années.

2.4. Analyse par branche

Le tableau ci-dessous représente l'évolution du secteur d'assurance par branche.

Tableau N°04 : analyse par branche⁴

branche assurance	2017		2018		variation
	montant	%	montant	%	%
ass. automobile	64111	48,45	66858	49,41	4,3
ass. IARD	44627	33,72	45313	33,5	1,5
ass. Transport	5809	4,38	5679	4,2	-2,2
ass. Agricole	2625	2	2507	1,85	-5,8
ass. De Person	13253	10	13016	9,62	-1,8
ass. Crédit caution	19101	1,43	1925	1,42	-1,3
total	132326	100	135298	100	-1,4

Source : établi à partir de « note de conjoncture du marché des assurances 2018 » CNA

Le chiffre d'affaires des assurances est tiré par plusieurs branches d'activités liées à l'assurance de « dommages » et à l'assurance de « personnes ».

La branche automobile : c'est la branche la plus développée dans le marché Algérien des assurances, avec une part de 50% pour les deux dernières années en occupant toujours la première place.

La branche IARD : se place en seconde position avec une moyenne de 34% pour les deux dernières années le chiffre d'affaires est passé de 44627 milliards de DA en 2017 à 45313 milliards de DA en 2018.

La branche de transport : nous remarquons une baisse dans la valeur de chiffre d'affaires en 2017 est diminué de 5809 milliard de DA en 2018 à 5679 milliard de DA.

La branche agricole : la production de cette branche a diminué, elle était de 2625 milliard de DA en 2017, et qui enregistre une baisse de 0,15% en 2018 avec une valeur de chiffre d'affaires 2507 milliard cela s'explique par une diminution de la production animale en raison du non renouvellement des contrats.

La branche des assurances des personnes : le chiffre d'affaires des assurances des personnes a diminué, il a enregistré 13253 milliard DA en 2017 et 13016 milliard DA en 2018.

⁴www.CNA.dz consulter 03/01/2021

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

La branche assurance-crédit caution : elle comprend l'assurance-crédit à l'exportation, cette branche a connu une augmentation dans l'année 2018 qui été de 1901 milliard de DA et qui passé à 1925 milliard DA en 2018 grâce au développent du crédit à la consommation.

2.5. Evolution du chiffre d'affaires par société d'assurance

Tableau : N° 05 évolution du chiffre d'affaire par société d'assurance ⁵

En milliard

Année	2017		2018		variation	
SAA	26527	20%	27679	20,10%	1152	4,34%
CAAR	15154	11%	15195	11,03%	41	0,27%
CAAT	23128	17%	24126	18%	998	4,32%
CASH assu	10761	8%	9499	7%	-1262	-11,72%
GAM	3464	3%	3859	3%	395	11,40%
SALAMA	4784	4%	5158	4%	371	7,75%
TRUSTALG	2746	2%	3547	3%	801	29,17%
Aliance ass	4802	4%	5002	3,63%	200	4,16%
CIAR	9174	7%	10099	7,33%	925	10,08%
2A	3629	3%	3849	2,79%	220	6,06%
AXA assur algérie de dommages	3066	2%	2967	2,15%	-99	-3,23%
CNMA	13012	10%	14025	10,18%	1013	7,79%
TOTAL ASSUR de dommage	120251	90%	125005	90,75%	4755	3,95%
MACIR VIE	1434	1%	1413	1,03%	-21	-1,46%
TALA	1850	1%	1119	0,81%	-731	-39,51%
SAPS	2075	2%	2066	1,51%	-9	-0,43%
Caarama assurance	2129	2%	1695	1,23%	-434	-20,39%
Cardif El Djazair	2441	2%	2603	1,89%	162	6,64%
AXA assur Algérie vie	2469	2%	2046	1,51%	-423	-17,13%
les Mutualiste	504	0%	482	0,35%	-22	-4,37%
AGLIC	532	0%	1302	0,95%	770	144,74%
Total assurance vie	13434	10%	12726	9,25%	-708	-5,27%
TOTAL général	133685	100	137731	100%	-1416	-5%

Source : Tableau établi à partir les données atlas-mag.net

L'objectif de cette analyse est de déterminer la part du marché de chaque société établie sur le marché des assurances.

En 2018, le niveau des primes émises, au titre des opérations directes, s'établit à 142,6 milliard DA, contre 133,3 milliard de DA, soit une progression de 9 milliard DA.

La structure du portefeuille, entre assurance de dommage et assurance de personnes, reste inchangée avec respectivement 90% et 10%, on constate une légère diminution pour les

⁵ Atlas-mag.net consulté 20/12/2020

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

assurances de personnes, cette dernière marquant une baisse de 5,27%, diminué de 13434 milliard DA en 2017 à 12726 milliard DA en 2018.

La production des sociétés nous donne une configuration qui reste la même avec en 1^{ère} place la société Algérienne d'assurance « SAA » qui totalise un taux de part de marché autour de 20% pour les deux années étudiées. Suivi des compagnies Algérienne d'assurance CAAR et CAAT avec 11% et 18% respectivement de part du marché pour 2018, correspondant à une évolution de 0,27% et 4,32% par rapport à l'année 2017.

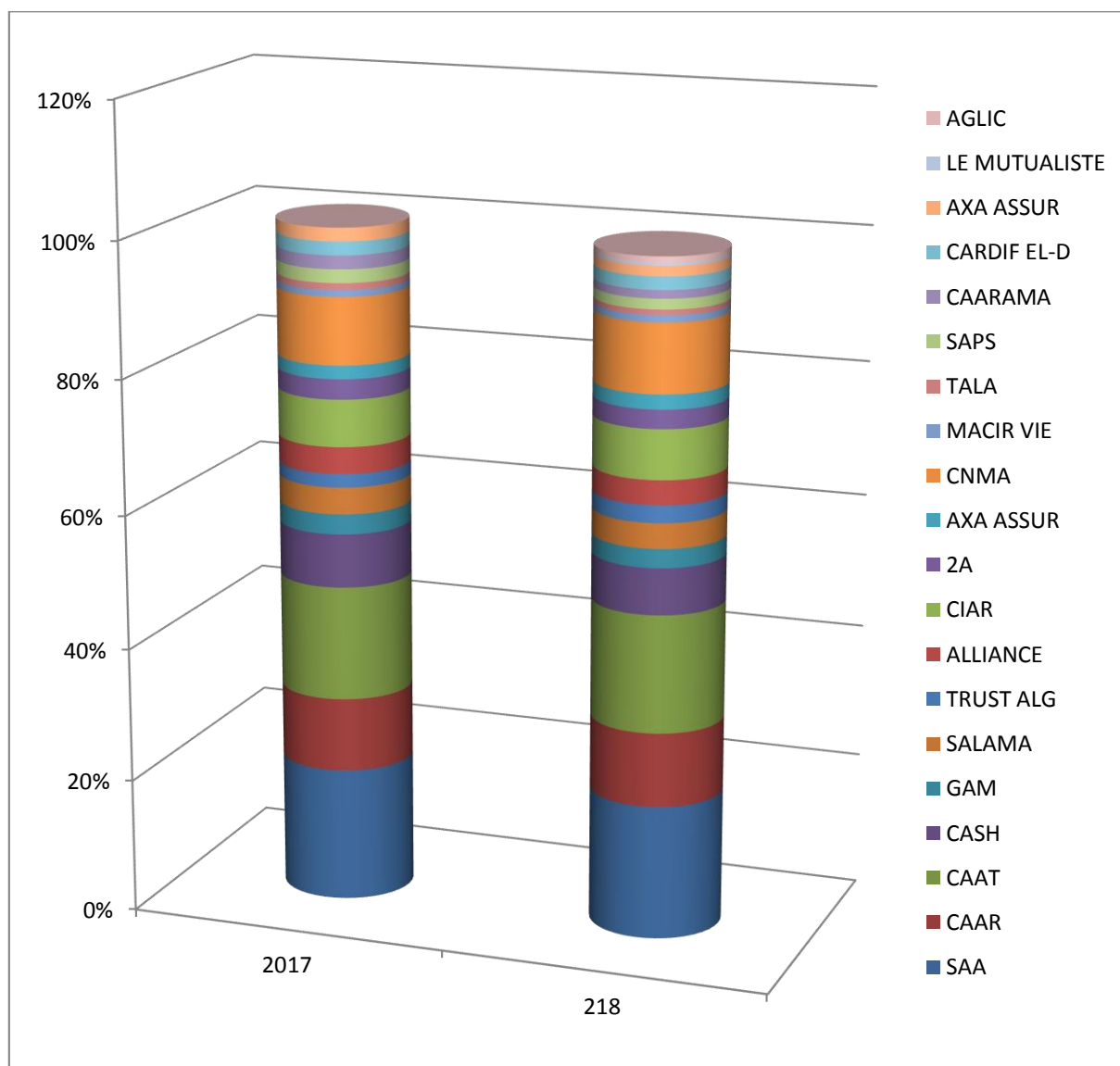
Les résultats de la CASH et AXA assurance Algérie dommages fonds apparaitre des résultats en baisse, de parts leur variation du chiffre d'affaire respectif de (-12%) et (-13%), ce qui représente une variation en valeur négative -1262 milliard DA pour la CASH. En raison de ralentissement des projets et des investissements dans le domaine de la construction en rapport à la situation économique du pays et la variation représente 99 milliard DA de perte de chiffre d'affaires.

Nous remarquons une hausse de chiffre d'affaires pour la CNMA durant l'exercice 2018 par rapport à l'exercice 2017. Due essentiellement aux résultat de la branche Agricole. Même configuration pour les sociétés GAM et TRUST Algérie avec des valeurs respectives de 11,4% et 29,17% cette hausse du chiffre d'affaires.

Le montant de la production généré par la société des assurances de dommage à la fin de l'année 2018 est de 125 milliard DA soit une évolution positive de 4% par rapport à 2017. Ce montant représente 91% de la production globale, du marché des assurances.

Le rythme de croissance des assurances de personnes enregistré depuis leur lancement en 2011 jusqu'à 2017 avec un chiffre d'affaires de 13 milliard DA. Nous remarquons aussi une valeur de 12726 milliard DA elles marquent une baisse de -5% de chiffre d'affaires par rapport à 2017 cette assurance représente 10% du chiffre d'affaire total du marché.

Graphique 03 : Structure de la production par société d'assurance



Source : www.atals-mag.net

Section 02 : Les acteurs de marché assurantielle

Le marché Algérien des assurances est composé de 3 institutions autonomes. Le (CNA), (CSH), (CR).

Ce qui concerne, les compagnies d'assurance le marché compte 24 sociétés dont 13 pratiquant les assurances de dommage et 8 les assurances de personnes, une société de réassurance et deux sociétés spécialisées en assurance-crédit. Ces sociétés sont de diverse nature.

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

- Assurance de dommages : 4 sociétés publiques (SAA, CAAT, CAAR et CASH) et 6 sociétés privées (trust Algérie, CTAR, 2A, SALAMA assurance et AXA Algérie, alliance assurance, GAM).
- Assurance de personnes : 2 sociétés publiques, 2 sociétés privées, 1 mutuelle et 3 sociétés mixtes.
- Assurance crédits : 2 sociétés publique, CAGEX, et SGCI.
- Réassurance : 1 société publique CCR.

1. Le ministre des finances

Il intervient pour délivrer les autorisations préalables pour l'ouverture en Algérie de succursales d'assurances étrangères et pour l'ouverture de bureaux de représentations des sociétés des sociétés d'assurance. C'est également le ministre des finances qui agrée une association professionnelle d'assureurs de droit Algérien.

Les sociétés d'assurances et/ou réassurances ne peuvent exercer leur activité qu'après avoir obtenu l'agrément du ministre des finances. Cette dernière joue un rôle de régulateur et a pour mission de protéger les droits des assurés et veille à ce que les entreprises d'assurance et de réassurance honorent leurs engagements et respectent les réglementations en vigueur. Il intervient dans le contrôle des entreprises d'assurances et de réassurances et des professions liées au secteur, le refus d'agrément de la part du ministre des finances peut faire l'objet d'un recours devant le conseil de l'Etat, le cadre institutionnel du marché Algérien des assurances est composé de trois institutions autonomes.⁶

1.1. Les institutions autonomes

A. Le conseil national des assurances (CNA) : c'est le cadre de concentration entre les divers ses parties impliquées dans l'activité de l'assurance : les assureurs et intermédiaires d'assurance, les pouvoirs public. Mais aussi comme force de réflexion et de proposition organe consultatif des pouvoirs publics et centre de réalisation des études techniques.

- **Un organe consultatif :** conformément aux textes délibérés sur toutes questions relatives à la situation et le développement de l'activité d'assurance soit par le ministre des finances, soit par le président du conseil.
- **Un organe de concertation :** le conseil propose aux pouvoir public toutes actions qui ont pour objectifs de mettre en œuvre des mesures propres à rationaliser le fonctionnement de l'activité et il peut proposer des mesures relatives aux règles techniques et financiers visant à améliorer les sociétés d'assurance.

⁶Cours master 1 finance et assurance « droit des assurances » de Mr Nait Amar Ali, de l'université Mouloud Mammeri année 2018/2019

B. La commission de supervision des assurances (CSA)

Le CSA est un organe qui exerce le contrôle de l'Etat sur l'activité des assurances, dans l'objectif de garantir la solvabilité des compagnies d'assurance, ses fonctions sont :

- Protéger les intérêts des assurés en veillant à la régularité des opérations d'assurance.
- Promouvoir et développer le marché national des assurances en vue de son intégration dans l'activité économique.
- La commission peut également restreindre ou interdire la libre disposition des éléments et son actif ou encore désigner un administrateur provisoire.

C. La centrale des risques (CR)

Elle est créée auprès du ministère des finances et rattachée à la direction des assurances.

Selon le décret exécutif n°07-138, la centrale des risques collecte et centralise les informations relatives aux contrats d'assurances et les succursales d'assurances étrangères.

En effets, les sociétés doivent déclarer les contrats qu'elles émettent. La centrale les informe de tout cas de pluralité d'assurances de même nature et pour un même risque.

D. Le fonds de garantie des assurés ⁷

A pour charge de supporter en cas d'insolvabilité des sociétés d'assurance toutes ou partie des dettes envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance.

Le financement de ce fonds est assuré par une cotisation annuelle des sociétés d'assurances et des succursales d'assurance étrangères.

2. Les assureurs

On peut classer les compagnies d'assurance en sociétés directes et sociétés sous forme de mutuelle.

❖ L'assurance directe

- **Société Algérienne d'assurance (SAA)** : est une entreprise publique économique créée en 1963, c'est l'une des premières sociétés d'assurances instituées en Algérie au lendemain de l'indépendance du pays elle a réalisé un chiffre d'affaire de 27,679 milliard DA en 2018 et enregistre une hausse de 4,34%. Elle est classée la première compagnie d'assurance en Algérie. La SAA détient une part de marché de 21,95% en 2018 contre 21,72% une année auparavant.

⁷ Cours master 1 finance et assurance « droit des assurances » de Mr Nait Amar Ali, de l'université Mouloud Mammeri année 2018/2019

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

- **La compagnie Algérienne des assurances transport (CAAT)** : elle est classée au deuxième rang des compagnies d'assurance en Algérie en 2018, elle détient 18% de part de marché avec un chiffre d'affaire de 24126 milliard DA.⁸
- **La compagnie d'assurance et de réassurance (CAAR)** : la plus ancienne compagnie du marché spécialisée à l'organisation dans les risques commerciaux et industrielles. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 15,2 milliard DA en progression de 0,3% par rapport à 2017. Aussi Générée par les performances des branches automobiles avec +11%, responsabilité civile avec +13%, et CAT-NAT avec +19%.
- **La compagnie d'assurance des hydrocarbures (CASH)** : la CASH est une filiale de groupe SONATRACH (Naftal et SONATRACH) principal actionnaire détenant 82% de son capital social au titre du ministre de l'énergie, les 18% restant sont détenus par deux sociétés au titre du ministre des finances : la compagnie central de réassurance (CCR). a réalisé un capital 9499 milliard DA avec 7% de la part de marché.⁹
- **La compagnie internationale d'assurance et de réassurance CIAR** : elle appartient au groupe Algérien soufi : la CIAR est la première société privée avec un chiffre d'affaires de 7,33 milliard de dinar en 2018, son capital social est de 1,13 milliard DA.
- **GIG Alegria** : une société par actions au capital social de 2 milliard DA. Offre une gamme étendue de produits d'assurances aux grandes entreprises, PME-PMI, professionnels et particuliers. Elle détient un chiffre d'affaires 3849 milliard DA en 2018.
- **Alliance Assurance** : est une compagnie d'assurance Algérienne, spécialisée dans les assurances et réassurances. Au premier semestre 2017, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 5002 milliard DA en 2018.¹⁰
- **La générale assurance méditerranéenne (GAM)** : pratiquant les opérations d'assurance de dommages dans le marché Algérien, société par actions, la GAM assurances, est dotée d'un capital social de 27475000000 DA, et détient un chiffre d'affaires de 3859 milliard DA avec une part de marché de 3%.
- **SALAMA assurance** : est une société des filiales du groupe international d'assurance et de réassurance SALAMA ISLAMIC ARAB. Insurance company.¹¹ SALAMA assurance a été agréé le 26/03/2000 par le ministère des finances pour pratique toutes les opérations

⁸ Atals-mag.net consulter 27/12/2020

⁹ Les cours de Mr Nait Amar, Ali, « droit des assurances » de l'université Mouloud Mammeri

¹⁰ www.alliance.dz consulté 04/01/2021

¹¹ GAM.dz consulté 05/01/2021

d'assurances. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 5158 milliard DA en 2018 son capital social est de deux milliard DA.¹²

- **Trust Algérie Assurance et réassurance** : est une société par actions créée en 1997 dans le cadre de l'ordonnance N°95-07 du 25/01/1995, qui a consacré l'ouverture du marché Algérien des assurances à l'investissement privé, elle dispose d'un actionariat constitué à 100% d'investisseurs étrangers, suite aux rachats des parts de la CAAR et la CCR en 2007.

A fin 2016, trust assurance clôture son bilan avec un actif considérable dépassant les 8 milliards DA, les actifs du groupe s'élèvent quant à eux à plus de 6milliard \$.¹³

- **Cardif El Djazaïr** est une filiale de BNP Paribas El Djazaïr. Elle commercialise une partie de ses produits par le biais de la banque du même groupe et récemment, par le biais de la CNEP Banque. Elle contribue de ce fait à l'essor de la bancassurance en Algérie
- **Macif Vie (CIAR)**, est la première compagnie privée à être conformée à l'obligation de séparation des activités vie et non-vie. Elle est dotée d'un capital social d'un milliard de dinars.
- **La Société d'assurance, de prévoyance et de santé (SAPS) actuellement AMANA**, est la première compagnie d'assurance de personnes en Algérie, créée en partenariat entre le groupe français Macif, la SAA, la BDL et la BADR. Elle est dotée d'un capital social de 2 milliards de dinars.
- ❖ **AXA Algérie Assurance Vie** A été créée en même temps que la filiale Dommages. Elle est dotée d'un capital d'un milliard de dinars, et spécialisée dans les risques commerciaux, les risques politiques, les risques de non-transfert. Son capital social est de 2 milliards de dinars est réparti entre 10 institutions publiques, 5 banques et 5 compagnies d'assurance. Elle est considérée comme un acteur important en termes d'assurance-crédit à l'exportation.
- ❖ **Les mutuelles d'assurances** : les mutuelles d'assurances sont au nombre de 2
- **la caisse nationale de mutuelles agricoles (CNMA)** : elle offre essentiellement à l'exploitant agricole un éventail de garanties contre les différents évènements climatiques, contre certain maladies animales et contre divers risques, encourus par l'exploitant, la CNMA a réalisée un chiffre d'affaires de 14025 milliards de dinars en 2018.¹⁴

¹² SALAMA-Assurance.dz consulté 06/01/2021

¹³ <http://www.trust-assurances.dz> consulter 06/01/2021

¹⁴ www.cnma.dz consulter 10/01/2021

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

- MAATAEC la mutuelle Algérienne d'assurance des travailleurs de l'éducation national et de la culture : est une mutuelle qui commercialise des contrats d'assurance au profit des travailleurs de l'éducation et de la culture.¹⁵
- ❖ **Les compagnies d'assurances spécialisées** : sont au nombre de deux : la CAGEX et la SGCI.
- **La compagnie Algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX)** : c'est une entreprise publique économique du type société par actions. Elle est spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. Qui est l'exportation est confiée à une société chargée d'assurer pour son propre compte et sous le contrôle de l'état, les risques commerciaux pour le compte de l'état, les risques politiques, les catastrophiques et de non transferts.¹⁶
- **La société de garantie du crédit immobilier (SGCI)** : elle est spécialisée dans la garantie des crédits destinés d'une part à l'acquisition des biens et d'autre part à la promotion immobilière¹⁷.
- **La Compagnie Centrale de Réassurance –CCR-**
- la première et l'unique compagnie de réassurance (CCR) spécialisée en réassurance fut créée ALGERIE par Ordonnance N° 73/54 du 1er octobre 1973 ne débuta qu'en 1975. sa première mission était de procéder à la liquidation des opérations de réassurance contractées antérieurement par la CAAR et CNMA et d'effectuer les opérations exclusives de réassurances avec le marché international par le biais de la rétrocession et les acceptations.
- La CCR a été créée pour capter le flux des cessions du marché national. Son capital social est de 22 milliards de dinars. Ses activités s'étendent à toutes les formes de réassurance et à l'ensemble des branches d'assurance. Le chiffre d'affaire en 2017 était de 29,472 milliards de dinars
- La CCR effectue aussi les acceptations internationales et participe dans le capital de la Société africaine de réassurance (Africa-RE) à Lagos, au Nigeria, et de la Société arabe de réassurance (Arab-RE) à Beyrouth, au Liban. Elle est aussi membre actif du Syndicat arabe des risques de guerre (AWRIS) dont le siège est au Bahreïn.
 - L'ordonnance 95-07 a institué une cession obligatoire sur les risques à réassurer (les risques non réassurés ne sont pas concernés).

¹⁵ www.MSN.com consulter 10/01/2021

¹⁶ Ladisertation.com consulter 11/01/2021

¹⁷ www.memoireonline.com 11/01/2021

CHAPITRE I : L'industrie assurantielle en Algérie

- Le décret exécutif n°98-312 du 30/09/1998 modifiant le décret n°95-409 du 09/10/1995 a fixé un taux de cession obligatoire de 10% pour les affaires réassurées en risques industriels, en corps maritimes et aéronefs et de 5% pour les autres affaires réassurées (au lieu de 80% et 20%)
- Cette cession obligatoire a été attribuée depuis 1999 à la SAA. Elle est revenue deux (02) années plus tard à la CCR avec en plus un droit de préférence sur les placements des affaires en réassurance facultative au profit de cette dernière.
- Depuis 2010, la cession obligatoire est passée à 50% quel que soit la branche d'assurance concernée.

La couverture des grands risques se fait par appel à la réassurance. Ils sont pour la plupart réassurés sur une base facultative auprès de réassureurs étrangers cotés.

Les compagnies directes mettent également en place des traités de réassurance pour couvrir les petits risques.

L'activité de réassurance en Algérie est exercée, essentiellement, par la Compagnie centrale de réassurance (CCR) qui est le seul opérateur spécialisé en matière de réassurance sur le marché algérien.

Le rôle essentiel que joue la CCR dans le développement et la sécurisation du marché national de l'assurance a poussé le gouvernement à prendre des mesures pour améliorer son intervention dans le marché :

Apport exceptionnel - du Trésor public pour relever le niveau du capital social de la compagnie, passant de 5 milliards à 16 milliards de dinars, dans le sillage de cette capitalisation, la CCR s'est vue octroyer la note de B+ par un cabinet de notation de renommée internationale. Cela renforcera sa présence dans le marché international notamment en matière d'acceptation ;

- Augmentation du taux de rétention en faveur de la CCR, afin d'utiliser les capacités nationales de réassurance ;
 - L'intervention de courtiers internationaux de réassurance est soumise à une autorisation préalable de l'autorité de contrôle des assurances.¹⁸
- **La réglementation régissant l'activité de la réassurance prévoit**
 - Une cession obligatoire au profit de la CCR, fixée à 50%, au minimum, du montant des cessions en réassurance ;

¹⁸ www.CCR.dz

- Un droit de priorité pour la CCR sur les cessions facultatives, pour peu qu'elle soit en mesure d'offrir des conditions au moins égales à celles offertes par les réassureurs étrangers ;
- Le recours aux réassureurs étrangers ayant au minimum une notation de BBB Standard and Poor's ou équivalent, en vue de favoriser des programmes de réassurance présentant des niveaux de sécurité suffisants.

Par ailleurs, la CCR bénéficie de la garantie de l'Etat pour la couverture en réassurance des risques de catastrophes naturelles.

3. La bancassurance

C'est un phénomène assez récent qui, comme son nom l'indique, est la vente des produits d'assurance à travers les guichets des banques. Dans certains pays cette activité a connu un progrès spectaculaire en raison notamment de la position stratégique de la banque dans le financement des ménages mais aussi et surtout en raison de la gamme de produits qui sont commercialisés au niveau des banques.

On peut les scinder en deux types :

- la bancassurance de distribution
- la bancassurance capitalistique

La bancassurance de distribution

- ✓ C'est la vente de produits d'assurance dans les guichets bancaires.
- ✓ Cela se fait à travers un accord de convention de distribution des produits d'assurances entre un assureur et la banque en tant que distributeur.

La bancassurance capitalistique

- ✓ C'est la prise de participation d'une banque dans le capital d'une société d'assurance.

En Algérie, une banque ne peut Ci-après les conventions banques / assurances au titre de la bancassurance :

- CARDIF El Djazair avec BNP Paribas et CNEP Banque ;
- AXA avec AGB, SGA, BNP et BEA;
- SAA avec BADR et BDL ;
- CAAR avec BEA et CPA ;
- CAARAMA avec CPA, BNA et ABC ;
- CAAT avec BEA ;
- TRUST Assurance avec TRUST Bank.
- SALAMA Assurance avec EL BARAKA Bank.

- AMANA avec BADR, BDL et BNA

4. Les Agents Généraux d'assurance

Plus de 600 agents généraux d'assurance interviennent en dehors du réseau direct des compagnies.

Le plus gros de ces AGA travaillent pour les sociétés privées.¹⁹

5. Le Courtier d'assurance

Est une personne physique ou morale qui fait profession à son compte de s'entremettre entre les preneurs d'assurance, et les sociétés d'assurance, en vue de faire souscrire un contrat d'assurance. Son profession est une activité commerciale, qui après avoir obtenu l'agrément est délivré par l'administration de contrôle.

Section 03 : les principes de l'assurance Agricole

1. Définition de l'assurance agricole

L'assurance agricole est une ligne spéciale d'assurance appliquée aux entreprises agricole. Permet de protéger les exploitations contre plusieurs risques qui pourraient mettre à mal leur production. L'assurance agricole n'est pas limitée à l'assurance des récoltes, elle inclut également le bétail, les animaux races, la sylviculture, l'aquaculture et les serres.

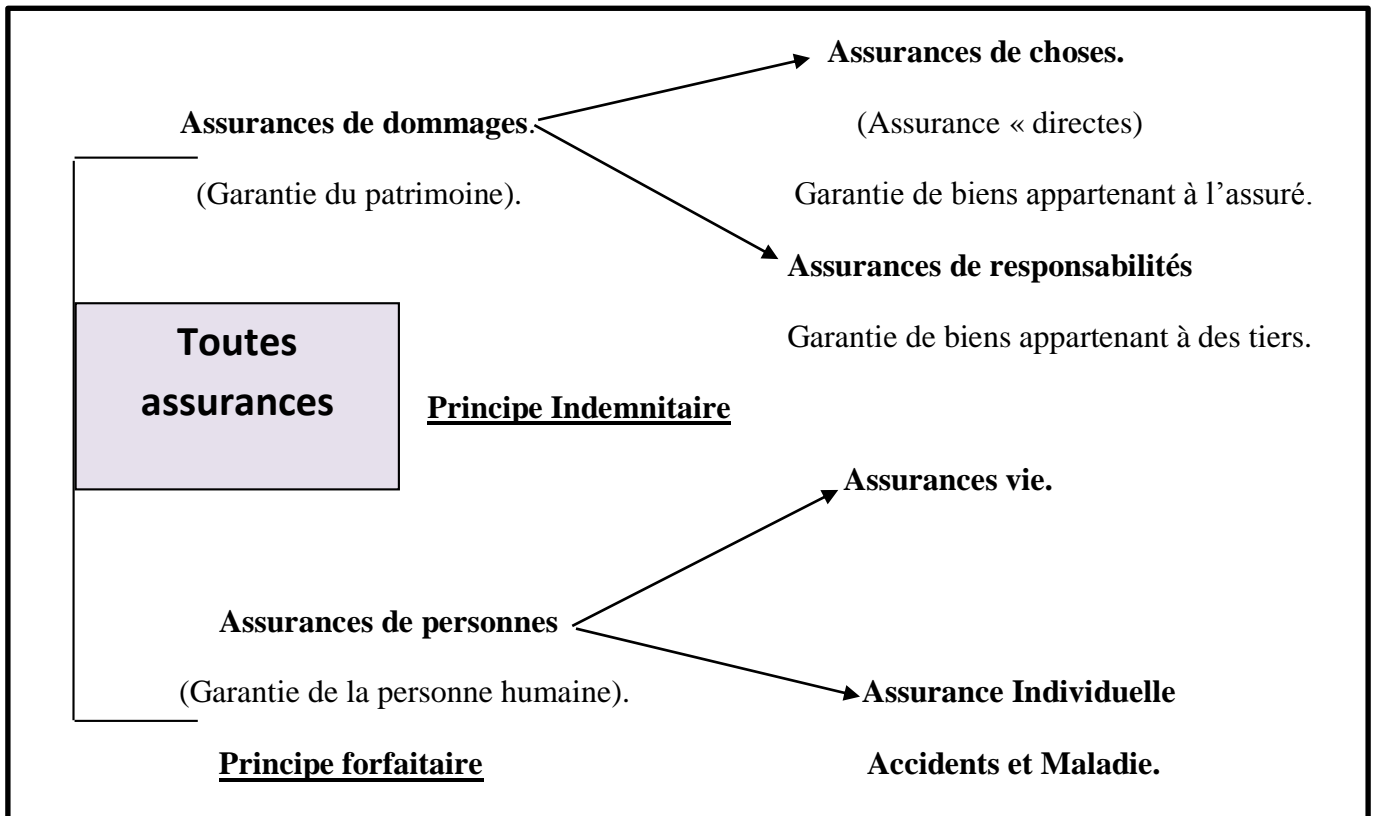
2. Les principes de la branche assurance Agricole

Le but de l'assurance est de permettre aux personnes ou aux entreprises qui sont victimes d'un sinistre ou d'un accident de subir le minimum de pertes possible.

On peut distinguer deux types de la branches assurance l'assurance dommages et l'assurance de personnes.

¹⁹ www.UAR.dz consulter 11/01/2021

Figure N°01 : Les types d'assurances.



Source : couilbault.F, eliasberg.C, latrasse.M, « Les grands principes de l'assurance », 6^{ème} édition, L'argus, 2003, p71.

2.1. Assurances de dommages

Les assurances de dommage ont pour but de réparer les conséquences événement d'un dommageable affectant le patrimoine de l'assuré.

2.2. Les assurances de personnes

« L'assurance de personne est une convention de prévoyance contracté entre l'assuré et l'assureur et par le quelle l'assureur s'oblige à verser au souscripteur ou au bénéficiaire désigné, une somme déterminée, capital, rente en cas de réalisation de l'événement ou au terme prévu au contrat ». ²⁰

3. Les branches de la caisse régionale de la mutualité agricole CRMA

Dans ce qui suit nous représenterons les branches de caisse régionale de la mutualité agricole CRMA:

A. Assurance automobile

- Automobile particulier
- Matériel Agricole
- Matériel Agricole en leasing

²⁰ Article 60 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances

- police frontière automobile
- Remorques
- Automobile particulier facilité
- Carte orange automobile
- Matériel agricole en leasing (convention BADA)
- Matériel agricole attelé en leasing (convention BADAR)

B. Assurance incendie

- Incendie bâtiments agricole
- Incendie bâtiments divers-risque simple
- Incendie bâtiment industriels
- Incendie marchandises
- Tous risques informatiques

C. Assurance production végétale (agricole)

- Assurance multirisque serre ;
- Assurance multirisque palmier dattier ;
- Assurance multirisque pomme de terre ;
- Assurance grêle ;
- Assurance grêle et incendie ;
- Assurance récolte ;
- Assurance récolte sur pied en meule ;
- Assurance sur fourrage et des pailles ;
- Assurance pépinière arboricole viticole dans les champs ;
- Assurance réseau d'irrigation en exploitation ;
- Assurance arbre fruitier ;
- Assurance multi péril tomate industrielle ;
- Assurance multi péril Olivier ;
- Assurance multi péril ville.
- Assurance pack taamine thika
- Assurance Ail et Oignon
- Assurance multirisque agricole

D. Assurance risque divers :

- Multirisques simple habitation
- Responsabilité civile générale
- Responsabilité civile agriculteurs

- Responsabilité civile hippique
- Responsabilité civile manifestations hippiques
- Responsabilité civile sport
- Responsabilité civile médecin
- Responsabilité vétérinaire
- Responsabilité civile profession libérale
- Responsabilité civile chasse
- Responsabilité civile produits livrés
- MRH Sir w'skoun Ménni
- Multirisque professionnelle
- Vol du contenu des coffres forts
- Vol du contenu des coffres forts
- Vol des magasins

E. Assurance des personnes

F. Assurance production animale

- Multirisques avicole
- Multirisques dindes
- Multirisque apicole
- Multirisques bovine
- Multirisques ovine
- Multirisques des dromadaires
- Multirisques équine
- Multirisques caprin
- Mortalité lazaret
- Multirisques cunicole
- Elevages aquacoles

G. Assurance catastrophe naturelle

- CAT NAT bien immobilier
- Bien industriel ou commercial

H. Assurance transport

- Facultés maritimes
- Transport Rérien de marchandise
- Marchandises transports par voie terrestre (public)
- Marchandises transportée par voie terrestre (privé)

- Responsabilité civile de voiturier
- corps de navires de pêche
- Bateaux plaisance

I. Assurance engeneering

- Responsabilité civile décennale
- Tous risques chantiers
- Tous risques engins de chantiers
- Bris de machines
- Tous risques montage
- Perte de produits en entrepôts frigorifique
- Perte produits entrepôts frigorifique

J. Assurance personnes

K. Assurance voyage²¹

Conclusion du chapitre

Le marché des assurances connaît de profondes mutations compte tenu de son rôle économique et social. D'une manière général, l'Etat a déployé des efforts considérables afin de lever les restrictions et les obstacles qui se dressent devant les investisseurs dans le domaine des assurances, notamment à travers la loi 06/04 du 20 février 2006, qui modifie et complète l'ordonnance 95/07 du 25-01-1995.

On peut donc dire que la loi N°95/07 constitue la pierre angulaire de l'évolution du secteur d'assurance en Algérie dans un contexte en mutation permanente lié au recouvrement de l'indépendance et à la volonté de s'insérer dans la mondialisation à travers l'instauration de l'économie de marché.

A cette évolution, l'Algérie a pu créer plusieurs compagnie d'assurances qui différent selon leurs activités et leur statut juridique pour satisfaire la clientèle et ces différentes compagnies ont été déjà présentes dans ce chapitre.

²¹ Document interne de la CRMA

Introduction du chapitre

Le secteur agricole est considéré comme l'un des secteurs productifs les plus importants de toute économie, car il représente la principale source de revenus des agriculteurs et de la production alimentaire dans toutes les sociétés.

Cependant, le secteur agricole est considéré comme l'un des secteurs les plus exposés à de nombreux risques négatifs, affectant la productivité, ce qui oblige l'agriculteur (investisseur) de faire appel aux mécanismes pour protéger sa richesse agricole et le dédommager des pertes résultantes des risques fréquents, des échecs et des saisons agricoles arides, parmi ces mécanismes figure l'assurance agricole.

L'assurance agricole contribue grandement au développement de l'économie nationale, en la considérant comme une solution radicale pour réduire les dommages attendus, en compensant la plupart des pertes qui affectent l'agriculteur dans ses différents produits, préservant ainsi la productivité du secteur agricole, et en protégeant le bien-être de la communauté rurale.

Section 01 : Risque, Besoins et Acteurs des assurances agricoles

Dans cette partie nous allons présenter les aléas et les différents mécanismes de l'assurance agricole ainsi que les acteurs intervenants pour le fonctionnement de cette institution.

1. Les risques des assurances agricoles

Dans ce qui suit, nous présentons les risques de l'assurance agricole selon leur nature

❖ Les types de risques des exploitants agricoles

La particularité de l'activité d'agriculture se présente dans son exposition aux aléas climatiques et aux risques sanitaires ainsi qu'aux fluctuations des prix. Or l'agriculture a considérablement évolué au cours des quarante dernières années et l'importance des différents risques traditionnels a évolué en parallèle.

1.1.1. Les risques traditionnels

Le risque est défini comme étant « un événement qui peut survenir dans le futur de manière aléatoire. Il constitue une cause d'insécurité en raison des conséquences qu'il peut entraîner s'il se réalise »¹.

Les sources des risques agricoles traditionnels sont nombreuses. Parmi elles :

S. YANAT, « Bases techniques de l'assurance », support de cours Formation Bancassurance CAAT-BNA, Novembre 2009, P5¹

A. Les aléas climatiques

Ces aléas ne datent pas d'hier. En effet, ils sont aussi anciens que notre planète. Ils sont considérés comme une contrainte dans les activités travaillant avec le vivant, dont l'agriculture, qui est une matière par définition aléatoire et imprévisible,

La production agricole dépend fortement d'eux. S'ils lui sont favorables, la production est fortement rentable.

Les aléas climatiques peuvent se manifester sous forme de gel, grêle, sécheresse, précipitations, force du vent, niveau d'ensoleillement,... sur des zones géographiques spécifiques².

❖ Dans les filières végétales

Le gel et la grêle sont les risques plus redoutés dans les filières végétales. Ainsi que la sécheresse.

La figure suivante nous définit le risque de grêle et celui de la sécheresse.

Figure N°02 : Définitions de la grêle, le gel et de la sécheresse



² Jean-Pierre BEYSSON et autres La gestion du Risque Climatique, Ed. ECONOMICA, Paris, 2004, P103

En effet, la sécheresse peut être la cause de :

- Assèchement et érosion des sols ;
- Déshydratation des végétaux à cause des faiblesses des réserves en eau ;
- Incendies ;
- Inondations de grande ampleur ; etc

Quant au gel, il affecte beaucoup plus les cultures au cours des premiers stades de croissance, après ce stade, généralement les plantes souffreteuses résistent moins que celles en bon état. Parmi ses conséquences :

- Il endommage les cultures ;
- Il réduit l'aptitude à la conservation des cultures ;
- Etc.

Parmi les conséquences de la grêle sur les différentes cultures : des pertes directes (Pertes de qualité de pertes de quantité) et des pertes indirectes (la défoliation, les maladies et les pertes à long terme)³

❖ Dans les filières Animale

Les animaux sont aussi exposés au risque climatique. En effet, le cheptel et les installations d'élevage peuvent être touchés par la tempête, les inondations ou la foudre.

En revanche, pour les élevages bovins, ovins et caprins, la sécheresse sur fourrage représente un risque très important.

Cependant pour les avicoles, l'aléa le plus redouté est **le coup de chaleur**, c.-à-d. une forte et durable élévation de la température qui cause l'asphyxie des animaux.

Même les productions aquacoles n'échappent pas de ces risques climatiques, les plus susceptibles sont **la tempête et le froid, la sécheresse**.

B. Les risques sanitaires

Ce sont les différentes maladies auxquelles est confronté tout agriculteur qui affectent l'ensemble des productions animales et végétales, l'élevage plus particulièrement.

Ces risques sont très délicats à gérer car il y a le risque de contagion à d'autres exploitations, d'où le risque d'affection de la santé des consommateurs.

❖ Dans les filières végétales

Les maladies peuvent être citées en deux groupes :

³Freddy Vinet, Le risque-grêle en agriculture, Ed.TEC&DOC, Paris, p67-69

- **Les pathologies courantes :** dont les conséquences se traduisent dans les pertes de production substantielles, toutefois, elles peuvent être maîtrisées par des traitements curatifs ou préventifs.
- **Les maladies à caractère exceptionnel :** Contrairement aux pathologies courantes, ces maladies ne peuvent pas être des sujets de traitement.

❖ Dans les filières Animale

Les maladies animales peuvent être distinguées en deux types :

- **Les maladies courantes :** leur liste est bien longue. Parmi elles, la bronchite infectieuse des volailles, rhino trachéite infectieuse bovine des bovins,
- **Les maladies réputées contagieuses :** comme la fièvre aphteuse, la peste porcine, l'encéphalopathie spongiforme bovine, ...etc. A cause de leur caractère dangereux, les autorités sanitaires imposent une surveillance très particulière.

C. Le risque de prix

Appelé aussi **risque de marché**, le risque de prix est lié aux prix de vente et/ou aux coûts de production. Il peut réduire la marge bénéficiaire de l'agriculteur par conséquent son revenu.

❖ Risques du prix de vente

La longueur du processus de production agricole et sa complexité induit généralement à un prix de vente différent à celui initialement prévu. Notamment avec le marché des fruits et légumes qui est de nature instable tout au long de l'année.

❖ Risque du coût de production

Le coût de production se détermine par le prix des intrants. La hausse de ces coûts peut être provoquée aussi par les effets des aléas climatiques.

1.2. Evolution des risques agricoles et nouveaux risques

Les risques agricoles évolués de plus en plus en raison de nombreux facteurs qui l'affectent

1.2.1. Evolution des risques agricoles

L'agriculture n'en échappe pas désormais aux conséquences des mutations économiques, politiques actuelles que traverse le monde.

La *modernisation de l'agriculture* inclut à la fois l'introduction de nouveaux intrants tels que les engrais et les pesticides, de nouvelles semences et souvent le développement du machinisme agricole, ainsi que la promotion du progrès technique fondé sur les nouvelles connaissances scientifiques.⁴

⁴ <https://www.cairn.info/pour-une-agriculture-mondiale-productive-et-durabl--9782759209132-page-32.htm>

Elle a entraîné la spécialisation de l'agriculteur dans une filière ou un marché. Ce qui présente un risque majeur pour lui d'autant plus qu'il se trouve dans l'incapacité de diversifier ses revenus.

Plus que toute autre activité humaine, l'agriculture et le monde paysan en général sont tributaires des événements et des décisions d'ordre politique, social et économique qui agissent directement sur les conditions d'exercice de l'activité⁵

Sur le plan strictement économique, la viabilité du secteur agricole est directement liée à des paramètres tels que les fluctuations tarifaires, les variations des taux d'intérêt, la loi du marché, les législations en matière de barrières douanières et les systèmes de subvention et de fiscalité.

1.2.2. Nouveaux risques

Les conjonctures économiques actuelles, qui résultent de la mondialisation ainsi que des progrès technologiques, ont conduit à la génération de nouveaux risques, tels que :

- Des risques environnementaux et liés à la santé publique, à savoir la pollution subie par les pesticides ;
- Des risques technologiques : à travers l'utilisation des organismes génétiquement modifiés, des boues d'épuration ;
- Des risques liés à l'apparition de nouvelles épidémies, à savoir, la crise dite du poulet à la dioxine, grippe aviaire, encéphalite spongiforme bovine (ESB – maladie de la vache folle-)
 - Des risques liés à l'incertitude sur les prix des produits agricoles qui accroît la variabilité des revenus.

2. Besoins des assurances Agricole

L'assurance agricole permet de protéger l'exploitation agricole des risques des sinistres et de litiges, au même titre que l'assurance commerce ou l'assurance artisan permettant d'assurer les commerçants et artisans dans le cadre de leur activité.

❖ Assurance agricole : assurer l'exploitation

L'activité d'un agriculteur repose sur son exploitation agricole, il est donc important que celle-ci soit bien assurée.

Afin de répondre aux besoins de chaque agriculteur, il existe des assurances générales, mais aussi des assurances spécifiques à chaque activité agricole.

⁵ <http://www.atlas-mag.net/article/lassuranceagricole>

❖ Assurances générales

Les agriculteurs peuvent souscrire une assurance exploitation agricole, qui permet d'assurer⁶ :

- Le domaine agricole (bâtiments et terrains) et son contenu en cas de sinistre tel qu'un incendie, tempête, dégât des eaux, etc.
- Le matériel agricole : toutes les machines utilisés dans le cadre de l'exploitation agricole (tracteur, remorque, camion...)
- La perte d'exploitation : suite à un sinistre qui perturbe l'activité agricole et engendre des conséquences financières menaçant l'exploitation agricole. Cette garanti permet de retrouver une situation économique semblable à celle de l'agriculteur si le sinistre n'avait pas eu lieu.

❖ Assurance spécifique

Les besoins en assurance agricole ne sont pas les même selon l'activité agricole. Ainsi, il est possible de souscrire des assurances spécifiques selon l'agriculteur est un éleveur laitier, un céréalier, un viticulteur...

Parmi les assurances agricoles spécifiques, on retrouve :

- L'assurance perte d'élevage
- L'assurance viticole
- L'assurance remplacement
- L'assurance risques climatiques, etc

❖ Assurance agricole : protéger l'exploitant

Si protéger son exploitation agricole par une assurance est important, il peut également être primordial de protéger l'exploitant en cas de dommages causés à un tiers, de litiges, mais aussi de problèmes de santé.

❖ La responsabilité civile

La responsabilité de l'agriculteur peut être mise en cause vis-à-vis d'un tiers, que ce soit par des dommages causés par lui-même, son matériel ou ses animaux, mais aussi par le traitement des récoltes ou une pollution accidentelle.

Il est donc important de souscrire une responsabilité civile.

❖ Protection juridique

En cas de mise en cause ou de préjudice subi dans le cadre de l'activité agricole, une protection juridique pourra être utile.

⁶ Assurance-professionnelle.OOREKA.fr consulté 14/03/2021

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

L'exploitant agricole disposera ainsi d'informations juridiques pour se défendre, d'une assistance, mais aussi d'une prise en charge des frais de justice.

❖ Complémentaire santé

Afin de renforcer le niveau des remboursements de soins de santé et d'hospitalisation de l'exploitant agricole et de sa famille, il peut également être intéressant de disposer d'une complémentaire santé.

❖ Tarif de l'assurance agricole

Le tarif de l'assurance agricole varie en fonction de la taille de l'exploitation agricole, la valeur assurée mais aussi des différentes garanties souscrites.

Ainsi, pour une exploitation agricole de taille moyenne, avec les principales garanties telles que domaine agricole et matériel.

3. Les Acteurs de l'assurance agricole

La profession de l'assurance agricole est exercée par de nombreux acteurs et chacun joue un rôle précis.

❖ Le ministre d'agriculture et du développement rurale

Dans le cadre de la politique générale du gouvernement et de son programme d'action le ministre de l'agriculture et du développement rurale est chargé de l'élaboration des éléments de la politique nationale dans le domaine d'agriculture, du développement rurale, des forêts et des espaces naturels et d'en suivre et contrôler la mise en œuvre conformément aux lois et règlements en vigueur.

Il rend compte des résultats de ses activités au premier ministre, aux réunions du gouvernement et au conseil des ministres, selon les formes, modalités et échéances établies.

A ce titre, il est chargé notamment :

- De veiller au développement de toute action visant l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire du pays.
- D'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie du développement agricole rurale et des forêts.
- De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de préservation des zones humides.
- D'élaborer et de mettre en œuvre de programmes de développement de la faune et de la flore.
- De mettre en synergie les plans d'actions des secteurs concernés pour la concrétisation de programme de développement agricole rurale et forestier.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

- De participer à l'élaboration de la stratégie nationale des énergies renouvelables.
- De mettre en place les programmes de développement agricole rural et forestier et d'en assurer leur mise en œuvre.⁷

❖ **Le secrétaire général**

Assisté de deux (2) directeurs d'études et auquel sont rattachés bureau du courrier ministériel de la sûreté interne d'établissement.

❖ **Le chef de cabinet**

Assiste de huit (8) chargé d'études et de synthèse, il est chargé :

- La préparation et de l'organisation de participation du ministre aux activités gouvernementales et à celles liées aux relations avec le parlement.
- De la préparation et de l'organisation des activités du ministre dans le domaine des relations internationales et de la coopération de la préparation et de l'organisation des relations du ministre avec les organes d'information.
- De la préparation de l'organisation des activités du ministre dans le domaine des relations publiques
- Du suivi des relations avec le mouvement associatif et les organisations professionnelles et interprofessionnelles.
- Du suivi et de l'évaluation des indicateurs de développement agricole et rural et de la protection des espaces ruraux.
- De la participation à la préparation et au suivi des dossiers relatifs au financement, aux investissements économiques dans les domaines agricole et rural.
- Suivi des activités des entreprises et des établissements public relevant du secteur.

❖ **L'inspection générale du ministre de l'agriculture et du développement**

Est un organe permanent d'inspection, de contrôle et d'évaluation placé sous l'autorité du ministre elle est chargée de mettre en œuvre les mesures et moyen nécessaire pour l'inspection, le contrôle et l'évaluation des activités du secteur de l'agriculture et du développement rural.

- L'impaction générale a pour missions de veilles à l'application de législation et de la réglementation notamment celles régissant le secteur de l'agriculture et du développement rural.

⁷ Attribution du ministre_MADR. Consulté : 01-02-2021

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

- de s'assurer du bon fonctionnement des structures de l'administration centrale et déconcentrée et des établissements et organismes sous tutelle et de veiller à la préservation et à l'utilisation des moyens et ressources mis à leur disposition.

❖ **Direction générale des forêts**

C'est un établissement public Algérien chargé de la gestion des forêts publiques placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture. La direction générale est basée à Alger. A été créé par le décret N°95-201 du 25/07 1995. La DGF participe dans plusieurs activités nationales : établissement d'un bilan des incendies qui se sont déclarée chaque année, développer de couvert végétal national, fixation des populations sur leurs terres d'origine⁸

❖ **La direction de l'organisation et de la planification foncières et de la mise en valeur**

Elle est chargée :

- De contribuer à la définition et à la mise en œuvre matière de la politique agricole en matière d'organisation et d'extension du potentiel foncier d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du programme de mise en valeur de la terre par la concession.
- D'engager, d'encadrer, de suivre et de capitaliser les résultats des études de prospection et de connaissance des périmètres dans le cadre de la mise en valeur des terres effectuées par un bureau d'études. Elle comprend trois (3) sous directions :
 - a) La sous directions de l'organisation foncier.
 - b) La sous directions de la mise en valeur des terres.
 - c) La sous directions de la planification foncière.

❖ **La direction du développement agricole et rural dans les zones arides et semi-arides**

Elle est chargée de :

- D'élabores et de mettre en œuvre la politique de développement agricole durable dans les zones arides et semi-arides, des schémas d'aménagement de lutte contre veiller à la valorisation et a l'utilisation rationnelle des ressources naturelle (eau, sol, végétation et énergie) en vue de leur durabilité.
- De contribuer à l'identification des données de base à carder agronomique, techniques économique, financier et sociologique en vue de mettre en place une banque de données sous forme d'un système d'information géographique.

⁸ Fr-m.wikipedia.org, consulté 01-03-2021

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

- D'élabore et de mettre en œuvre la politique de développement durable dans les zones rurales et les programmes visant notamment, l'aménagement rural des zones de montagne, steppiques et sahariennes, en concertation avec les secteurs concernés. De veiller à la valorisation et à l'utilisation rationnelle des ressources en eau d'irrigation et des sols en vue de leur durabilité elle comprend quatre (4) sous directions
- a) La sous directions du développement agriculture sahariennes
- b) La sous directions du développement agricole dans les zones steppiques
- c) La sous directions du développement de l'agriculture de montagne
- d) La sous directions du développement de l'irrigation agricole

❖ **La direction de la régulation et du développement des productions agricole**

Est chargée :

- De promouvoir les actions de développement des productions végétales et animales et d'organiser les opérateurs économiques autour d'objectifs communs ou complémentaires par fillers.
- D'encadres et de soutenir le développement des filières de productions agricoles par la mise en place de systèmes de régulation des filières de la production nationale.
- De développement les instruments d'observation et d'action sur les prix des produits et des facteurs de productions.

Elle comprend trois sous directions :

- a) La sous directions du développement des filières végétales
- b) La sous directions du développement des filières animales
- c) La sous directions de l'organisation et de la régulation des filières agricole

❖ **La direction de l'agriculture biologique, de la labellisation et de la promotion des productions agricole**

Est chargée :

- D'encadrer et de soutenir la protection des productions des exportations et la mise en place de système de leur valorisation.
- De promouvoir et de développer l'agriculture biologique.
- De définir et de proposer la politique agricole en matière de valorisation et de protection des patrimoines du terroir et génétique et génétique et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.
- De veiller à la valorisation et à la promotion des produits de terroirs à travers des ressources génétique animales et végétales.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

- De contribuer à la définition de la politique en matière d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires ainsi que les conditions de leurs promotion elle comprend trois (3) sous directions :

- a) La sous directions de l'agriculture biologique
- b) La sous directions de la labellisation et des patrimoines génétiques
- c) La sous directions
- d) de la valorisation et de la promotion des productions agricoles.

❖ La direction des services vétérinaires

Ets chargée :

- D'exercer l'autorité vétérinaire nationale et de définir la stratégie sanitaire vétérinaire.
- De prépare, de suivi, de contrôle et d'évaluer la législation et la réglementation relative à la santé animale et zoonoses, au bien-être et à l'identification des animaux aussi qu'à la sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale, y compris les produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à la consommation humaine et à l'alimentation animale.
- De contrôle l'exercice professionnel vétérinaire et la pharmacie vétérinaire.
- De définir et de mettre en œuvre les politiques d'accompagnement et de soutien pour le développement et la protection de la santé animale.
- De collaborer et de participer avec les organismes nationaux et internationaux spécialisés dans le domaine vétérinaire.

❖ La direction de la protection des végétaux et des contrôles techniques

Est chargée :

- D'exercice les missions d'autorité nationale dans le domaines phytosanitaire et phytotechnique.
- D'élabores et de veilles à la mise en œuvre des politique d'accompagnement du matériel végétal.
- D'élaborer et de veille à la mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire phutotechnique ainsi que celle liée à la protection des obtentions végétales notamment celle relative à la production l'important, l'exportation, la distribution et l'utilisation des instants agricole.
- D'assurer les contrôles phytosanitaires et phytotechniques aux frontière et à la l'intérieur du territoire national des produits végétales et des intrants agricole
- De mettre en place une veille phytosanitaires nationale et des plans d'intervention contre les ennemis des végétaux pour la préservation des productions agricoles.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

Elle comprend trois (3) sous directions :

- a) La sous directions des contrôles technique
- b) La sous directions des homologations et des agréments
- c) La sous directions de la veille phytosanitaire

❖ La direction de la programmation, des investissements et des études économique

Est chargée :

- D'initier et de suivre toutes études susceptibles d'orienter les politiques agricole ainsi que les investissements public du secteur à partir du budget du secteur ou cofinancés par des institutions financier.
- De mobiliser les ressources financiers et de programme les investissements sur la base des plans de développement du secteur et d'en évaluer l'état d'exécution.
- De concevoir, d'harmoniser et d'évaluer les investissements d'encadrements économique et financiers au bénéfice des productions agricole de promouvoir et de suivi les investissements structurants dans le domaine de l'agriculture

Elle comprend trois (3) sous directions :

- a) La sous directions des équipements public
- b) La sous directions des études économique de l'orientation des investissements agricole et agroalimentaire
- c) La sous directions de la gestion et de l'évaluation des aides de l'état

❖ La direction de la coopération

Est chargée :

- De définir les axes de coopération bilatérale et multilatérale intéressant le secteur. De promouvoir et de développer la coopération en matière d'investissement et de partenariat dans le domaine de l'agriculture.
- de suivi la mise en œuvre des conventions des protocoles et des accords internationaux intéressant le secteur.
- d'identifier toutes les sources de financement extérieur à la réalisation de projet éligibles à la coopération
- de promouvoir et d'organiser, en relation avec les secteurs concernés, la participation aux manifestations intéressant le secteur

Elle comprend deux (2) sous directions

- a) La sous directions de la coopération bilatérale
- b) La sous directions de la coopération multilatérale

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

❖ La direction des systèmes d'information des statistiques et de la prospective

Est chargée :

- D'améliorer et de moderniser le système d'information du secteur
- D'élaborer et de suivre le programme de numérisation des structures sous tutelle
- D'organiser la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information économique et statistique relative au secteur d'assurer l'appui méthodologique pour son élaboration.
- D'initier des programmes d'enquête et de recensement et de les encadrer en collaboration avec les directions des services agricoles de wilaya.
- De suivre l'évolution de l'emploi agricole et de proposer des mesures pour son développement et d'évaluer l'impact des programmes de développement sur l'emploi
- D'initier des études de prospective qui serviront de base aux projections des politiques agricoles à court, moyen et long termes.

Elle comprend (4) sous directions

- a) La sous direction des systèmes d'information et de la numérisation
- b) La sous direction des statistiques agricoles
- c) La sous direction de l'emploi agricole
- d) La sous direction de la prospective et des enquêtes agricoles

❖ La direction de la formation, de la recherche et de la vulgarisation

Est chargée :

- de définir, d'animer et de proposer, en liaison avec les secteurs concernés, les éléments de politique sectorielle de formation, de recherche scientifique et de développement technologique d'appliquer les orientations du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique
- d'études et de proposer toutes mesures susceptibles de favoriser la vulgarisation, la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche scientifique et du développement technologique des établissements sous tutelles.

Elle comprend (3) sous directions

- a) La sous direction de la formation
- b) La sous direction de la recherche
- c) La sous direction de la vulgarisation

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

❖ La direction des affaires juridiques et de la réglementation

Est chargée :

D'élabore, en relation avec les structures concernées, les projets de textes législatifs et réglementaire du secteur

- De suivi et de traiter les affaires juridiques et les contentieux liés aux activités du secteur
- De menés et de coordonne tous travaux d'études et l'analyse de projets de textes initiés par les autre secteurs.

-De contribuer à la promotion et à la consolidation du mouvement associatif et coopératif du secteur.

- Elle comprend trois (3) sous directions

- a) La sous directions de la réglementation
- b) La sous directions des études juridique
- c) La sous directions de l'organisation de la profession et des coopératives.

❖ La direction de l'administration des moyens

Est chargée :

- De veiller à la mise en œuvre la politique de gestion, de promotion et de valorisation des ressources humaines du secteur
- D'évaluer les besoins en crédit de fonctionnement de l'administration central des services déconcentrés et des organismes en relevant.

D'exécutes les budgets de fonctionnement et d'équipement de l'administration centrale des services déconcentrés et des organismes relevant du secteur.

- D'inventorier et d'exploiter le patrimoine immobilier et mobilier de l'administration central et de tenir l'inventaire du patrimoine immobilier des services déconcentrés

Elle comprend quatre (4) sous directions

- a) La sous directions de la valorisation des ressources humaines
- b) La sous directions du budget et de la comptabilité
- c) La sous directions des moyens généraux et du patrimoine
- d) La sous directions de la documentation et des archive ⁹

En ce qui concerne les autres membres, nous les avons mentionnés précédemment dans le premier chapitre (Le ministre de finance, CNMA, CNA, SAA, UAR, CRMA,)

⁹ Madrp.gov.dz consulté 01-03-2021

Section 02 : Evaluation de la branche assurance agricole

Dans cette section nous allons présenter les principaux indicateurs relatifs à la production végétale, le cheptel et la production animale.

1. La production végétale

Ensemble des techniques relatives à la culture des végétaux (plants, légumes, fruits) et dont sont issus divers produits de consommation.

✓ Les céréales

Occupent une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie nationale

La campagne agricole 2017/2018 a été marquée par une importante production évaluée à 60,57 millions de quintaux de céréales toutes catégories confondues, contre 34,7 millions d quintaux enregistrés durant la campagne agricole 2016/2017, soit une hausse de 75% (plus de 25 millions de quintaux).

Dans le détail, la production céréalière d'hiver est répartie entre le blé dur, à hauteur de 31,8 millions de quintaux, contre 19,9 millions de quintaux marqué durant la campagne précédent, soit une hausse de 60%, l'orge avec 19,6 millions de quintaux, contre 9,7 millions de quintaux enregistrés lors de la campagne 2016-2017 soit une croissance de 102% et le blé tendre avec 8 millions de quintaux contre 4,4 lors de la campagne agricole antérieure, soit une augmentation de 80%.

La production de l'avoine a attient, quant à elle 1,8 millions de quintaux conte 0,64 millions de quintaux lors de la campagne agricole antérieure, soit une augmentation de 84%.

Même si avec la production céréalière d'été augmenter en passant de 76060 quintaux à 91340 quintaux, soit une croissance de 20%. Cette hausse de la production des céréales d'été est due exclusivement à une très forte production du maïs à savoir 55125 quintaux, soit une hausse significative de 109%, l'équivalent de 28790 quintaux de plus que la campagne précédent.

✓ Cultures industrielles

La production des cultures industrielles durant la campagne 2017/2017, affiche une croissance de 26% par rapport à la campagne précédant. En effet, elle est passée de 12554567 quintaux pour atteindre 15872668 quintaux, soit 3,3 millions de quintaux de plus. La production de la tomate, produit phare des cultures industrielles (96% de la production des cultures industrielles) s'élève à 15406655 quintaux pour campagne agricole 2017/2018, contre 12097326 quintaux de la campagne précédente, soit 27% de plus. De même pour l'arachide et le tabac, leurs productions ont affiché des hausses respectives de 17% et 4%.

✓ Légumes secs

La production légumineuse est constituée essentiellement de fèves-féveroles, pois chiches et lentille qui représentent 40%, 28% et 21,5% de l'ensemble des productions des légumes secs. Toutes espèces confondues, la production légumineuse de la campagne 2017/2018 est évaluée à quintaux contre 1072494 pour la campagne écoulée, soit un taux de croissance positif de 28%.

Par variété et comparativement à la production de la campagne agricole précédente, toutes les espèces ont vu leurs production en hausse à savoir les haricots secs, les lentilles, les pois chiches, les fèves-féverole et pois secs avec respectivement 90%, 55%, 30%, 17% et 16%.

✓ Culture maraichères

Au titre de la campagne 2017/2018, la production nationale des cultures maraichères s'élève à 136,57 millions de quintaux, contre 130,2 millions de quintaux en 2017, soit une hausse de 5%.

Cette production est constituée de trois espèces de grande consommation, à savoir la pomme de terre avec 34%, l'oignon avec 10,24% et la tomate avec 10%. Par ailleurs, les pastèques et les melons dont la production n'est pas moins importante tout deux réunis 15,3% de la production globale des maraichages.

L'augmentation de la production des cultures maraichères indique des taux de croissance positifs oscillants entre 1% et 64%. Les meilleures croissances sont attribuées principalement à l'ail, petits pois, courgette, choux fleurs, chou verts et aubergines avec respectivement 64%, 42% , 26%, 19%, 17% et 17%.

En dépit la hausse de la production nationale (+5%) en 2018, quelques espèces ont affiché des croissances négatives (haricots verts -5%, autres légumes -3%, oignons -1% et poivrons).

✓ culture fourragères

La production fourragères au cours de la campagne 2017/2018 un total de près de 48,8 millions de quintaux, réalisant ainsi une hausse de 20% comparativement à la campagne antérieure.

Les fourrages artificiels, qui s'accaparent la plus grande part de l'ensemble des productions fourragères (83%) ont atteint 40,3 millions de quintaux en 2018, soit une augmentation de 15% par rapport à l'année écoulée.

La production des fourrages naturels qui ne représente que 17% de l'ensemble de la production fourragère globale a gravi le seuil des 50% d'augmentation par rapport à la

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

campagne 2016/ 2017, avec deux hausse simultanées de 56% pour les prairies naturelles et 48% pour les jachères fauchées.

✓ **Les agrumes**

La production agrumicole globale pour la campagne agricole 2017/2018 s'est établie à près de 14,8 millions de quintaux, dont 11,3 millions de quintaux d'oranges, 2,17 millions de quintaux de clémentine, et près de 790000 quintaux de citrons.

Comparativement à la saison agricole 2017, la production d'agrumes a enregistré une croissance de 10%. Cette hausse est due essentiellement à l'évolution de la production d'oranges, soit 12% par rapport à la saison agricole 2017.

Aussi bien que la production d'oranges, les productions de clémentines, de mandarines et de citrons ont marqué des hausses respectives de 6%,1%, 1%.

✓ **Le vignoble**

En termes de production de vignoble, la quantité totale produite au cours de la campagne agricole 2017/2018 est évaluée à 5,03 millions de quintaux, enregistrant ainsi une baisse de 11% par rapport à la saison agricole de 2017. Cette régression est essentiellement due à la diminution de la production de raisins de table (-12%) qui constitue près de 88% de la production totale. De même pour la production de raisin de cuve, qui a vu sa production reculer de 7% par rapport à l'année écoulée .quant à la vigne de séchage, la production demeure nulle successivement pour 2017et 2018.

✓ **Cultures fruitières (espèces noyaux et / ou pépins)**

La production de l'ensemble des cultures fruitières au cours de la campagne agricole 2017/2018 est évaluée à 14, 8 millions de quintaux, marquant une baisse de 2% par rapport à la campagne 2016/2017, soit une perte en volume de 370071 quintaux. Cette diminution est principalement attribuée à la régression des trois premières espèces qui constituent près de 60% de la production globale à savoir les pommes (33%), les poires (13,5%) et les pêches (12,9%) dont les productions ont fléchi respectivement de -1%, -16% et -4%. En revanche, la production d'abricots qui constitue plus de 16% de la production globale a révélé un taux de croissance positif de 2% par rapport à 2017.

✓ **La production de dattes**

La production de dattes pour la campagne 2017/2018 est estimée à 10,9 millions de quintaux dont près de 54% de la production provient de la variété Deglet nour, 28% de dattes sèches et le reste soit 18% de dattes molles. Comparativement à la campagne écoulée, la production globale de dattes a affiché un taux de croissance positif de 3%. Par variété, cette croissance est attribuée à la Deglet nour et les dattes sèches respectivement de 5% et 4%.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

✓ Les olives

La production d'olives a atteint 8,6 millions de quintaux durant la campagne agricole 2017/2018 contre 6,80 millions de quintaux en 2016/2017, affichant ainsi une hausse de 26%, soit un gain en volume de 1763239 quintaux d'olives.

✓ Les figuiers

La production de figues durant la campagne 2017/2018 est de 1092136 quintaux, marquant une régression de 15% par rapport à la campagne précédente, soit une perte en volume de 194705 quintaux de figues.

2. Le cheptel et la production animale en Algérie

2.1 Cheptel

Toutes races confondues, l'effectif global du cheptel pour l'année 2018 s'est établi à 36013296 têtes, avec prédominance de la race ovine soit près de 80%. Les caprins viennent en seconde position avec une part de 13,6%, suivis par les bovins avec 5%. Quant aux camelins, ils ne représentent que 1,2% de l'effectif cheptel total.

Comparativement à 2017, l'effectif global n'a enregistré que 173528 têtes de plus, soit l'équivalent de 0,5% seulement. Cette hausse est imputable à la race ovine qui s'est distinguée par une augmentation de 330392 têtes de plus par rapport à 2017

➤ Cheptel ovin

Le tableau suivant désigne le nombre de têtes ovine durant 2016, 2017 et 2018.

Tableau N°06 : cheptel ovine unité : tête

année	2016	2017	2018
brebis	17161321	17709588	18075234
béliers	1077429	1035247	1086265
antenaïse	2364899	2351131	1975685
Antenaïs	1937076	2 053 684	1 975 685
Agneaux	2 644 434	2 463 095	2 523 382
Agnelle	2 950 827	2 780 856	2 811 597
Total Ovine	28 135 986	28 393 602	28 723 994

Source : ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

➤ Cheptel bovin

Le tableau suivant renseigne sur le nombre de têtes bovin durant les années 2016, 2017 et 2018.

Tableau N°07 : cheptel Bovin unité : tête

année	2016	2017	2018
vache laitière	1 066 625	971 663	942 828
Génisses	253 236	225 660	218 963
Taureaux	82 539	75 720	69 712
Taurillons	195 312	182 134	170 261
Veaux	231 594	213 692	200 011
Velles	252 000	226 257	214 505
Total Bovin	2 081 306	1 895 126	1 816 280

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

L'effectif du cheptel bovin est estimé à 1816280 têtes dont 52% de vaches laitières, 12% de génisses et près de 23% de veaux et velles. Comparativement à 2017, la race bovine a reculé de 4%, soit une réduction 78 846 têtes.

➤ Cheptel caprin

Le tableau ci-dessous expose le nombre de têtes caprin durant les trois ans (2016, 2017, 2018).

Tableau N°08 : cheptel caprin unité : tête

année	2016	2017	2018
Chèvres	2 903 147	2 949 646	2 856 327
Boucs	326 176	297 468	282 334
Chevreaux	767 835	778 076	803 098
Chevrettes	937 543	982 704	966 726
Total Caprin	4 934 701	5 007 894	4 908 485

Source : Ministre de l'agriculture, et de développement rural et de la pêche

L'effectif du cheptel caprin est estimé à 4908485 têtes, soit une réduction de 2% par rapport à 2017. La composition de ce cheptel révèle une prédominance des chèvres avec 58,2%, suivi des chevrettes avec une part de 19,7% et les chevreaux avec 16,4%. La structure du cheptel caprin, indique un faible taux pour ce qui concerne les boucs, soit une proportion de près de 6%.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

➤ Cheptel camelin

Le tableau ci-dessous indique le nombre de cheptel camelin durant les années 2016, 2017 et 2018.

Tableau N°09 : Cheptel camelin unité : tête

Année	2016	2017	2018
CHAMELLES	213987	207884	250404
Autres	165107	173998	166918
Total camelins	379094	381882	417322

Source : ministres de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

Au titre de l'année 2018, l'effectif en cheptel camelin est estimé à 417322 têtes, soit une progression de 9% par rapport à 2017. Cette hausse est essentiellement attribuée à l'augmentation des chamelles qui sont passées de 207884 têtes en 2017 pour s'établir à 250404 têtes en 2018, soit un taux de croissance de 20%.

➤ Cheptel équin

Le tableau ci-dessous représente le nombre de cheptel équin/ tête durant 2016, 2017 et 2018.

Tableau N°10 : cheptel équin

unité : tête

Année	2016	2017	2018
Espèce chevaline	44991	46841	46356
Espèce mulassière	19983	19247	16808
Espèce asine	112846	95176	84051
Totale équins	177820	161264	147215

Source : Ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

S'agissant du cheptel équin, en 2018, il est évalué à un effectif réduit à 147215 têtes, soit un recul de 9% par rapport à 2017. La structure du cheptel équin est caractérisée par la prédominance de l'espèce Asine, soit 57,1% et 31,5% de l'espèce chevaline.

2.2. Production animale

La production des viandes rouges au cours de l'année 2018 a atteint près de 529012 tonnes, soit une diminution de 2,7% par rapport à 2017. Pour ce qui est des viandes blanches, la production s'établit à près de 540369 tonnes, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année écoulée. En matière de production de lait, les réalisations cumulées de l'exercice 2018

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

font état de 4, 21 milliards de litres de lait dont 933496 millions de litres collectés. Comparativement à l'exercice 2017, la production du lait a marqué des régressions de -6,9% et -4,4% respectivement pour la production et la collecte. De même que la production du lait, la production d'œufs de consommation a été marquée par un recul de -4,4%. En effet, elle passe d'une production évaluée à 6,57 milliards d'unités en 2017 pour atteindre 6.28 milliards d'unités en 2018. La production du miel en 2018 est estimée à près de 7324 tonnes, contre 6123 tonnes en 2017, soit une croissance de 19,6%. S'agissant de la production de la laine, elle s'est établie à 37048,5 tonnes en 2018, contre 38238,1 tonnes en 2017, soit un repli de -3,1%.¹⁰

Tableau N°11 : production animale

Année	2016	2017	2018
Viande rouge (QX)	5298067	5439024	5290121
Viande blanche (QX)	5049188	5298067	5403692
Lait (1000L)	3513422	3521210	3279972
Collecte lait (1000L)	854079	975966	933496
Œufs (1000U)	6555562	6570417	6280856
Miel (QX)	70419	61235	73242
Laine (QX)	377425	382381	370485

Source : ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

3. La part de la valeur ajoutée dans le PIB

L'agriculture est un facteur important de l'économie de l'Algérie. Il est occupé la troisième place après les services et hydrocarbures, il a contribué à hauteur de 12,3% de la valeur ajoutée dans le PIB entre 2016 et 2018.

L'augmentation de sa production agricole nationale entre les trois (3) années, grâce à la modernisation des outils et techniques agricoles et la généralisation des programmes d'irrigation par les autorités publiques, le pays se rapproche un peu plus de son objectif d'autosuffisance alimentaire d'ici 2022.

¹⁰ E. production agricole 2017-2018

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

4. Le taux de croissance dans l'agriculture en Algérie

Tableau suivant représente le taux de croissance de l'agriculture en Algérie

Tableau N°12 : Le taux de croissance dans l'agriculture

Année	2016	2017	2018
Taux de croissance	1,8%	1%	5%

Source : établir par nous-même d'après les données « les comptes économiques en volume de 2015 à 2018 »

En 2018, le taux de croissance dans l'agriculture est appréciable et se démarque des contreperformances des années 2016 et 2017. Ainsi, après une croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture de 1,8% en 2016 et de 1% en 2017, l'année 2018 renoue avec un taux de croissance supérieur évalué à 5%.¹¹

5. Le nombre des emplois dans le secteur agricole

Le tableau ci-dessous représente le nombre des emplois dans le secteur agricole

Tableau N°13 : le nombre des emplois dans le secteur agricole en Algérie

Année	2016	2017	2018
Emploi %	10,8	10,4	10,9

Source : établie par nous-même d'après les données de l'agriculture en Algérie

Le secteur agricole emploi 10,8% de la population active en 2016. La part des emplois dans le secteur agricole diminué à 10,4% en 2017. A fin de 2018 Le secteur d'agriculture emploi 10,9% de la population, sept fois que celui des hydrocarbures.

Section 03 : les offres des Assureurs dans le domaine agricole au niveau de la CRMA de TIZI OUZOU

Dans cette section nous allons essayer de faire une analyse de branche animale et la barnache végétale.

1. La branche animale au niveau de la CRMA de TIZI OUZOU

Ensemble des techniques relatives à l'élevage des animaux et dont sont issus divers produits propres à la consommation. Contient notamment, l'assurance multirisques caprins, multirisque ovine, multirisque avicole, multirisque apicole, multirisque dinde, mortalité des dromadaires.

1.1.L'analyse de la branche animale au niveau de la CRMA de TIZI OUZOU

Le tableau ci-dessous représente le nombre de contrat dans la branche animale au niveau de la CRMA de TIZI OUZOU durant les deux années (2019/2020).

¹¹ Les comptes économiques en volume de 2015 à 2018

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

Tableau N°14 : Assurance Animale

assurance animale	2019		2020		variation %	
	Nbr contrats	Montant	Nbr contrats	Montant	Nbr	MT%
Bovin	145	16266689,48	124	14120244,75	-14,48%	-13,20%
ovin	39	2183915,32	20	900250,48	-48,72%	-58,78%
caprin	31	1363054,07	17	912896,88	-45,16%	-33,03%
équin	1	9480	1	8230,9	0,00%	-13,18%
dromadaire						
apicole	17	23287,05	6	82654,07	-64,71%	-64,51%
avicole	13	432733,22	10	1362274,4	-23,08%	214,81%
dinde						
cunicole	5	68535,5	3	55831,74	-40%	-18,54%
élevage aquacole						
autre						
total générale	251	20557277,64	181	17442383,22	-27,89%	-15,15%

Source : document interne de la CRMA 2020

Au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou il existe une variation des produits animale. L'élevage bovins est d'abord classé avec le plus grand nombre des contrats dans la production animale 145 contrat en 2019. Celle-ci est due au choix des éleveurs. Leurs premiers choix se porte toujours sur l'élevage bovins en raison de la forte production laitière, qui fait partie des produits alimentaires de base. L'Algérie connaît une pénurie considérable dans la production laitière qui devient une denrée rare à cause de la forte demande.

On observe aussi le soutien de l'ANSEJ et la CNAC qui encourage ce type d'élevage (bovin) pour pouvoir arrêter l'importation de la poudre de lait.

En second position, l'élevage ovin avec 39 nombre de contrats, ensuite l'élevage apicole 17 contrats, cette activité représente une variété de produits mielleux et des dérivés fabriqués à base de miel, et l'élevage avicole avec 13 nombre de contrats, où on n'observe aucun contrat pour les dindes à cause de la cherté de leurs assurances par rapport à l'avicole.

Nous constatons que peu d'agriculteurs donnent de l'importance à l'assurance agricole, à cause de manque de sensibilisation ou d'absence de culture chez les agriculteurs.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

Enfin aucun contrat d'assurance pour l'élevage aquacole et dromadaire.

La branche animale recule fortement avec un taux de 15,15% au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou durant l'année 2020, il y a une baisse de toutes les filiales de la production, une diminution dans le chiffre d'affaires des bovins en 2020 qui est passé de 162266689,48 DA à 14120244, 75 DA soit une diminution de (-13,20%) entre les deux années, en effet cette diminution du chiffre d'affaires est due à la décision de l'ANSEJ qui a gelé tous les contrats à cause de la saturation de cette filiale.

Les résultats d'élevage ovin, caprin, apicole, avicole et cunicole font apparaître des résultats en baisse du fait de leur variation du chiffre d'affaires respectifs de (-58,78%), (-33,03%), (-13,03%), (-13,18%), (-64,51%), (214,81%), (-18,54%). Pour des raisons pécuniaires l'éleveur reste impuissant durant cette charge, la majorité des agriculteurs de 2019 n'ont pas renouvelé leur contrat d'assurance l'année suivante.

2. La branche végétale

La production végétale est tributaire de la disponibilité de terre arables et varie notamment en fonction des rendements, de l'incertitude macro-économique et des modes de consommation, elle a un fort impact sur les prix des produits agricoles. L'importance de la production végétale est liée aux surfaces récoltées, à la production par hectare (rendement) et aux quantités produites. Le rendement des cultures est les quantités de produits végétaux obtenus par unité de surface récoltée. Le rendement réel, sur l'exploitation est fonction de plusieurs facteurs tels que le potentiel génétique de la variété, le rayonnement solaire par les plantes, et la présence d'adventice et d'ennemis des cultures.

2.1.L'analyse de l'assurance végétale au niveau de la CRMA de TIZI OUZOU

Le tableau suivant représente les différents produits de l'assurance végétale au niveau de la CRMA durant les années (2019/2020) et leurs évolutions.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

Tableau N°15 : Assurance végétale

assurance végétale	2019		2020		évolution%	
	Nbr contrats	montant	Nbr contrats	montant	Nbr	montant %
grêle						
grêle/incendi (combinée)						
grêle et incendie (combinée)	388	3845006,41	378	3968687,86		
incendie des fourrages et des pailles						
incendi des récoltes sur pied						
multiperils olivier	1	8901				
multiperils ail et oignon						
multiperils tomate industrielle						
multiperils vigne			1	272380		
multiperils pomme de terre			4	137987,5		
multirisque agricole						
multirisque arabes fruitiers	1	436300				
multirisque palmier dattiers						
multirisque serres	5	826487,06	7	824926,83	40%	-0,19%
pack taamine thika						
pépinières arboricole viticoles						
perte de rendement céréales en irrigué						
réseau d'irrigation en exploitation	3	44550,2	7	92548,44	133,33%	107,74%
reboisement forestier						
total	398	5161244,67	397	5296530,63	-0,25%	2,62%

Source : document interne de la CRMA de TIZI OUZOU

Ce que nous remarquons dans l'assurance végétale, qu'il y a un manque de contrats d'assurances, il existe 19 produits mais seulement 7 produits qui sont commercialisés à cause d'absence de la culture chez les agriculteurs qui assurent leurs récoltes uniquement contre grêle et des incendies. En second position multirisque serre et réseau d'irrigation exploitation qui est passé de 5 à 7 contrats durant les deux années.

D'autre part l'agriculteur ne souscrit pas d'assurance pour la perte de rendement céréale en irrigué.

Le chiffre d'affaires de l'assurance végétale est augmenté de 2,62% en 2020 par contre les nombres des contrats sont diminués de 0,25% à partir de là nous pouvons dire que le prix de l'assurance a augmenté.

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

Nous constatons aussi une diminution dans le nombre de contrat qui présente 2,58% pour grêle et incendie, avec une augmentation du chiffre d'affaires en 2020 de 3,22%.

Il existe un seul contrat pour les Multirisques oliviers et multirisque arbres fruitiers en 2019 et aucun renouvellement en 2020, par contre il existe un seul contrat pour les multirisques vignes en 2020, et 4 contrats pour les multiperils pomme de terre en 2020 contrairement à 2019 aucun contrat.

Nous remarquons une baisse du chiffre d'affaires en 2019 de 826487,06 à 824926,83DA en 2020 pour les Multirisques serres.

Nous constatons une augmentation des réseaux d'irrigations en exploitation durant les deux années 2019 et 2020.

3. Les sinistres agricole au niveau de la CRMA de TIZI OUZOU

Le tableau ci-dessous représente le nombre des sinistres par branche dans différentes périodes.

Tableau N°16 : les sinistres agricoles

branche	début période		déclarartion période		Nbr repris	réglements période		Nbe classé s.s	fin de période	
	NBR	MONTAN	NBR	MONTANT		NBR	MONTANT		NBR	MONTANT
mortalité animale	87	9492606	216	27114158	1	173	22778941	4	126	13827823
risque végétale	1	0	5	1588525	0	5	1546075	0	1	42450
total agricole	88	9492606	221	28702683	1	178	24325016	4	127	13870273

Source : document interne de la CRMA de Tizi-Ouzou

- **La mortalité Animale** : la mortalité animale est la garantie la plus importante. Le tableau précédent nous montre les sinistres classés pour la mortalité animale. Au début de l'année nous avons enregistré 87 sinistres restant de l'année passée et 216 déclarations avec un montant 27114158DA. La compagnie d'assurance a réglé 173 sinistres avec un montant 22778941 DA. Le nombre restant des sinistres est de 126 avec une valeur 13827823 DA. Les animaux sont les plus exposés aux dangers car ils peuvent avoir des blessures mortelles.
- **Risque végétale** : d'après notre analyse nous remarquons qu'il y a moins de contrat d'assurance végétale, nous observons quelques sinistres dans cette branche. Le tableau précédent a expliqué le nombre des risques durant l'année 2020. Les déclarations de la période sont de 5 nombre avec une valeur 1588525 DA. La compagnie d'assurance a

Chapitre II : La branche assurance agricole en Algérie

réglé 5 sinistres durant l'exercice 2020 et il reste seulement un sinistre à la fin de la période.

Conclusion du chapitre

L'activité agricole est soumise à de nombreux risques, notamment les risques climatiques, qui peuvent entraîner des dommages parfois importants et qui affectent les revenus des agriculteurs. La production agricole est fortement dépendante des aléas climatiques d'où la nécessité de développer l'assurance pour mieux gérer les risques agricoles et protéger ainsi les agriculteurs et leurs patrimoine agricole.

L'assurance agricole est l'un des moyens les plus efficaces pour gérer les risques de l'activité agricole. Elle constitue un instrument financier, puisque les indemnisations jouent un rôle stabilisateur des revenus. En effet, l'agriculteur qui subit une perte dans son exploitation perçoit une indemnisation qui lui permet de reprendre ses activités.

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

Introduction du chapitre

L'agriculture est l'un des secteurs les plus importants, elle occupe une place importante au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, et contribue à la satisfaction des besoins alimentaires de la population. Dans le but d'encourager le secteur est d'assurer la sécurité alimentaire du pays. L'Etat Algérien a mis en œuvre des programmes de développement tel que le plan national de développement agricole, qui est une réponse à la situation de crise de secteur agricole. Afin de réaliser ces objectifs et d'encadrer ses différents programmes, l'Etat a mis en place une batterie de mesure incitative et un ensemble d'instruments et de dispositifs qui permettent d'assurer un niveau important de soutien financier.

Dans le secteur de l'assurance agricole, des innovations sont à l'étude pour étendre la couverture actuelle sur la production, notamment contre la sécheresse. Par ailleurs des réflexions sont en cours pour cibler plus particulièrement les populations rurales à faible revenus, à travers des mécanismes de micro-assurance.

Afin d'appréhender de manière succincte et efficace ce qui a été lancé précédemment, nous avons scindé ce chapitre en trois sections, la première aborde les potentialités agricoles de la wilaya étudiée et dans la deuxième, les panoramas des acteurs dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Dans la troisième nous allons mettre en avant les perspectives de développement de l'assurance agricole, de la CRMA au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 01 : Les potentialités de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya algérienne située dans la région de la Kabylie, elle s'étend sur une superficie de 2958 Km². Administrativement, elle est divisée en 67 communes et 21 daïras. La population résidente telle du recensement de 2019 est de 1296973 habitants.

La population occupée dans le secteur agricole en 2019 est de 58866 personne tandis qu'en 2018, elle présentait 58291 agriculteurs, cette augmentation peut être expliquée par l'évolution positive du nombre d'emplois crée dans les différents dispositifs dans le secteur de l'agriculture, soit une augmentation de 01%.

1. Potentialités végétales

Cette étude biogéographique vise à déterminer les potentialités végétales actuelles dans la wilaya de TIZI OUZOU.

1.1. Répartition de la superficie agricole totale (ha)

Le tableau suivant représenté la superficie agricole dans la wilaya de TIZI OUZOU

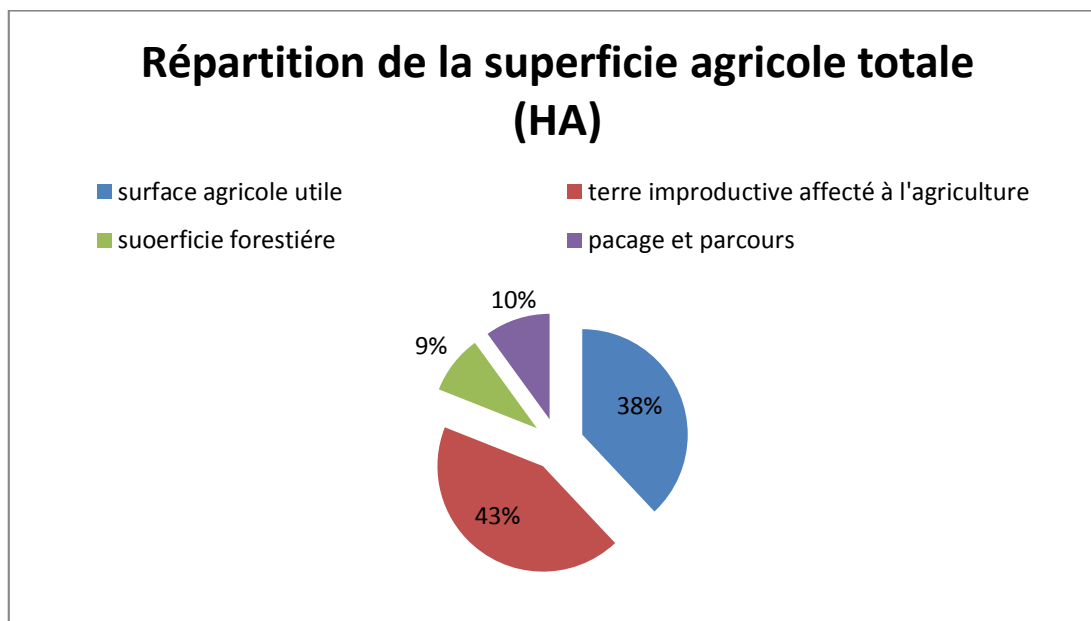
Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

Tableau N°17 : Répartition de la superficie agricole totale :

Surface agricole utile	Terre improductive affecté à l'agriculture	Superficie forestière	Pacage et parcours
98842 ha	21859 ha	112181 ha	25370 ha

Source : la direction des services agricoles 2020.

Graphe N°04 : répartition de la superficie agricole totale (ha)



Source : notre synthèse

D'après les données du tableau on constate que la superficie agricole totale (S.A.T) est l'ordre de 258252 ha. Elle comprend

- Les pacages et parcours, qui s'étendent sur 25370 ha et représentent 10% de la (S.A.T)
- Les terres improductives des exploitations agricoles : ces terres comprenant les fermes, bâtiments, cours, aires de battage, chemins, canaux, ravins, pistes ...etc. Elles représentent 9% de la S.A.T

1.2 Répartition de la superficie agricole utilisée (S.A.U)

Ce sont des terres sur lesquelles sont cultivées des spéculations, elles s'étendent sur une surface de l'ordre de 98842 ha soit 38% de la S.A.T. Elles sont réparties sur les trois années 2017-2018-2019.

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

Tableau N°18 : Répartition de la superficie agricole utile :

année	Cultures herbacées	Terre à la repose	Cultures pérennes	TOTAL
2017	27338,70	21165,7	50337,3	98842
2018	26837,9	21065,65	50938,25	76523
2019	26280,52	21328,09	51233,18	98842

Source : direction des services agricole

On remarque d'après le tableau N°14 que les cultures pérennes occupent entre 51% et 54% durant les trois dernières années. Les cultures herbacées occupent 26280,52 ha soit 27% de la S.A.U en 2019 et connaît une baisse de 1% par rapport à 2017, soit (28%).

Les terres à la repose occupent 21328,09 ha soit 22% de la S.A.U en 2019, qui a augmenté de 3% par rapport à 2018 et (21%) en 2017.

1.3 Production végétale dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La production végétale est un ensemble des techniques relatives à la culture des végétaux

Tableau N° 19 : production végétale dans la wilaya de Tizi-Ouzou unité : Qx

Unité : QX	2017	2018	2019
Céréale d'hiver	166978	167000	142160
Céréale d'été	0	0	0
Culture industrielle	0	0	0
Légumes secs	9046	9975	11243
Culture maraîchère	1189843	98125	116900
Fourrage naturel	322649	418939	374412
Fourrage artificiel	2885276	2660836	3394311
Oliviers	42907	760500	103074
Agrumes	342450	504500	548100
Figuers	2477143	0	224833
Cultures fruitières	275900	0	257693,5
Vignes	247800	0	224833

Source : direction des services agricole

En 2017, la production végétale au niveau du la wilaya Tizi-Ouzou est caractérisée par une production de masse dans le fourrage qui représentent 63% des cultures herbacées ainsi que les figuiers représente 73% des plantations.

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

Au cours de l'année 2018, il n'y aucune production des vignes, des figuiers et de cultures fruitières.

En 2019, une augmentation de la production par rapport à l'année précédente dans le fourrage et la culture maraichère.

Nous remarquons aussi que les agrumes représentent 40% des plantations.

Tableau N°20 : les rendements de la production végétale dans la wilaya Tizi-Ouzou

Unité : QX	2017	2018	2019
Céréale d'hiver	25	22	20,5
Céréale d'été	0	0	0
Culture industrielle	0	0	0
Légumes secs	14	13	15
Culture maraichère	183	258	198,5
Fourrage naturel	19	27	26
Fourrage artificiel	209	534	529
Oliviers	1,11	20	15
Agrumes	225	322	383
Figuier	460	0	42
Cultures fruitières	127	0	121
Vignes	229	0	200

Source : direction des services agricoles

A partir du tableau ci-dessus, nous remarquons un rendement très élevé pour les agrumes avec 383 Qx/ha en 2019 et les fourrages artificiels avec 269 Qx/ha.

2. Potentialité Animale

Après avoir déterminé les potentialités végétales nous précéderons à la présentation des potentialités animales actuelle de la wilaya de TIZI OUZOU

2.1 Effectif du cheptel

La présentation des potentialités animale de la wilaya de TIZI OUZOU

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

Tableau N° 21 : effectif du cheptel unité : tête

Animale	2017	2018	2019
Bovin	95346	70274	70506
Ovin	116348	113669	123735
Caprin	39470	38829	44628
Equin	3380	3241	3191
Poules pondeuses	724381	721412	65093
Poules chair	9877495	9428272	866236
Apiculture	112080	107067	131499
Cuniculture	2642	3622	3076
Dinde et autre (caille poularde)	Dinde : 169552 Autre : 1152041	Dinde : 108724 Autre : 1016350	Dinde : 86567 Autre : 626000
Total	12292735	11611460	2020538

Source : direction des services agricole

Nous remarquons une variation du cheptel. En 2017, l'effectif global du cheptel est à 12292735 têtes, l'aviculture vient en première place avec un taux de 86%, et les dindes en seconde place avec un taux de 11%. En 2018 le nombre de cheptel a diminué à 11611460 têtes et l'aviculture est toujours classée la première avec un taux 87%.

Enfin en 2019, l'effectif de cheptel a augmenté jusqu'à 2020538 têtes.

2.2 La production Animale

Le tableau ci-dessous représente la production animale dans la wilaya de TIZI OUZOU

Tableau N°22 : la production animale

Produit	2017	2018	2019
Viande rouge Qx	111888	91916	80474
Viande blanche Qx	214900	193358	175358
Œufs(10 ³)	156468	153814	132557
Lait (10 ³)	178785	145756	139093, 32
Miel kg	313000	264000	132329
Laines kg	164068	142850	170709
Peaux et cuir Qx	7037	4841	4500

Source : direction des services agricole

La production des viandes rouges a diminuée au cours de ces trois dernières années de 111888 Qx en 2017 jusqu'à 80474Qx en 2019.

Pour ce qui concerne les viandes blanches, la production s'est diminuée durant les trois ans avec une quantité de 214900Qx en 2017 et 175358Qx en 2019.

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

La même chose pour la production laitière, des œufs, des peaux et cuir et du miel où nous avons constaté une diminution de la production.

La production de laine en 2019 est estimée à 170709 Qx, et 16406 Qx en 2017 d'où nous constatons une augmentation durant l'année 2019.

3. Evolution des différents dispositifs d'aide de financement du secteur agricole

L'Etat aide des agriculteurs dans le financement de leurs projets par de différents dispositifs accordés par la CNAC, ANSEJ et ANGEM.

Tableau N°23 : évolution du nombre des projets de la CNAC

Produits	2017		2018		2019	
	Nbr	montant	Nbr	montant	Nbr	montant
élevage bovine	27	125839625,3	11	49647192,77	24	110911500
élevage caprins	3	12359200	1	3500174,24	5	17112900
élevage ovin	7	23163700	7	28693700	4	12044900
élevage apicole	4	70414419,92	0	0	2	3098900
élevage avicole	1	6519800	1	4662700	0	0
maraichage	1	3227000	1	3794000	3	12249300
Cuniculture	1	2212700	0	0	0	0
exploitation agricole	13	48694335,84	29	118754673,9	23	110922795,3
Pépinières	2	3727799,04	0	0	0	0
poules pondeuses	1	6330800	1	6782059,38	2	6944000
poules chair	0	0	0	0	0	0
Serriste	1	5711300	0	0	0	0
travaux forestiers	2	4277000	0	0	0	0
Total	63	249104680,1	51	3712508350	63	261239695,3

Source : banque développement agricole rurale

D'après le tableau précédent nous remarquons une variation des projets agricoles financés.

En 2017 le nombre de projet est de 63 avec un montant de 249104680,1 DA, une grande partie des financements est destiné aux élevages bovins avec un nombre de 27 projets.

En 2018 une baisse dans le nombre de projet, par contre le chiffre de crédit a augmenté jusqu'à 3712508350,4 DA à cause de l'augmentation des exploitations agricoles.

En 2019 jusqu'à 12 projets de plus rapport à 2018, mais le montant de crédit a diminué jusqu'à 261239695,33 DA.

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

Tableau N°24 : évolution du nombre des projets de l'ANSEJ

année	2017		2018		2019	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
apiculture	2	4221828,37	1	1862874,96	3	8071478,56
élevage avicole	3	14149489,66	2	10426505,04	0	0
élevage bovins	22	10440024,29	16	67505857,07	3	11737111,87
élevage caprin	4	7501702,1	0	0	0	0
élevage ovin	3	6780807,18	1	1269063,62	0	0
exploitation agricole	2	9024587,41	0	0	0	0
TOTAL	36	52118439,01	20	81064300,69	6	19808590,43

Source : la banque agricole de développement rural

Le tableau précédant nous renseigne sur le nombre de projet crée dans le cadre du dispositif ANSEJ durant la période 2017 à 2019.

Le nombre de projet à diminué de 36 en 2017 à 6 projet en 2019, L'ANSEJ a gelé les projets d'agricultures d'ailleurs nous constatons durant l'année 2019 qu'il y a uniquement l'élevage apicole et l'élevage bovin à cause de la saturation de ces filiales dans ce cadre.

Tableau N°25 : évolution du nombre des projets financiers par l'ANGEM

Produits	2017		2018		2019	
	Nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
élevage apicole	1	671616,71	2	1330754,6	2	1377896,89
élevage bovin	14	9115073,62	5	3351583,74	5	3453568,51
élevage caprin	2	1248815,95	6	4089521,26	5	326525,78
élevage ovin	6	3819399,25	9	5618187,13	2	1338295,23
exploitation agricole	2	1134986,98	0	0	0	0
élevage avicole	0	0	1	699705,87	1	699691,48
élevage canicule	0	0	2	1131499,6	1	627511,2
total	25	15989892,5	25	16221252,2	16	7823489,09

Source : banque agricole développement rural

Nous remarquons une augmentation des montants de crédit durant l'année 2018 avec un montant de 231357,67 DA.

En 2019 le nombre de projets a diminué jusqu'à 16 projets avec un montant de 7823489,09 DA.

Section 02 : panorama des acteurs assurancielle dans la wilaya de Tizi-Ouzou

1. Le ministre d'agriculture

Dans le cadre de la politique générale du gouvernement et de son programme d'action le ministre de l'agriculture et du développement rurale est chargé de l'élaboration des éléments

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

de la politique nationale dans le domaine d'agriculture, du développement rurale, des forêts et des espaces naturels et d'en suivre et contrôle la mise en œuvre conformément aux lois et règlement en vigueur

2. La direction des services agricoles (DSA)

La direction des services agricoles est chargée de veiller à l'application de la réglementation dans tous les domaines de l'activité agricole.

- D'assurer l'inspection et le contrôle des activités vétérinaires et phytosanitaires.
- D'organiser et de contrôler le déroulement des campagnes de lutte d'intérêt national.
- D'assurer techniquement les institutions locales du secteur agricole.
- De mettre en œuvre les instruments et mesures induits par la politique de préservation des terres agricoles et agro-sylvo-pastorales.¹
- De mettre en place, développer et mettre à jour les instruments statistiques agricoles et d'élaborer les différents fichiers aux fins de suivi et d'évaluation périodique de l'état du secteur, de proposer toutes mesures ou action nécessaires à l'élaboration des instruments de régulation et de veiller à la mise en œuvre des mesures arrêtées d'animer les activités des institutions agricole rurales intervenant au niveau local et de les assister techniquement.
- D'identifier les objectifs de développement agricole de la wilaya et les moyens à mobiliser pour leur réalisation de proposer les mesures et actions de perfectionnement et vulgarisation et de mettre en œuvre les mesures arrêtées.

3. Subdivision- agricole

Chaque wilaya dispose en moyenne de 6 à 20 subdivisions, selon la spécificité et l'étendue de la surface agricole. Actuellement les subdivisions sont au nombre de 452 sur tout le territoire national, soit pour les 48 wilayas, et chaque subdivisions couvre une et 8 communes en moyenne.²

4. La chambre d'agriculture

Les chambres d'agricultures représentent les agents économiques de l'agriculture et accompagnent les exploitants agricoles, elles jouent un rôle pour le développement du secteur agricole au niveau des wilayas ainsi que l'accompagnement de l'agriculteur et la promotion des systèmes de production pour relever le défi de la réalisation de la sécurité alimentaire nationale.

¹ Dsa-cba-e-monsite.com consulté : 01-02-2021

² Madrp-gov.dz consulté : 01-02-2021

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

5. Agence nationale de développement de l'investissement (A.N.D.I)

L'accompagnement de l'investissement constitue un objectif essentiel des pouvoirs publics, créée en 2001 pour répondre à cet objectif. Sous le contrôle et l'orientation du ministre chargé de la promotion des investissements.³

6. Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) :

Créée en 1996 est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministre de la micro-entreprise, des start-up et de l'économie de la connaissance.

L'ANSEJ dispose d'un réseau de 51 antennes implantées dans toutes les wilayas du pays ainsi que des annexes situées dans les grandes localités.⁴

7. Agence national de gestion du micro crédit (ANGEM)

Elle a été créée par le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004, et représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité. Elle cible toute les personnes sans limite d'âge et complète le dispositif de l'ANSEJ dont les catégories d'âge ciblées exigent un apport personnel important. Le microcrédit permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activités génératrice de revenus. Lancée pour la première fois en Algérie en 1999. Le micro-crédit a permis la création de plus de 150.000 activités dans différents secteurs.

L'ANGEM est placé sous l'autorité du chef du gouvernement. Le suivi opérationnel de l'ensemble des activités de l'agence est exercé par le ministre chargé de l'emploi. Elle est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, son siège est fixé à Alger, il peut être transféré en tout autre lieu du territoire nationale par un décret exécutif pris sur rapport du ministre chargé de l'emploi. L'agence créé des démembré au niveau local sur la décision de son conseil d'orientation.⁵

8. Caisse nationale d'assurance Chômage

CNAC est une institution publique de sécurité sociale créée en 1994, (sous tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du bilan d'ajustement structurel (PAS), la CNAC a connu plusieurs étapes dans son parcours. A partir de 2004 et dans le cadre du

³ Aps.dz. consulte 01-02-2021

⁴ ANSEJ-dz consulté 01-02-2021

⁵ Manaa, lamia « L'efficacité des dispositifs public (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PEM en Algérie » mémoire de master, université Bejaia, 2015

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et en l'application du décret présidentiel n°03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités de production de biens et de services par les chômeurs promoteurs, dans le montant des investissements prévus par le décret ne saurait dépasser cinq (5) million de dinars.

9. Banque de l'agriculture et du développement rural

Est une banque commerciale algérienne, créée le 13/3/1982 par le décret n°82-106 sous la forme d'une société nationale. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la Badr la première banque à réseau en Algérie.⁶

10. Les chambres froides

Une chambre froide est une installation industrielle utilisée pour l'entreposage de denrées périssables afin de les conserver à basse température. Elle rend possible le refroidissement d'un corps par l'extraction d'une partie de sa chaleur. Les chambres froides sont très utiles aux grandes et moyennes surfaces, aux entrepôts, aux laboratoires et à l'industrie de la pétrochimie de l'agro-alimentaire.

11. ITMAS (institut de technologie moyen agricole spécialisée)

Progressivement imposée comme un acteur incontournable dans la formation aux métiers agricoles et le développement de l'agriculture de montagne à travers la promotion du savoir-faire local.⁷

12. La direction des hydrocarbures : est chargé de :

- Proposer les éléments de politique nationale en matière raffinage, de stockage, de distribution et de commercialisation des hydrocarbures (y compris des lubrifiants) et de gaz naturel et/ou GPL
- De veiller à l'application de la réglementation en vigueur en matière des hydrocarbures (y compris des lubrifiants) et de gaz naturel et/ou GPL.
- de contrôler le fonctionnement du marché et de suivre l'activité des entreprises exerçant dans le domaine du transport, du raffinage, du stockage, de la distribution ou de la commercialisation des hydrocarbures (y compris des lubrifiants) et du gaz naturel et/ou GPL.
- Suivre les programmes de raffinage, de stockage, de distribution et des commercialisations des hydrocarbures.

⁶ Fr.m.wikipedia.org consulter 30/03/2021

⁷ www.dk-new-dz.com consulté 30/03/2021

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

- S'assurer que les opérateurs du secteur des hydrocarbures (y compris des lubrifiants) et de gaz naturel et/ou GPL observent les lois et règlements en vigueur, les pratiques techniques et les consignes de sécurité
- Faire appliquer la politique de stocks de sécurité du pétrole brut et de produits raffinés.
- Entreprendre les recherches nécessaires en matière de qualité des produits pétroliers.
- Elaborer des projets des contrats, conventions ou accords en matière d'hydrocarbures ou de produits dérivés et de gaz naturel et/ou GPL.
- Délivrer aux sociétés les autorisations de franchise d'importation ou d'exportation de matériels ou produit conformément à la réglementation en vigueur.⁸

13. Laboratoire vétérinaire

Permet de surveiller les risques sanitaires « de la fourche à la fourchette » mais aussi la qualité de l'environnement, il participe aux réseaux d'épidémiologie-surveillance de santé animale, contribue à la sécurité sanitaire des aliments et à la protection de l'environnement⁹.

14. Station météorologique

Est un ensemble de captures qui enregistrent et fournissent des mesures physiques et des paramètres météorologiques liés aux variations du climat, ces captures étant placés dans un boîtier, abri météorologique qui réalise l'équilibre thermique du thermomètre avec l'air et le protège du rayonnement solaire.¹⁰

15. CCLS: la coopérative des céréales et des légumes secs

L'office algérienne interprofessionnel des céréales crée par l'ordonnance du 12 juillet 1962, a constituée l'opérateur national auquel été confié une mission de service public en matière d'organisation du marché des céréales, d'approvisionnement, de régulation, de stabilisation des prix et d'appui à la production. Elle exerce les missions suivantes:

- la collecte, la distribution et l'usinage des semences.
- le stockage et la commercialisation des céréales, des légumes secs et des grains fourrages.
- la commercialisation des engrais et produits phytosanitaires.
- La prestation de motocultures et l'irrigation d'appoint.
- L'encadrement et l'assistance des producteurs en matière de sensibilisation et de vulgarisation.¹¹

16. Vétérinaire :

⁸ www.mern.dj consulté 30/03/2021

⁹ <https://herault.fr> consulté 1/04/2021

¹⁰ [Fr.m.wikipedia.org](http://fr.m.wikipedia.org) consult : 30/03/2021

¹¹ Ccls www.oaic-office.com Consulté 01/04/2021

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

C'est un médecin spécialiste de la médecine vétérinaire et de la chirurgie des animaux.

17. L'expert :

Est chargé d'évaluer le montant des dommages ainsi que la recherche des causes des sinistres dans les branches les plus techniques.

18. Caisse régionale mutuelle agricole (CRMA)

19. L'agriculteur

Un agriculteur où une agricultrice est une personne qui procède professionnellement ou non à la mise en culture de la terre ou à l'élevage d'animaux.¹²

20. Le bénéficiaire

Est la personne physique ou morale qui reçoit la prestation (indemnité ou prestation forfaitaire), que l'assureur verse en cas du sinistre, généralement c'est la personne au profit de laquelle l'assurance a été souscrite (l'assuré) lorsque ça concerne une autre personne, il s'agit dans ce cas d'un tiers¹³

Section 03 : les perspectives de développement de l'assurance agricole dans la wilaya de TIZI OUZOU

A travers les divers réunions et un travail sur le terrain effectué en collaboration avec l'ensemble des partenaires du monde agricole à savoir (direction des services agricoles, chambre agricole, le monde associative et autre), la CRMA étant leader dans le monde des assurances agricoles a mis en place un programme qui répondra certainement aux attentes des fellahs (agriculteurs) à travers :

1. Sensibiliser les agriculteurs au besoin d'adhérer de façon volontaire au principe de l'assurance des biens et des personnes et d'intégrer dans leurs activités, la souscription et la protection de leurs revenus par le biais d'un contrat d'assurance.
2. Le renforcement du sociétariat par des campagnes d'information avec la mobilisation des membres des conseils d'administration des caisses régionales ayant pour objectif l'élargissement de la base adhérente et du renforcement des principes de gestion mutualiste de nos caisses.
3. La poursuite de l'étude des nouveaux produits et des modalités de couverture multirisques au bénéfice de la clientèle, offre certain nombre de prestations gratuites aux agriculteurs et aux éleveurs pour les accompagner.

¹² Fr.m.wikipedia.org consulté 30/03/2021

¹³ Cours Mm Si larbi, « produit d'assurance 3eme année(FBA) » de l'université Mouloud Mammeri, année 2017/2018

Chapitre III : La branche agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou : diagnostic de la situation

4. Mise en place de projets d'investissement à caractère agricole par la création de centres de formation, et de services polyvalents (dar el fellah) dans les régions agricole et rurale.
5. Déployer des efforts considérables pour maîtriser sa position dans le marché des assurances de plus en plus.
6. Atteindre une couverture en assurance des grandes cultures (blé et autre) à hauteur de 70% au horsain 2024, 50% pour la branche animalière et la couverture des oliviers.
7. Etant une compagnie à vocation mutuelle, la CRMA a mis en place un système d'adhésion à travers des parts sociales à tous les agriculteurs, ceci leur permettra d'avoir des représentants au niveau du conseil d'administration qu'aura pour mission de défendre leurs intérêts à tous les niveaux.
8. Garante la flexibilité de règlement des primes par intermédiaire des opérateurs économiques spécialisé en agro-alimentaire avec les quelles la CRMA pourra récupérer les primes dues contre les produits qui leurs sont livrés et ceci de sorte à éviter toutes manipulations monétaires qui est un handicap pour nos agriculteurs.
9. Etudier d'avantage la gestion des sinistres agricole afin de pouvoir régler les sinistres dans les délais.
10. Confier l'étude des dossiers production et sinistres pour des spécialistes afin d'obtenir des statistiques fiable pour dégager des tarifs raisonnables à la porter des agriculteurs.
11. Assurer des formations au personnel de la C.R.M.A de TIZI OUZOU

Conclusion du chapitre

La direction de Tizi-Ouzou, occupe un domaine géo-spatial implanté dans le centre du pays, 98842 HA de SAU soit 38% de la SAT.

La production agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou est très diversifiée avec cependant la dominance de l'oléiculture, l'élevage bovin laitier et engraissement, l'arboriculture fruitière (noyaux- pépin- figuier) ainsi que l'aviculture (en particulier chair).

Les perspectives de développement de l'assurance agricole sont mise en œuvre dans le cadre du programme quadruple 2020-2024, dont la caisse régionale mutualité agricole (CRMA). Afin de couvrir plus de 50% des agriculteurs

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Introduction du chapitre

Dans le souci d'apporter une meilleure connaissance du terrain concernant les causes qui freinent l'adhésion des éleveurs aux assurances agricoles, d'une part, ainsi que le degré de satisfaction des éleveurs assurés auprès de la CRMA de Tizi-Ouzou ,à travers les services qu'elle fournit d'autre part, que l'idée d'engager cette enquête a été mise en œuvre.

Les assurances agricoles dans la willaya de Tizi-Ouzou demeurent très faibles et cela est dû à plusieurs raisons que nous allons essayer de dégager à travers une enquête de terrain, destinée aux agriculteurs en général.

Dans ce présent chapitre nous allons présenter dans la première section la caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA), Ensuite dans la deuxième section nous allons présenter notre démarche méthodologique, à la fin nous allons essayer de présenter les freins au développement des assurances agricole ainsi que quelques recommandations.

Section 01 : La présentation de la caisse régionale de mutualité Agricole (CRMA)

Avant d'aborder de présenté notre étude sur le terrain, nous allons présenter dans cette première section la caisse régionale de mutualité agricole de Tizi-Ouzou :

1. La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)

1.1. Historique de la mutualité

La Caisse de Mutualité Agricole a été créée au début du 20 siècle, elle était régie par les dispositions de la loi de 1901 ; portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif et cela dans le but de se couvrir d'abord du risque de la grêle qui a survenue énormément à cette époque-là. Au départ, elle portait le nom de la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA) et par suite elle a changé de nom ; on peut citer les premières caisses apparues à titre d'exemple :

- En 1904, la première caisse a été créée à Tiaret ;
- En 1905, celle de Sétif est apparue ;
- En 1907, celle de Constantine a été créée au même titre que la CNMA ;
- En 1949, la caisse centrale de mutualiste centrale (CCMSA) est apparue ;
- En 1958, la caisse mutuelle agricole de retraite (CMRA) ;
- Et en 1972, la fusion de ces deux dernières avec la (CCRMA) avait donné naissance à la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)¹.

¹ Document interne de la CRMA

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

1.2. Le principe de la mutualité agricole

L'ordonnance 72-64 de 02/12/1972 portant institution de la mutualité agricole définit ainsi les principes mutualistes : « La Mutualité Agricole est une institution professionnelle agricole, qui a pour but de réaliser ; pour ses membres actionnaires fidèles, assujettis ou bénéficiaires ; toutes opérations de prévoyance sociale, d'assurance ou de compensation basées sur l'esprit de solidarité et cela sans la recherche de bénéfice »

1.3. Le Statut juridique de la caisse de mutualité agricole

La Caisse de Mutualité Agricole a été instituée par l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972 et dont le décret exécutif n°95-97 du 01/04/1995, modifié par le décret 99-273 fixant les statuts types des caisses de mutualité agricole et définissant les liens juridiques et organiques entre elles

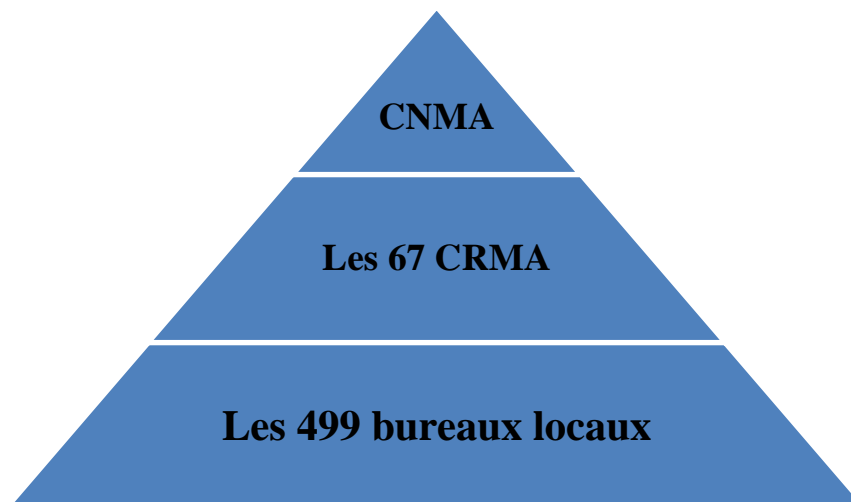
- **Article 1** : La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) est formée de l'ensemble des Caisses Régionales de Mutualités Agricoles (CRMA) qui souscrivent des parts à son capital social ;
- **Article 2** : Les Caisses de Mutualités sont des sociétés civiles de personnes à caractère mutualiste et à capital variable, elles ne sont pas à but lucratif

1.4. L'organisation de la caisse mutualité agricole

Les caisses de mutualités agricoles constituent un groupe à trois niveaux, de forme Pyramidale, décentralisé, uni et solidaire :

- Les bureaux locaux (B.L) ;
- Les caisses régionales (CRMA) ;
- La caisse nationale (CNMA)

Figure N°03 : L'organisation de la mutualité agricole



Source : document interne de la CNMA

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

1.4.1. Bureau local

La création d'un bureau local se fait par une demande formulée par le directeur d'une caisse régionale et l'approbation du directeur général de la CNMA.

1.4.2. Caisse Régionale

L'assemblée générale de la caisse régionale comprend les sociétaires qui ont des parts sociales au niveau de la caisse ; une fois l'assemblée générale tenue, le conseil d'administration est élu pour une période de quatre(04) années, et est composé des membres sociétaires suivants :

- **05** administrateurs élus par l'assemblée générale conformément aux dispositions statutaires ;
- **01** représentant non éligible du ministère de l'agriculture.

1.4.3. La caisse nationale

L'assemblée générale est composée des présidents de l'ensemble des caisses régionales, dont chacune ne dispose que d'une voix ; le conseil d'administration contient 12 membres dont 09 membres sont élus parmi les membres composants de l'assemblée générale et 03 membres représentants le ministère de l'agriculture et du développement rural

2. La caisse régionale de mutualité agricole CRMA de TIZI OUZOU

Cette partie sera consacrée pour la présentation de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou, son historique, l'organisation de cette dernière.

2.1. Historique

La direction de la CRMA de Tizi-Ouzou est l'une des 67 caisses de la CNMA. Société civile par action, formée par des personnes physiques et morales qui adhèrent à son statut et souscrivent des actions à son capital social, située au centre-ville du chef-lieu de Tizi-Ouzou au boulevard 80, avenues ABANE Ramande ; le siège a été construit en 1973 ; elle est composée d'une (01) unité Siege et dix-huit (18) bureaux locaux répartis géographiquement sur l'ensemble du territoire de la wilaya.²

2.2. L'organisation de la CRMA de Tizi-Ouzou

La CRMA est organisée comme suit :

2.2.1. Statut et agrément de la CRMA de Tizi-Ouzou

Le statut et l'agrément de la CRMA de Tizi-Ouzou lui permettent de fonctionner sous la tutelle de la CNMA ; la création de n'importe quelle autre caisse est soumise à

²² Document interne de la CRMA (T.O)

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

l'autorisation préalable de celle-ci, sa composition doit comprendre le nombre de sociétaires admis, le capital social souscrit est libéré, la circonscription territoriale et la liste des sociétaires fondateurs.

2.2.2. La circonscription territoriale de la CRMA de Tizi-Ouzou

La CRMA de Tizi-Ouzou se limite au territoire de la wilaya sur le plan sociétariat (adhésion au capital social) et n'a pas de frontière géographique pour jouer son rôle d'assureur. La circonscription territoriale est délimitée lors de la création de la caisse.

2.2.3. Sociétariat à la CRMA de Tizi-Ouzou

Tout postulant à la qualité de sociétaire, doit habiter la circonscription territoriale de la CRMA ; la qualité de sociétaire est acquise lorsque le postulant s'est libéré totalement de ses parts souscrites en numéraire.

2.2.4. Inscription aux parts sociales à la CRMA de Tizi-Ouzou

L'Assemblée Générale de la CRMA fixe le nombre de parts sociales d'adhésion à souscrire ; elle peut augmenter le nombre des parts sociales à souscrire en fonction de l'environnement économique ; les parts sociales ne sont pas vendables ou transmissibles sauf au profit d'un sociétaire déjà agréé par le conseil d'administration de la caisse ; elles sont inscrites sur un registre spécifique ouvert à cet effet et elles sont admises dans un compte ouvert en son nom.

2.2.5. L'assemblée générale

La réunion de l'assemblée générale de la CRMA de Tizi-Ouzou est conduite par le président du conseil d'administration ; le directeur assiste au déroulement de la réunion ; et peut être demandé par la Direction Générale ou le commissaire aux comptes.

2.2.6. Le conseil d'administration

Le directeur de la CRMA de Tizi-Ouzou assiste aux réunions du conseil d'administration et assure le secrétariat, il tient le registre des délibérations qu'il signe avec le président, dans le cas où le conseil manque à ces obligations ou prend des décisions contraires à la réglementation, le conseil national peut procéder à sa suspension.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs de la CRMA de Tizi-Ouzou ne perçoivent pas d'honoraires, ils ne peuvent prétendre à des avantages auprès de la caisse, que ceux que leur accordent leurs qualités de sociétaires. Mais par contre, ils perçoivent des indemnités dont la valeur ne dépasse pas les huit jours de présence par mois, ils bénéficient de la protection morale et matérielle pour tous les risques auxquels ils s'exposent ; de la couverture du contrat maladie groupe à une réduction sur la cotisation pour un seul contrat « assurance automobile ».

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

2.2.7. Le président du conseil d'administration

Le président assume un rôle important à la CRMA de Tizi-Ouzou. C'est le premier responsable auprès de l'assemblée générale ; il a le droit de regard sur les actes de gestion sans cependant disposer de pouvoir en la matière. Tous comme il peut signaler les insuffisances qu'il aura détecté à la CRMA, il est tenu de recevoir huit jours par mois les sociétaires, de les écouter et de régler leurs problèmes, ainsi que l'animation d'activités visant à informer, sensibiliser et mobiliser de nouveaux adhérents à la CRMA.

2.2.8. Le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes est désigné par le conseil d'administration pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, il est chargé de présenter au conseil d'administration et à l'assemblée générale un rapport détaillé sur la caisse, sur les bilans, sur les résultats des exercices et de vérifier l'exactitude des informations données concernant les états financiers et sur le rapport de gestion du conseil.

2.2.9. Les bénéfices réalisés par la CRMA de Tizi-Ouzou

Les bénéfices réalisés à partir des résultats de bilan d'activité, sont répartis comme suit :

- Une partie est destinée à alimenter les fonds de ristournes directes et indirectes ;
- Une partie est destinée à alimenter les fonds de solidarité auprès de la CNMA ;
- Une partie est destinée à la gratification des cadres et employés de la CRMA ;
- Une autre partie est destinée à alimenter l'enveloppe budgétaire annuelle destinée à indemniser les membres du conseil d'administration. Ce qui en reste, l'assemblée générale décidera de son utilisation.

2.3. Missions et objectifs de la CRMA de Tizi-Ouzou

La CRMA de Tizi-Ouzou est actuellement une caisse régionale dotée des moyens humains, matériels et financiers adéquats, afin de lui permettre de mener à bien sa mission d'assurance et de répondre avec le maximum d'efficacité et de rapidité aux attentes de sa clientèle. La CRMA de Tizi-Ouzou a pour objectif de réaliser pour ses membres sociétaires, toutes opérations d'assurances dans un esprit de solidarité et de mutualité ; son propre support est donc fondé sur l'équilibre financier de ses résultats ; afin d'être en mesure d'offrir des prestations de service avec efficacité, en proposant de meilleures conditions de couverture d'assurance, de meilleures tarifications et des procédures de règlement des sinistres. 3 Donc la CRMA de Tizi-Ouzou s'adjuge les activités suivantes :

- Assurer une bonne gestion des contrats ;
- Assurer les agriculteurs contre les calamités et les risques liés aux activités agricoles ;

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

- Assurer la sécurité des productions, des revenus et des équipements agricoles ;
- Couvrir tous les risques pouvant survenir à ses sociétaires non seulement dans le secteur de l'agriculture, mais aussi dans les autres secteurs économiques ;
- Exécuter les programmes de sensibilisation et de vulgarisation ;
- Le service sinistre à la CRMA de Tizi-Ouzou occupe une place très importante, il est le phare de la caisse ; son objectif est de répondre aux besoins de ses fidèles sociétaires.³

2.4. Les offres de la CRMA

- Assurance végétale ;
- Assurance animale ;
- Assurance incendie et risques divers ;
- Assurance automobile ;
- Assurance transport ;
- Assurance de personne ;
- Assurance CAT-NAT;
- Engineering

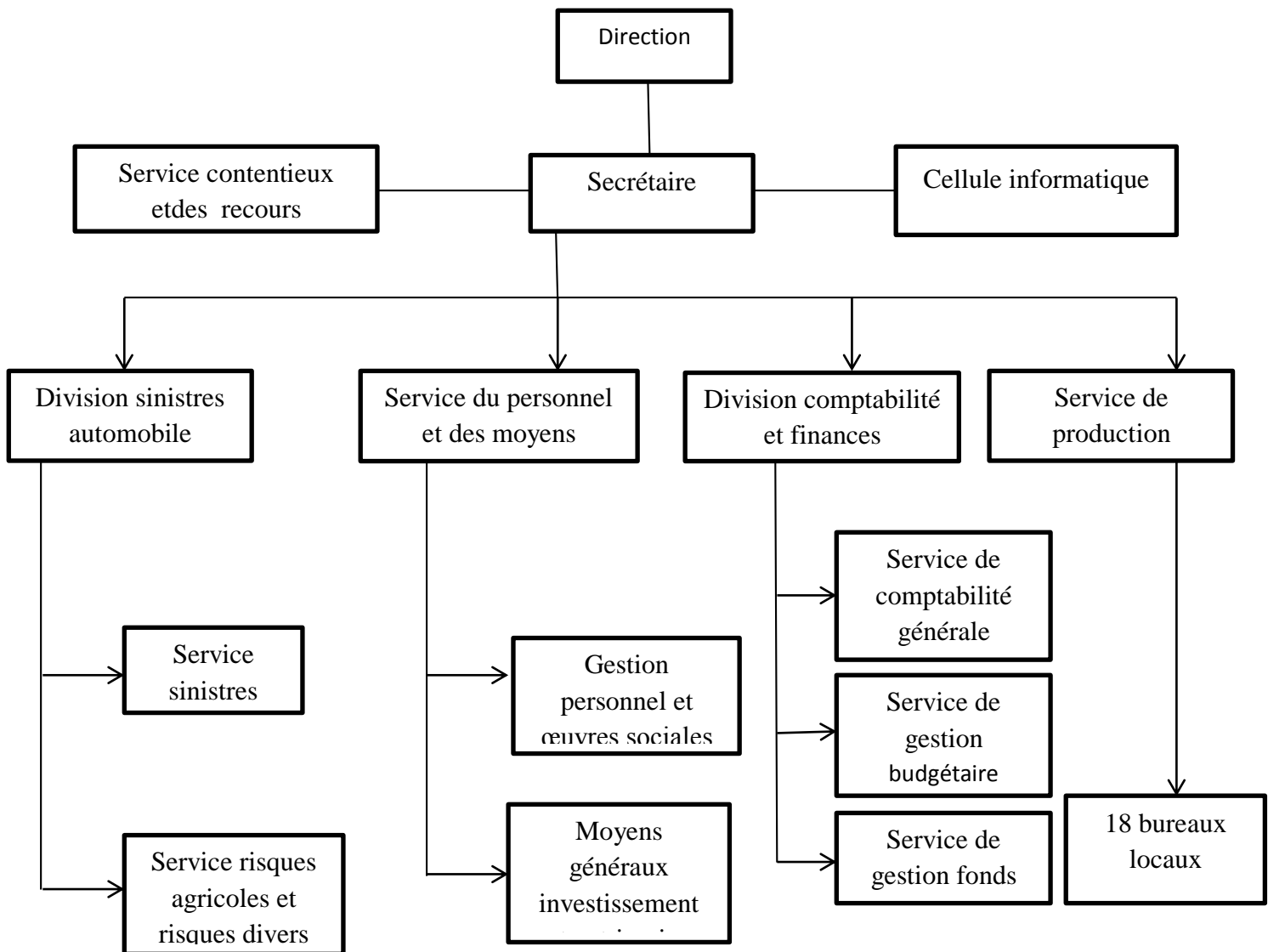
2.5. L'Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou

La CRMA de Tizi-Ouzou est structurée comme suite :

³ Document interne de la CRMA TIZI OUZOU

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Figure N° 04 : l'organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou



Source : document interne de la CRMA.2021

Section 02 : Protocole de recherche

Notre enquête de terrain est basée sur un questionnaire adressé aux éleveurs afin d'apporter des réponses à notre problématique ainsi que confirmer ou infirmer les hypothèses que nous avons posé au début de notre travail.

Dans cette section nous allons présenter les résultats de l'enquête que nous avons menée.

1. Démarche méthodologique et technique de l'enquête

Constatant le peu de travaux scientifiques sur les assurances agricoles, notamment la CRMA, nous avons jugé utile de faire un état des lieux concernant les avis des agriculteurs envers cette institution monétaire étatique et sa participation dans le processus actuel du développement agricole. Cette dernière sera appréhendée par une enquête empirique,

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

quantitative et qualitative. L'échantillon de notre enquête est auprès de 50 éleveurs, notre objectif était de savoir les opinions des agriculteurs envers les assurances agricoles et la C.R.M.A de Tizi-Ouzou.

2. Choix des agriculteurs (les éleveurs)

Concernant la détermination de notre échantillon c'est-à-dire l'identification des sociétaires et les non sociétaires intéressés pour notre étude, deux critères ont été retenus :

- Les éleveurs assurés auprès de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou.
- Les éleveurs non assurés auprès de la C.R.M.A de Tizi-Ouzou.

La démarche adoptée pour saisir correctement la cause de la faible adhésion des éleveurs à l'assurance agricole.

3. Le contenu du questionnaire

Le questionnaire se divise en quatre grands thèmes :

- La composante sociologique des agriculteurs et ses caractéristiques individuelles.
- Les caractéristiques actuelles des exploitations agricoles et de l'activité de l'élevage bovin.
- Les opinions des éleveurs concernant l'activité assurance de la CRMA.
- Les opinions des éleveurs sur les assurances agricoles en Algérie.

4. Méthode de déroulement de l'enquête

Par souci de rigueur et d'efficacité, la distribution des questionnaires consistait à repérer les éleveurs potentiels au niveau de la CRMA et commencer à faire remplir les questionnaires sur place avec eux, ensuite prendre contact avec d'autres sur la base de leurs indications à la CRMA. Pareillement, cette enquête a été menée avec la collaboration de la chambre d'agriculture de Tizi-Ouzou.

5. Les objectifs attendus de l'enquête

Il s'agissait tout d'abord de faire un état des lieux des activités des assurances de la mutualité agricole, dans le but de saisir :

- La participation de la CRMA sur terrain
- De confectionner une base de données fiable et crédible sur les assurances agricoles.
- De dégager une typologie (provisoire) et de l'affiner progressivement à travers des études et des recherches ultérieures sur l'espace mutualiste agricole, pour en retracer les perspectives d'évolution et de développement.

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

6. Difficultés rencontrées

Les difficultés les plus récurrentes que nous avons rencontrées sont principalement :

- Le refus des agriculteurs de collaborer par crainte d'avoir des problèmes avec les responsables de la CRMA.
- Au cours de l'enquête nous avons beaucoup souffert pour instaurer des rapports de confiance avec les agriculteurs.
- La difficulté d'avoir de l'information au cours de l'enquête.

Section 03 : Etude de cas : l'agriculture de la CRMA dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Cette partie fait état des résultats obtenus à l'aide du questionnaire d'enquête effectuée auprès des agriculteurs.

3.1 La composition sociologique des agriculteurs

Q1 : êtes-vous ?

Tableau N°26 : la classification par sexe :

Valide	Nombre d'éleveur	fréquence
HOMME	45	10%
FEMME	5	90%
TOTAL	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire.

Graphe N° 05 : Répartition des personnes interrogées selon le sexe



Source : Notre élaboration à partir des Résultats du questionnaire.

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Après l'analyse des résultats obtenus, nous constatons que la majorité des agriculteurs sont de sexe masculin et ils représentent une proportion de 90%, alors que le sexe féminin ne représente que 10%.

Q2 : quel est votre âge ?

Tableau N° 27 : L'âge des agriculteurs questionnés

Age	Nombre d'éleveurs	Fréquence
≤ 29	5	10%
[30-39]	19	38%
[40-49]	17	34%
[50-59]	6	12%
[60-69]	2	4%
≥70	1	2%
TOTAL	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire.

Graphe N°06: L'âge des éleveurs questionnés



Source : Notre synthèse

Les observations sont regroupées dans 6 classes, l'âge minimum est de 19 ans, 5 de nos éleveurs questionnée sont âgés du moins de 29 ans, 19 leurs âges se situent entre 30 et 39 ans, 17 entre 40 et 49 ans. 6 éleveurs ont un âge situé entre 50 et 59. 2 éleveurs leurs âges situés entre 60 et 69 et enfin le dernier plus de 70 ans. Nous remarquons que 38% des éleveurs questionnés représentent la tranche d'âge entre 30 et 39 ans. Ce qui explique que les jeunes s'orientent de plus en plus pour travailler dans le secteur agricole et cela peut être expliqué par les différents dispositifs que l'Etat met à leurs dispositions afin de les encourager.

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

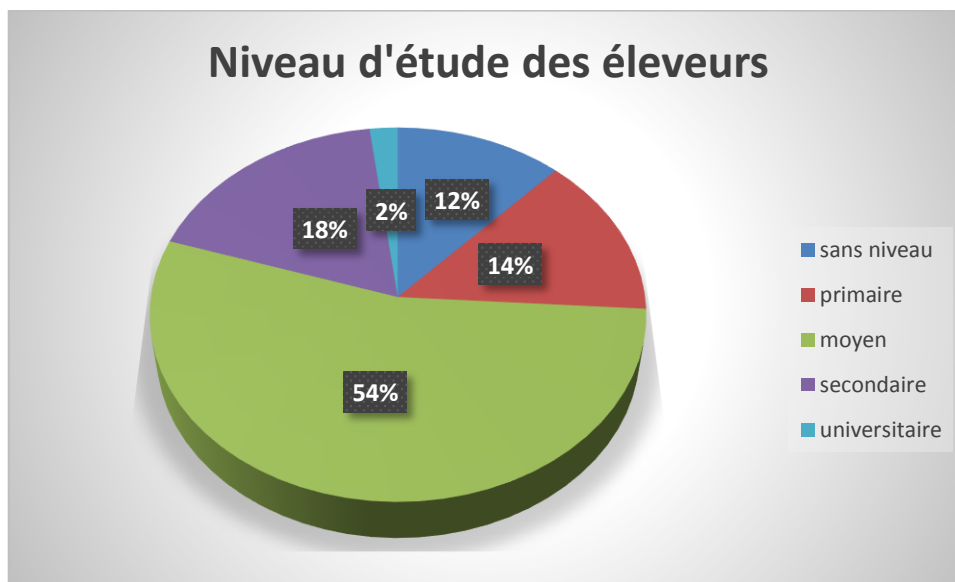
Q3 : quel est votre niveau d'étude ?

Tableau N° 28 : Niveau d'étude des éleveurs questionnés

Niveau	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Sans niveau	6	12%
Primaire	7	14%
Moyens	27	54%
Secondaire	9	18%
universitaire	1	2%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N°07: Niveau d'étude des éleveurs questionnée



Source : Notre synthèse

Nous observons dans le tableau N°26, que 6 éleveurs questionnés ont pas de niveau d'étude, 7 des éleveurs consultés ont un niveau d'étude primaire, 27 ont un niveau d'étude moyen, 9 sont arrivés au secondaire, 01 est un niveau d'étude universitaire, nous remarquons que le niveau d'étude des éleveurs est faible et cela peut constituer un frein pour le développement des assurances agricole et ceux à travers leurs conception et leurs compréhensions pour cette dernière.

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Q4 : quels sont les projets qui vous-intéresse ?

Tableau N°29 : les activités des éleveurs

Projet	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Elevage ovin	3	6%
Elevage bovins	25	50%
Elevage caprins	10	20%
Apiculture	2	4%
Arboriculture	2	4%
Autre	8	16%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N°08 : Les activités des éleveurs



Source : notre synthèse

Le graphe ci-dessus nous montre que l'activité d'élevage bovin, domine largement dans le cadre du secteur agricole de Tizi-Ouzou avec 50% des agriculteurs. Ensuite l'élevage caprin avec 20% des agriculteurs et enfin d'autre activité avec 16% des agriculteurs. Cela est certainement dû au soutien indéfectible et à différentes mesures d'accompagnement de l'état pour ces branches d'activités et d'importantes subventions accordées pour le lait.

Q5 : avez-vous bénéficié d'une formation ?

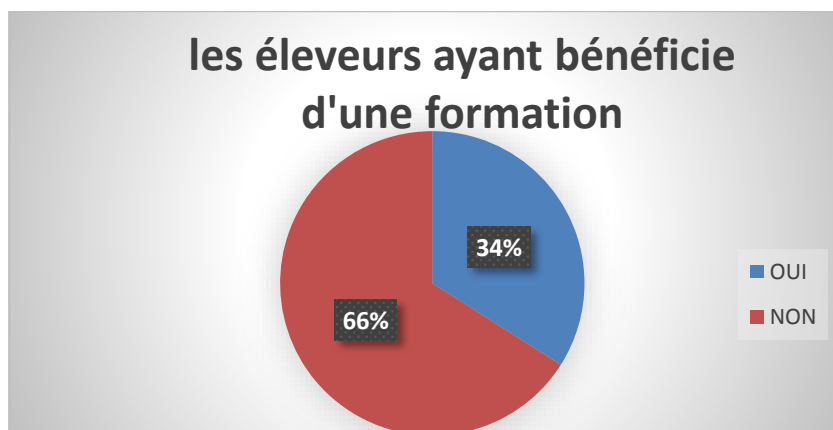
Tableau N°30 : Les éleveurs bénéficie d'une formation

Valide	Nombre d'éleveurs	La fréquence
Oui	17	34%
Non	33	66%
total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Graphe N°09 : les éleveurs ayant bénéficié d'une formation



Source : notre synthèse

Dans le tableau 30, on remarque que 17 éleveurs ont bénéficié d'une formation dans le cadre de la CNAC (11 éleveurs) et l'ENGEM (6 éleveurs), 33 éleveurs qui n'ont pas bénéficié d'une formation parce qu'ils ont de l'expérience dans le domaine de l'agriculture.

Q6 : possédez-vous la carte professionnelle :

Tableau N° 31 : les agriculteurs possédant la carte professionnelle

valide	Nombre d'éleveurs	Fréquence
Oui	48	96%
Non	02	4%
Total	50	100%

Source : Notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N°10 : les agriculteurs possédant la carte professionnelle



Source : Notre synthèse

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Dans le tableau 31, nous constatons dans notre échantillon d'étude que 48 éleveurs disposent de la carte d'agriculture afin de bénéficier d'aides qu'offre l'état pour ces derniers, et il ne reste que 2 éleveurs qui ne disposent pas de cette carte.

Q7 : comment s'est fait le choix de votre projet ?

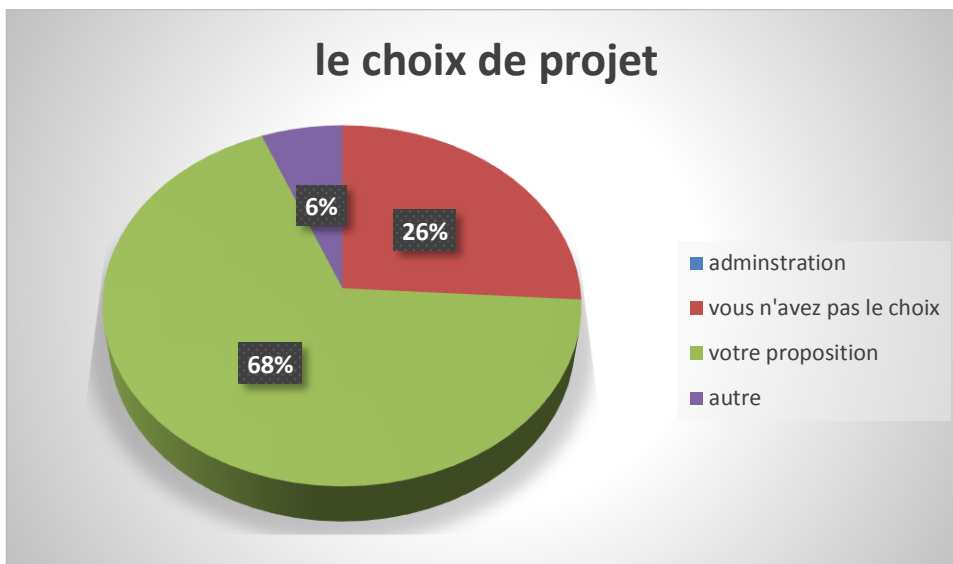
Tableau N° 32 : Le choix de projet

Le choix de projet	Nombre des éleveurs	fréquence
Administration	0	0
Vous n'avez pas le choix	13	26%
Votre proposition	34	68%
Autre	3	6%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire.

Les choix des projets agricoles sont constitués de quatre sources, comme le montre le tableau 3é, aucun éleveur n'a choisi son projet à proposition de l'administration, 13 éleveurs n'ont pas le choix à cause du chômage et le manque des postes de travail soit (26%) du total, 34 éleveurs ont choisis leurs projets à cause de l'héritage familiale soit (68%) du total, 3 éleveurs l'ont choisi sur la base de différentes propositions.

Graphe N°11 : le choix de projet



Source : Notre synthèse

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

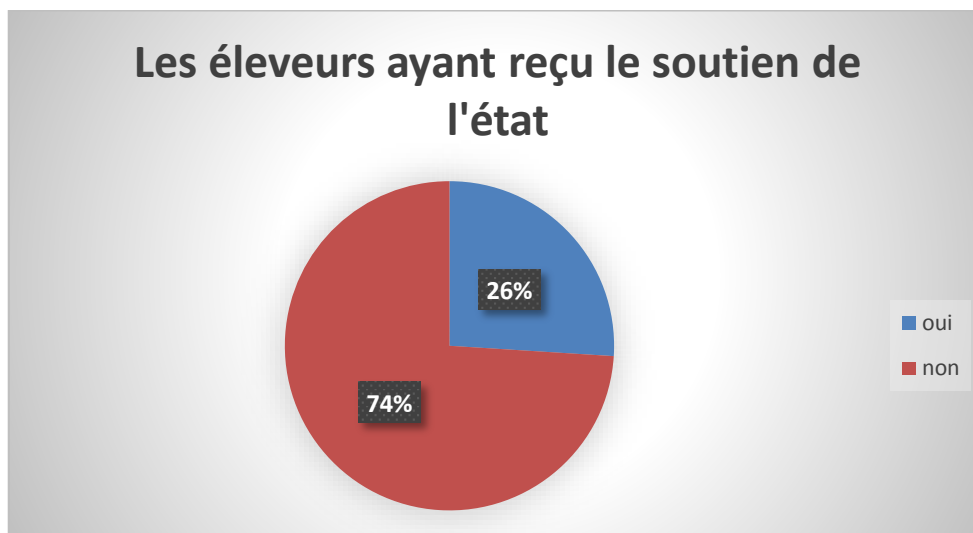
Q8 : avez-vous reçus des aides de l'Etat relatives au matériel agricole ?

Tableau N° 33 : les éleveurs ayant reçu le soutien de l'état.

Aide de l'état	Nombre des éleveurs	fréquence
Oui	13	26%
Non	37	74%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N° 12 : les éleveurs ayant reçu le soutien de l'état



Source : Notre synthèse

Selon les résultats présentés dans le tableau N°33 on constate que 74% des éleveurs n'ont pas reçu le soutien de l'état, parmi eux 9 éleveurs ne sont pas intéressés au crédit de l'état et 17 éleveurs n'ont pas des capacités de remboursement. Le taux des éleveurs ayant obtenu un crédit de l'état est de 26%.

Q9 : avez-vous réalisé un bilan de rentabilité de votre activité ?

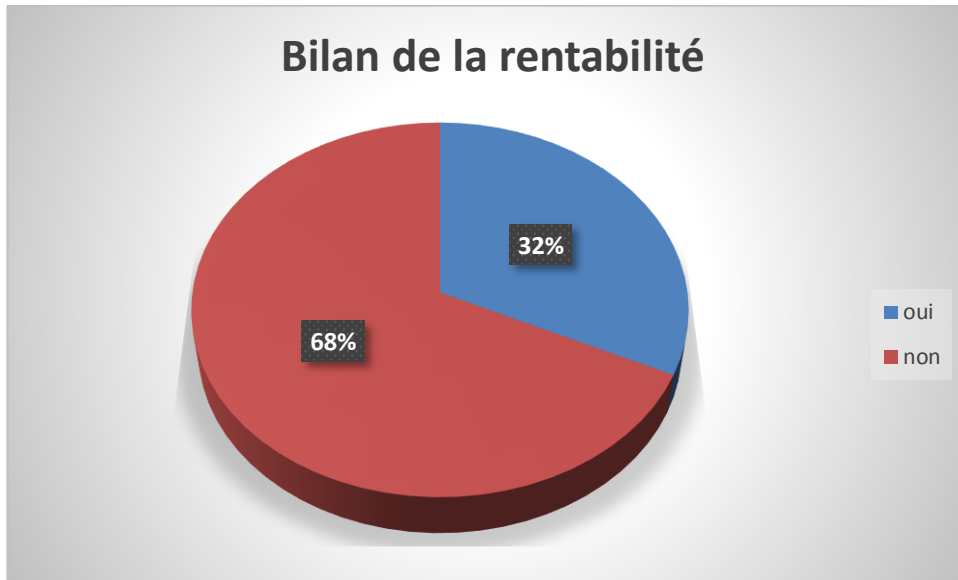
Tableau N°34 : réalisation d'un bilan de la rentabilité

Valide	Nombre des éleveurs	Fréquence
Oui	16	32%
Non	34	68%
Total	50	100%

Source : Notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Graphe N°13 : Réalisation d'un bilan de la rentabilité



Source : Notre synthèse

D'après le tableau 34 on constate que 68% des éleveurs ne réalisent pas un bilan de la rentabilité et il y a des agriculteurs qui ne sont pas expérimentés dans le domaine d'agriculture. Le taux d'éleveurs ayant réalisé le bilan de la rentabilité est de 32%.

Q10 : Le gain généré en pourcentage par rapport à vos dépenses ?

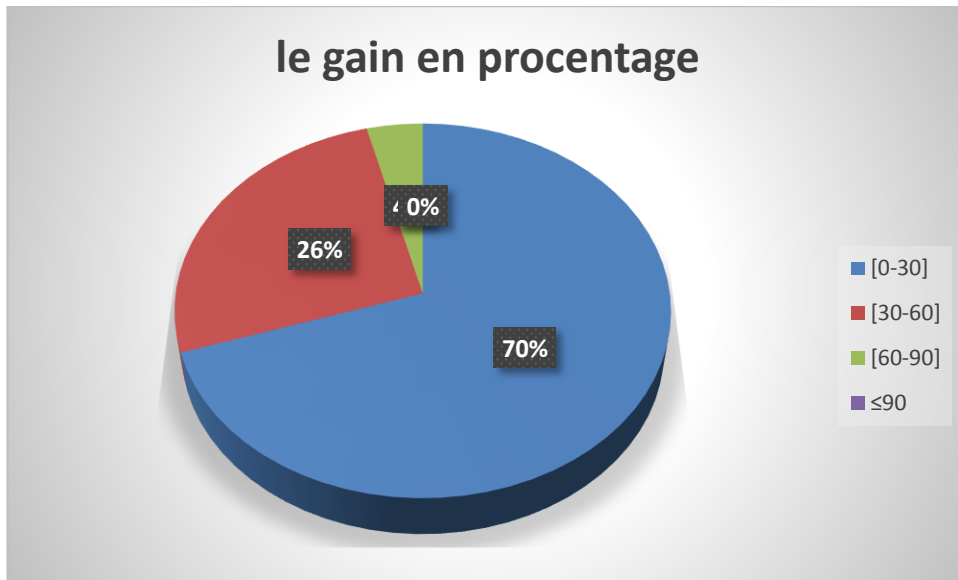
Tableau N°35 : le gain en pourcentage

Le gain (%)	Nombre des éleveurs	Fréquence
[0-30]	35	70%
[30-60]	13	26%
[60-90]	2	4%
100	0	0
Total	50	100%

Source : Notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Graphe N°14 : Le gain en pourcentage



Selon le tableau N° 35 on remarque que 70% des éleveurs ont obtenu un gain entre 0 à 30% (17 éleveurs n'ont pas de gain à cause de la cherté des moyens intermédiaires qu'ils utilisent) et 18 éleveurs ont obtenu un gain entre 10 à 30%. On constate aussi que 26 % des éleveurs ont généré un gain entre 30 à 60 % par contre 4 % ont reçu un gain de 60 à 90%.

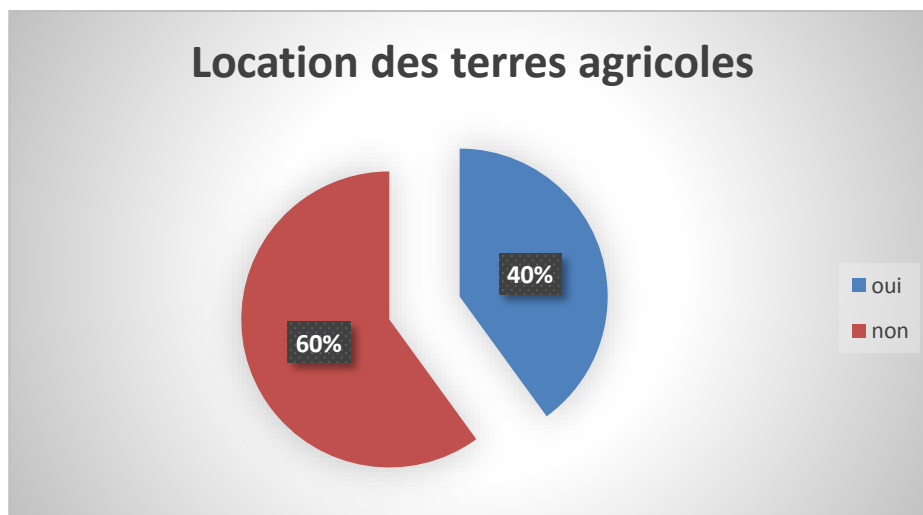
Q11 : faites-vous recours à la location des terres ?

Tableau N°36 : Location des terres agricoles

Location des terres	Nombre des éleveurs	La fréquence
Oui	20	40%
Non	30	60%
Total	50	100%

Source : Notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N°15 : Location des terres agricoles



Source : Notre synthèse

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Dans le tableau (34), 40% des éleveurs louent des terres agricoles pour exercer leurs activités et 60% des éleveurs n'ont pas besoin d'accéder à une location puisque ils disposent de leurs propres terres.

Q12 : Envisagez-vous de développer et d'exploiter d'avantage vos produits actuels ?

Tableau N° 37 : les éleveurs qui envisagent de développer et d'exploiter leur activité

La réponse validée	Nombre des éleveurs	Fréquence
Oui	39	78%
Non	11	22%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N°16 : Les éleveurs envisageant de développer et d'exploiter leur activité



Source : Notre synthèse

Nous remarquons dans le tableau précédent que 39 agriculteurs veulent développer leurs activités agricoles en apportant plus d'élevage bovin et en achetant d'autres terres agricoles afin d'investir dans la plantation d'arbres et de céréales. Par contre 11 agriculteurs ont refusé de développer leurs activités parce qu'ils n'ont pas assez de moyens ni de terres agricoles à exploiter.

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Q13 : Quelle est la superficie de votre exploitation ?

Tableau N° 38 : la superficie d'exploitation des éleveurs

Superficie d'exploitation	Nombre des éleveurs	Fréquence
Moins de 100m ²	18	36%
De 100 à 200m ²	6	12%
De 200 à 300 m ²	4	8%
De 300 à 400 m ²	2	4%
De 400 à 500 m ²	5	10%
De 500 à 600 m ²	4	8%
Plus de 600 m ²	11	22%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire.

Graphe N°17 : la superficie d'exploitation des éleveurs



Source : Notre synthèse

Absence des grandes superficies, la majorité des agriculteurs interrogé (78%) dispose entre moins de 100 et 600 m². Cela montre bien la nature extensive de l'activité agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

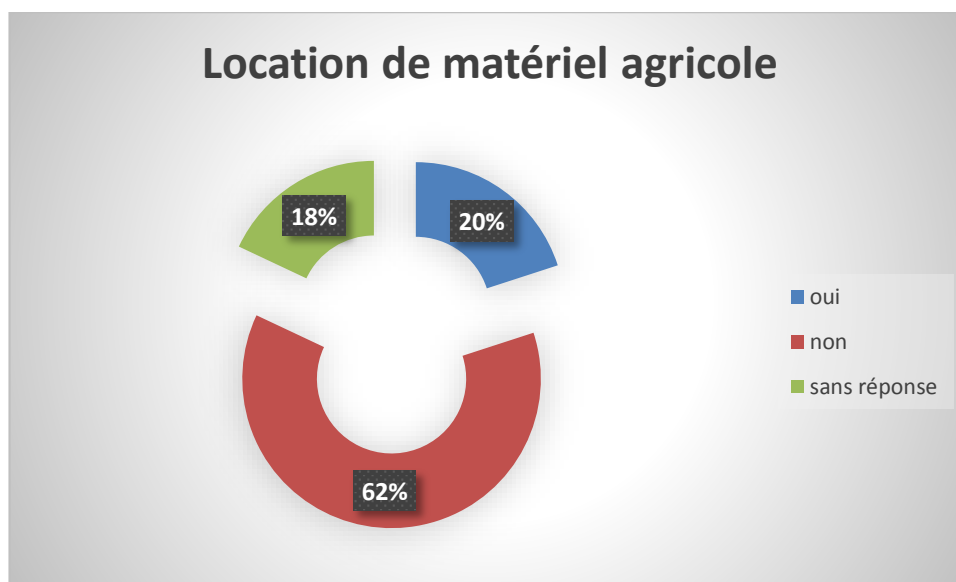
Q14 : Votre matériel agricole, est-il de location ?

Tableau N°39 : La location de matériel agricole

Matériel agricole	Nombre des éleveurs	Fréquence
oui	10	20%
non	31	62%
Sans réponse	9	18%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N°18 : location de matériel agricole des éleveurs



Source : Notre synthèse

62% des éleveurs disposent de leurs propre matériel par contre 10% disposent d'un matériel de location et 18% des éleveurs n'ont pas répondu.

Q 15 : êtes-vous assurés de la CRMA ?

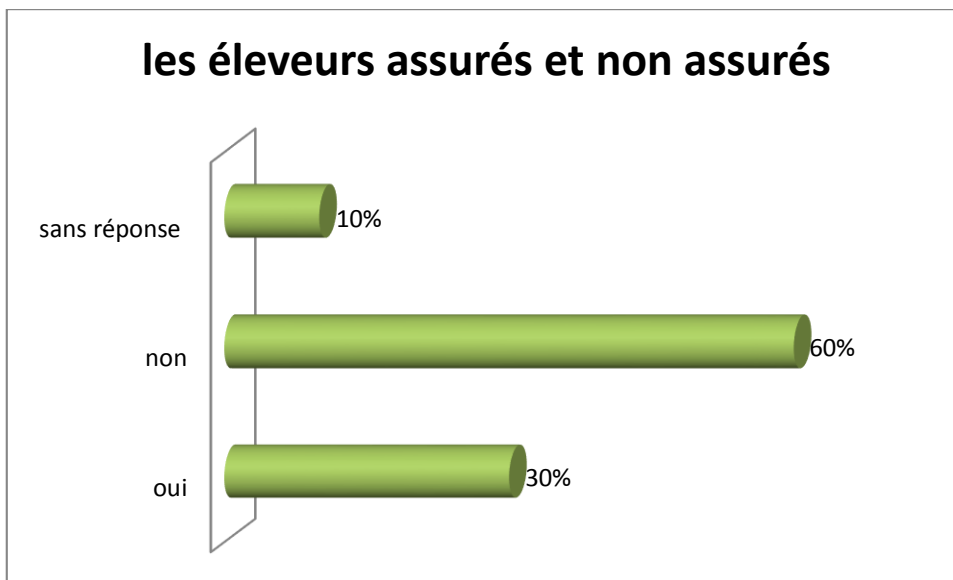
Tableau N°40 : Situation des éleveurs questionnés en matière d'assurance auprès de la CRMA

Les éleveurs assurés chez la CRMA	Nombre des éleveurs	Fréquence
Oui	15	30%
Non	30	60%
Sans réponse	5	10%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Graphes N°19 : Les éleveurs assurés et non assurés auprès de la CRMA de Tizi-Ouzou



Source Notre synthèse

Dans notre échantillon, 15 éleveurs (soit 30%) ont affirmé qu'ils sont assurés auprès de la CRMA, c'est important pour eux d'assurer leurs activités agricoles car elle constitue une garantie en cas de sinistre, or que 30 éleveurs (60%) ne sont pas assurés et d'après eux cela revient à plusieurs facteurs, d'une part la mauvaise réputation de cette institution et la non disponibilité de l'information, d'autre part les conditions mises en œuvre par la CRMA qui ne convient pas aux besoins et aux capacités des éleveurs. 5 éleveurs soit (10%) n'ont pas répondu sur notre question.

Q16 : Que pensez-vous de la CRMA ?

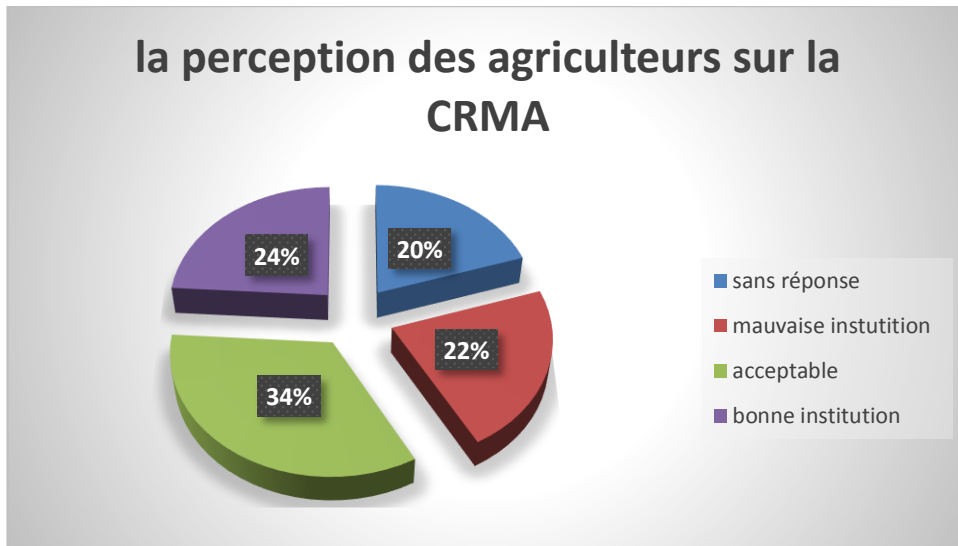
Tableau N° 41 : la perception des agriculteurs sur la CRMA

La perception	Nombre des éleveurs	Fréquence
Sans réponse	10	20%
Mauvaise institution	11	22%
Acceptable	17	34%
Bonne institution	12	24%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire.

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Graph N° 20 : la perception des agriculteurs sur la CRMA



Source Notre synthèse

On constate 22% des interrogés pensent que la CRMA est une mauvaise institution et 24% pensent le contraire, par contre 34% pensent qu'il s'agit d'une institution dont les services sont acceptables, ainsi que 20% des éleveurs ne connaissent pas la CRMA.

Q17 : l'assurance est-elle chère ou non ?

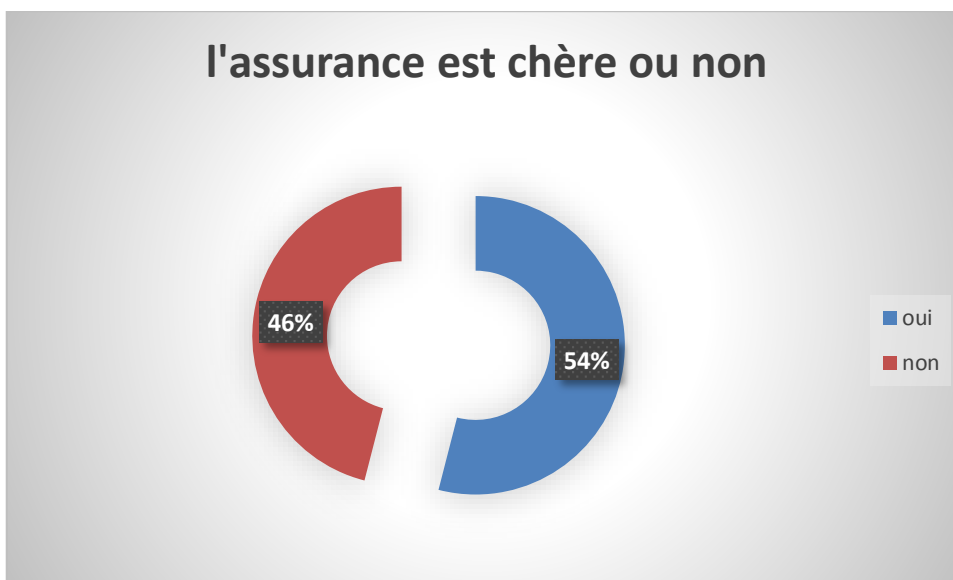
Tableau N°42 : l'assurance est chère ou non

L'assurance est chère ou non	Nombre des éleveurs	Fréquence
Oui	27	54%
Non	23	46%
Total	50	100%

Source: notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Graphe N°21: l'assurance est chère ou non



Source Notre synthèse

54% des éleveurs pensent que l'assurance est chère et le reste pense que c'est le contraire soit 46%.

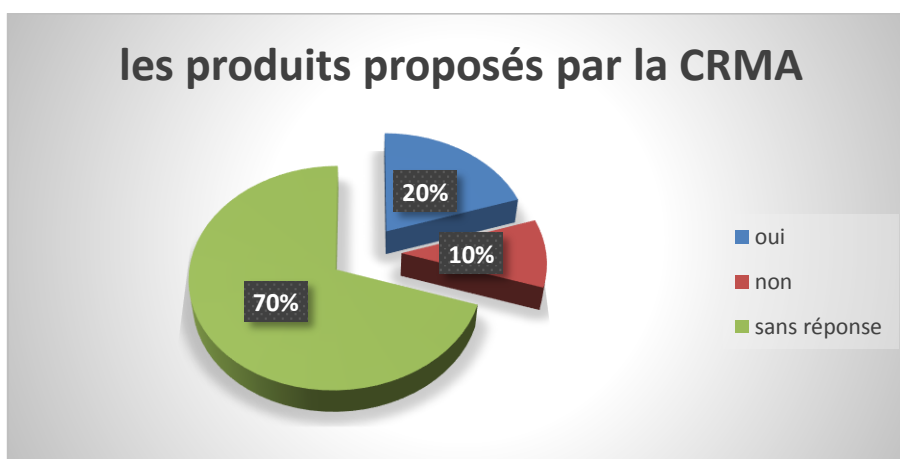
Q18 : est-ce que vous êtes satisfaits des produits (branche) proposés par la CRMA ?

Tableau N°43 : les produits proposés par la CRMA

Contraintes rencontrées à la CRMA	Nombre des éleveurs	Fréquence
Sans réponse	35	70%
Oui	10	20%
Non	5	10%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Graphe N°22 : les produits proposés par la CRMA



Source Notre synthèse

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Dans ce tableau, nous constatons que sur 50 agriculteurs 10 sont satisfait, 5 ne sont pas satisfait et 35 éleveurs n'ont pas répondu à la question posée car la plus part des éleveurs ne sont pas assuré à la CRMA.

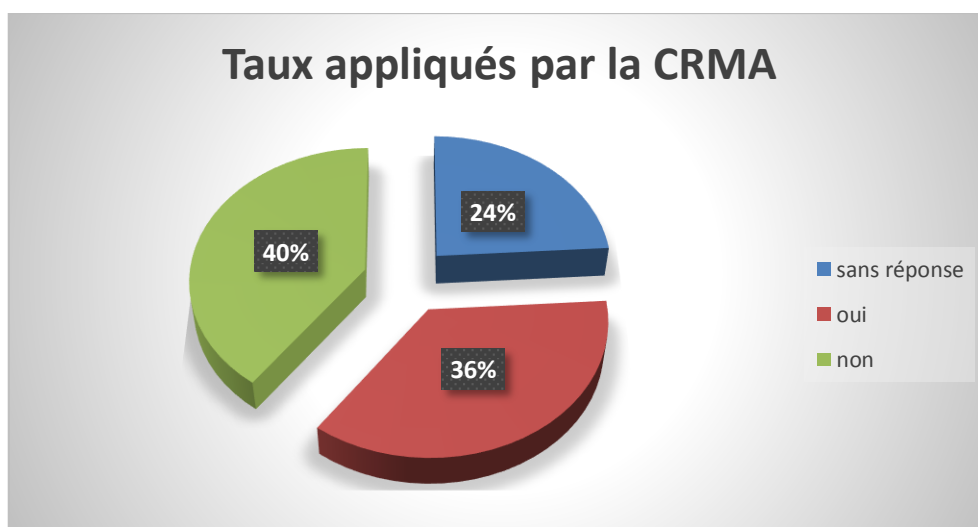
Q19 : est-ce que les taux appliqués sont élevés ?

Tableau N°44 : les taux appliqués par la CRMA

Taux	Nombre des éleveurs	Fréquence
Sans réponse	12	24%
Oui	18	36%
Non	20	40%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire.

Graphe N°23 : les taux appliqués par la CRMA



Source Notre synthèse

Concernant la question de la cherté des taux, 18 éleveurs soit 36% de notre échantillon affirment que les taux sont élevés, 20 pensent le contraire soit 40% du total et 12 soit 24% n'ont pas de réponse.

Q20 : est ce que les indemnités en cas de sinistre sont satisfaisantes ?

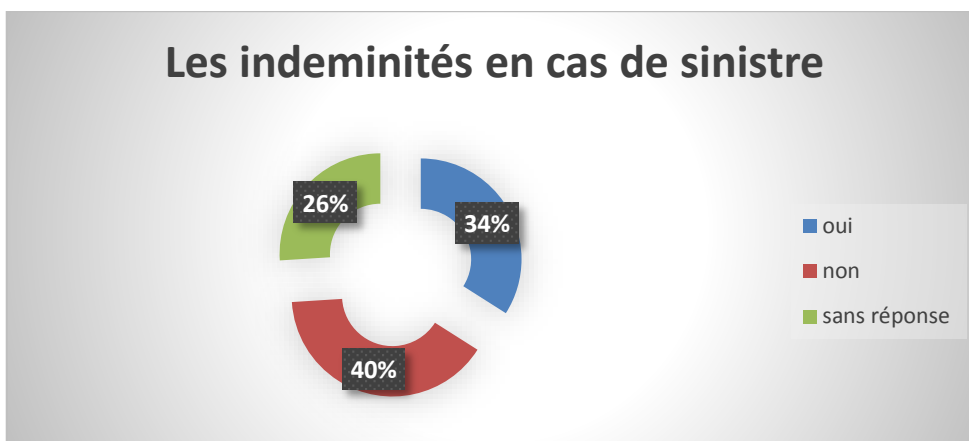
Tableau N° 45 : les indemnités en cas de sinistre

Les indemnités	Nombre des éleveurs	Fréquence
Oui	17	34%
Non	20	40%
Sans réponse	13	26%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Graphes N°24 : les indemnités en cas de sinistre



Source Notre synthèse

A propos des indemnités en cas de sinistre, 17 agriculteurs pensent qu'elles sont satisfaisantes soit (34%), 20 agriculteurs soit (40%) pensent qu'ils ne le sont pas du tout et le reste soit (26%) du total de notre échantillon n'ont aucune réponse.

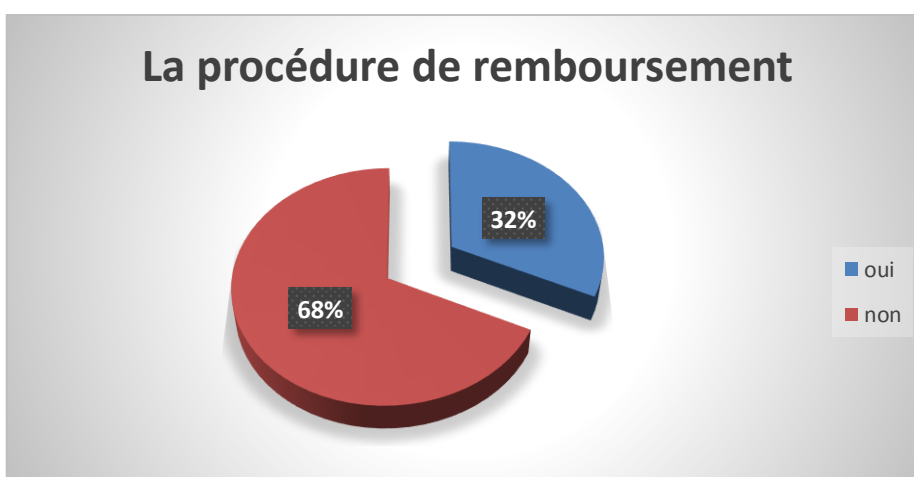
Q21 : la procédure de remboursement est-elle facile ou non ?

Tableau N° 46 : la procédure de remboursement

La procédure de remboursement	Nombre des éleveurs	Fréquence
Oui	16	32%
Non	34	68%
Total	50	100%

Source : notre élaboration à partir des résultats du questionnaire.

Graphes N°25 : la procédure de remboursement



Source Notre synthèse

Chapitre IV : La CRMA TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain

Nous constatons que 34 éleveurs pensent que la procédure de remboursement est difficile et la durée est très longue par contre 16 éleveurs pensent que la procédure de remboursement est facile.

Conclusion du chapitre

Dans le cadre de notre échantillon d'enquête de 50 agriculteurs, nous avons relevé certaines opinions directes sur les agricultures et en particulier sur la CRMA de Tizi-Ouzou.

Nous avons remarqué aussi que l'absence de contrat d'assurance des agriculteurs est due à l'importance des taux d'assurance appliqués et le manque d'information.

Le secteur agricole constitue un secteur extrêmement important de l'économie nationale. Tous les pays lui accordent une très grande importance, car il contribue à la création de la richesse et assure l'autosuffisance alimentaire.

L'accroissement de l'activité agricole est proportionnel à plusieurs facteurs tels que, les aléas climatiques et les maladies qui peuvent affecter non seulement la production végétale mais aussi animale, ce qui constitue un obstacle pour l'épanouissement de l'activité agricole. A cet effet une assurance qui pourra prendre en charge les craintes des agriculteurs est plus que nécessaire.

L'importance de l'assurance agricole réside dans le fait qu'elle aide les agriculteurs à surmonter les risques auxquels ils sont confrontés lors de la prise en charge des différents dangers et de leur indemnisation en cas d'accident. Ce qui aide l'agriculteur à continuer son activité et la réalisation d'un développement social et rural intégré. Malgré les avantages qu'apporte l'assurance dans le domaine agricole, on constate que la réalité de ce dernier n'atteint pas le niveau requis en raison du manque de culture et connaissance dans le domaine chez les agriculteurs algériens de la wilaya de Tizi-Ouzou, ce qui nous confirme la première hypothèse.

Aussi, compte tenu du rôle important que joue ce secteur, l'Etat a pris un ensemble de mesures pour renforcer cette position dans l'économie nationale, pour indemniser les agriculteurs lorsque leurs produits agricoles, sont exposés aux risques et aux fluctuations des conditions météorologiques et naturelles, l'étude a montré que la CRMA joue un rôle de premier plan dans la sécurisation du secteur agricole et contribue à compenser les pertes que subissent les agriculteurs dans l'exercice de leurs activités agricoles ; cela prouve la validité de la deuxième hypothèse.

LA CRMA doit faire des efforts pour arriver à satisfaire ses clients et pouvoir convaincre les agriculteurs de l'importance que l'assurance agricole joue dans le développement de leurs activités agricoles et cela à travers les points suivants :

- Organiser des journées de sensibilisation et de vulgarisation dans différentes zones agricoles afin que l'agriculteur n'ait pas à se déplacer pour assister.
- Réduire les délais de départ de l'expert en cas de sinistre et travailler sur la possibilité de sa sortie même pendant les vacances hebdomadaires, donc améliorer la qualité de survenu de sinistre
- Faciliter les procédures de signalement de la survenance de danger, par des appels téléphoniques, en cas d'impossibilité de déplacement de l'agriculteur.

- Fournir une explication détaillée des termes du contrat à l'agriculteur et essayer de se mettre d'accord avec lui dans les détails les plus précis, car dans la plupart des cas, nous constatons que le niveau scientifique des agriculteurs constit est faible.
- Réduire la durée d'indemnisation au minimum possible afin que l'agriculteur puisse continuer son activité.
- Assurer des formations aux personnels la CRMA de Tizi-Ouzou.

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'un potentiel agricole appréciable. Les pouvoirs publics au sein de la wilaya, multiplient les subventions et les aides aux agriculteurs, à côté des crédits accordés à ces derniers par la BADR qui est la principale banque au service du monde rural.

Mais question reste posée à savoir quelle sont les leviers de développement de l'assurance agricole dans les zones rurales et quelle sera la place de la micro-assurance dans ce cas ?

Ce questionnement constitue le chantier prioritaire de réflexion des compagnies d'assurance opérant dans le domaine agricole, notamment la C.N.M.A chef de la branche agricole en Algérie.

Bibliographie

❖ **Ouvrage**

- Couilbaut.F, eliasberg. latrasseM, « Les grands principes de l'assurance », 6^{ème} édition, l'argus, 2003, p71
- Jean-Pierre BEYSSON et autres La gestion du Risque Climatique, Ed. ECONOMICA, Paris, 2004, P103

❖ **Thèse et Mémoire**

- Boulahia, latifa, « contribution des institutions financières dans le développement rural durable, cas : de la C.R.M.A de constantine », thèse de magister en aménagement du territoire, université constantine, 2008
- Kerroug, Dihya « le rôle des assurances dans le développement des activités agricole dans la wilaya de TIZI OUZOU : cas de la C.R.M.A » mémoire de master en science économique, université UMMTO.
- Oubaziz Said, « les réformes institutionnelles dans le secteur des assurance cas de l'industrie assurancielle Algérienne », la thèse de magister en science économiques, UMMTO, 2012
- Sahalli Nour-ddine, « les soutiens public récents dans l'agriculture Algérienne et leur impact en matière de sécurité alimentaire : cas de la production laitière au niveau de la wilaya de TIZI OUZOU », thèse de doctorat en science économiques, UMMTO, 2020
- Manaa, lamia « L'efficacité des dispositifs public (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PEM en Algérie » mémoire de master, université Bejaia, 2015
- Mendaci, siham « assurance agricole en Algérie : Etat des lieux et perspectives de développement cas : SAA » mémoire de master, Ecole des hautes Etudes d'assurance ,édition 2016
- Kernoug, Dyhia, « le rôle des assurances dans le développement des activités agricole dans la wilaya Tizi-Ouzou » mémoire master, université Mouloud Mammeri, édition 2016/2017

❖ **Revue et article**

- L'ordonnance N°95-07 du 25 janvier 1995
- Loi n°06-04 du février 2006.
- Revue de l'assurance N°26 « Assurance Agricole » éditée par la caisse nationale des assurances 2019.

- Rapport annuel de la C.N.M.A sur les assurances agricole 2018

❖ Document

- Cours, Hamas, Ali « technique d'assurance », fonciation Bachelor ingénieur commercial, à l'INSFAG/ESA de paris, année 2020/2021
- Cours master 1 finance et assurance « droit des assurances » Nait amar , Ali de l'université Mouloud Mammeri de TIZI OUZOU, année 2018/2019
- Cours, Si larbi « produit d'assurance » « FBA » de l'université Mouloud Mammeri de TIZI OUZOU, année 2017/2018
- Document internet de la CRMA de TIZI OUZOU
- Direction des services Agricole de la wilaya de TIZI OUZOU
- La banque de l'Agriculture et du Développement Rural

❖ Site internet

- Algérie-éco.com
- Assurance-professionnelle.OOREKA.fr
- Atlas-mag.net
- Attribution du ministre. MADR
- CCLS :www.oaic-office ;
- E. production agricole
- [Fr.m.wikipedia.org](http://fr.m.wikipedia.org)
- <https://www.cairn.info/pour-une-agriculture-mondiale-productive-et-durabl>
- <https://herault.fr> laboratoire vétérinaire
- <http://www.trust-Assurance.dz>
- Ladsertation.com
- Les comptes économiques en volume de 2015 à 2018
- www.ANSEJ.DZ
- WWW.APS.DZ
- WWW.CNA.DZ
- WWW.CNMA.DZ
- WWW.CCR.DZ
- WWW.dk-new-dz.com ITMAS
- WWW.MERN.DJ la direction des hydrocarbures
- WWW.Madrp.GOV
- WWW.Mémoireonline.com

- www.MSN.COM
- www.SALAMA-Assurance.dz
- www.UAR.dz

ENQUETE AUPRES DES AGRICULTEURS

Dans le cadre du développement des perspectives de l'assurance agricole au sein de la wilaya de Tizi Ouzou, Cas de la caisse régionale de la mutualité agricole, nous avons dès lors établi une série de questions relatives à la production agricole, aux conditions de travail des agriculteurs, au recensement des différents sinistres survenus. De ce fait, un inventaire de vos différentes réponses sera effectué et synthétisé sous formes d'études de cas qui seront établis afin de répondre et d'apporter des solutions à la quasi-totalité des agriculteurs.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre soigneusement et rigoureusement à ce questionnaire afin de nous aider à réaliser des études de cas réalistes. Celles-ci auront un impact direct sur l'amélioration continue des processus d'assurance agricole.

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes tenus de respecter la confidentialité de l'enquête. En aucun cas, votre état civil ou votre exploitation ne seront divulgués dans ce document.

Numéro du questionnaire :

- 1) Sexe.....
- 2) Age
- 3) Niveau d'instruction

Sans niveau primaire moyen
Secondaire universitaire

4) Quels sont les projets qui intéressent-vous ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. élevage | <input type="checkbox"/> 2. élevage bovin |
| <input type="checkbox"/> 3. élevage caprins | <input type="checkbox"/> 4. Apiculture |
| <input type="checkbox"/> 5. Arboriculture | <input type="checkbox"/> 6. Autre |

5) avez-vous bénéficié d'une formation ?

Oui

Dans quel cadre ?.....

Non

Pourquoi ?.....
.....

6) possédez-vous la carte professionnelle

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

7) Comment s'est fait le choix de votre projet ?

- 1 Administration
- 2 vous n'avez pas le choix
- 3 votre proposition
- 4 Autre

8) avez-vous perçu des aides de l'état relatives au matériel agricole que vous utilisez?

Oui

NON

Pourquoi ?.....
.....

9) Avez-vous réalisé un bilan de rentabilité de votre activité ?

OUI

10) Le gain généré en pourcentage par rapport à vos dépenses.

Si NON

Quel a été le souci ?.....

11) Faites- vous recours à la location des terres ?

Oui

Non

12) Envisage vous de développement et d'exploiter davantage vos produit actuels ?

.....

Quel sera la nouvelle production aux-quelle vous aspirez prochainement ?

.....

.....

13) Quelle est la superficie votre exploitation ?

Moins de 100	
De 100 à 200	
De 200 à 300	
De 300 à 400	
De 400 à 500	
De 500 à 600	
Plus de 600	

14) Votre matériel agricole, est- il de location ?

Oui

Non

15) Etes-vous assuré de la C.R.M.A

Sans réponse

Oui

Non

Si Non expliquez et donnez-nous les raison de votre désintérêt

.....

16) Que pensez-vous de la CRMA ?

Mauvaise institution

Acceptable

Bonne institution

17) L'assurance est-elle chère ou non ?

Oui

Non

18) Est-ce que vous êtes satisfaits des produits (branches) proposé par la C.R.M.A ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse

.....

.....

19) Est-ce que les taux appliqués sont élevés ?

Oui

Non

20) Est-ce que les indemnités en cas de sinistre sont satisfaisantes ?

Oui

Non

21) La procédure de remboursement est -elle facile où non ?

Oui

Non

Table des Matières

Chapitre I : l'industrie assurantielle en Algérie.....	5
Introduction du chapitre	5
Section 01 : Marché des assurances en Algérie et son évolution	5
1. La présentation et l'historique du marché Algérien.....	5
1.1. Historique	5
1.2. L'Algérie accéda à l'indépendance.....	7
1.3. Création des nouvelles sociétés	8
1.4. Etape du monopole en Algérie	8
1.5. La spécialisation	9
1.6. La déspecialisation	10
1.7. Libéralisation du marché des assurances de 1995	10
1.8. Les réformes de la loi 06-04 du 20 février 2006.....	12
1.9. Taux de pénétration	13
1.10. La densité de l'assurance en Algérie.....	14
1.11. L'Analyse du chiffre d'affaires du marché des assurances	14
1.12. Analyse par branche	16
1.13. Evolution du chiffre d'affaires par société d'assurance	17
Section 02 Les acteurs de marché assurantielle	19
1. Le ministre des finances	20
1.1. Les institutions autonomes	20
2. Les assureurs.....	21
3. La bancassurance	26
4. Les Agents Généraux d'assurance	27
5. Le Courtier d'assurance	27
Section 03 : les principes de l'assurance Agricole	27
1. Définition de l'assurance agricole	27
2. Les principes de la branche assurance Agricole	27
2.1. Assurances de dommages.....	28
2.2. Les assurances de personnes.....	28
Conclusion du chapitre	32
Chapitre II : la branche agricole en Algérie.....	33
Introduction du chapitre	33
Section 01 : Risque, Besoins et Acteurs des assurances agricoles.....	33

Table des Matières

1. Les risques des assurances agricoles.....	33
1.1. Les types de risques des exploitants agricoles.....	33
1.1.1. Les risques traditionnels.....	33
1.2. Evolution des risques agricoles et nouveaux risques	36
1.2.1. Evolution des risques agricoles	36
1.2.2. Nouveaux risques	37
2. Besoins des assurances Agricole	37
2.1. Assurance agricole : assurer l'exploitation	37
2.2. Assurance agricole : protéger l'exploitant	38
2.3. Tarif de l'assurance agricole	39
3. Les Acteurs de l'assurance agricole	39
Section 02 : évaluation de la branche assurance agricole.....	47
1. La production végétale.....	47
2. Le cheptel et production animale	50
2.1. Production animale	52
3. Le taux de croissance dans l'agriculture	54
4. Le nombre des emplois dans le secteur agricole	54
Section 03 : les offres des Assureurs dans le domaine agricole au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	55
1. La branche animale	55
1.1. L'analyse de la branche animale au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou	55
2. La branche végétale	56
2.1. L'analyse de l'assurance végétale au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	57
3. Les sinistres au niveau de la CRMA de Tizi-Ouzou	58
Conclusion du chapitre	59

Table des Matières

Chapitre III : La branche agricole au niveau de la wilaya TIZI OUZOU : diagnostic de la situation	61
Introduction du chapitre.....	61
Section 01 : potentialité de la wilaya de Tizi-Ouzou	61
1. Potentialités végétale	61
1.1. Répartition de la superficie agricole totale (ha)	61
1.2 Répartition de la superficie agricole utilise (S.A.U)	62
1.3 Production végétale dans la wilaya de Tizi-Ouzou	63
2. Potentialité Animale	64
2.1 Effectif du cheptel	64
2.2 La production Animale	65
3. Evolution les différents dispositifs d'aide du financement du secteur agricole	66
Section 02 : panorama des acteurs dans la wilaya de Tizi-Ouzou	67
2.1. Le ministre d'agriculture :	67
2.2. La direction des services agricole (DSA)	67
2.3. Subdivision- agricole	68
2.4. La chambre d'agriculture	68
2.5 Agence nationale de développement de l'investissement (A.N.D.I)	68
2.6. Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) :	68
2.7. Agence national de gestion du micro crédit (ANGEM)	69
2.8. Caisse nationale d'assurance	69
2.9. Banque de l'agriculture et du développement rural	69
2.10. Les chambres froides	69
2.11. ITMAS (institut de technologie moyen agricole spécialisée)	70
2.12. La direction des hydrocarbures : est chargé de	70
2.13. Laboratoire vétérinaire	70
2.14. Station météorologique	71
2.15. CCLS: la coopérative des céréales et des légumes secs	71
2.16. Vétérinaire :	71
2.17. L'expert :	71
2.18. Caisse régionale mutuelle agricole (CRMA)	71
2.19. L'agriculteur	71
2.20. Le bénéficiaire	71

Table des Matières

Section 03 : les perspectives de développement de l'assurance agricole	72
Conclusion du chapitre	72
Chapitre IV : La CRMA de TIZI OUZOU et les perspectives de développement de l'assurance agricole : enquête de terrain	74
Introduction	74
Section 01 : La présentation de la caisse régionale de mutualité Agricole (CRMA)	75
1. La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)	75
1.1. Historique de la mutualité	75
1.2. Le principe de la mutualité agricole	76
1.3. Le Statut juridique de la caisse de mutualité agricole	76
1.4. L'organisation de la caisse mutualité agricole	76
1.4.1. Bureau local	77
1.4.2. Caisse Régionale	77
1.4.3. La caisse nationale.....	77
2. La caisse régionale de mutualité agricole CRMA de TIZI OUZOU	77
2.1. Historique	77
2.2. L'organisation de la CRMA de Tizi-Ouzou	77
2.2.1. Statut et agrément de la CRMA de Tizi-Ouzou	77
2.2.2. La circonscription territoriale de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	78
2.2.3. Sociétariat à la CRMA de Tizi-Ouzou	78
2.2.4. Inscription aux parts sociales à la CRMA de Tizi-Ouzou	78
2.2.5. L'assemblée générale	78
2.2.6. Le conseil d'administration	78
2.2.7. Le président du conseil d'administration	79
2.2.8. Le commissaire aux comptes.....	79
2.2.9. Les bénéfices réalisés par la CRMA de Tizi-Ouzou.....	79

Table des Matières

2.3. Missions et objectifs de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	79
2.4. Les offres de la CRMA.....	80
2.5. L'Organigramme de la CRMA de Tizi-Ouzou.....	81
Section 02 : Protocole de recherche.....	81
1. Démarche méthodologique et technique de l'enquête	81
2. Choix des agriculteurs (les éleveurs)	82
3. Le contenu du questionnaire.....	82
4. Méthode de déroulement de l'enquête	82
5. Les objectifs attendus de l'enquête.....	82
6. Difficultés rencontrés.....	83
Section 03 : Etude de cas : l'agriculture de la CRMA dans la wilaya de Tizi-Ouzou	83
3.1 La composition sociologique des agriculteurs	83
Conclusion du chapitre	99
Conclusion en générale	101

Résumé

L'assurance agricole joue un rôle efficace dans le développement du secteur agricole, qui est considéré comme l'un des secteurs les plus importants dans divers pays du monde. Son rôle inclut également la dimension de sécurité comme l'un des éléments les plus pertinents.

Depuis l'indépendance, l'état s'est appuyé sur l'adoption de plusieurs stratégies et politiques afin de parvenir à l'autosuffisance et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Nous avons mené une étude par questionnaire où nous l'avons distribué auprès de 50 agriculteurs de la région, et nous avons analysé leurs résultats selon une méthodologie spécifique. L'étude a montré que la caisse régionale de mutualité a un rôle de premier plan dans la sécurisation du secteur agricole et en contribuant à compenser les pertes subies par les agriculteurs dans l'exercice de leur activités

Agricoles.

Mots clés : Assurance agricole, stratégies, secteur agricole, caisse régionale de mutualité Agricole.

Abstract

Agricultural insurance plays an effective role in the development agricultural sector, which is considered to be one of the most important sectors in various countries of the world. Its role also includes the security dimension as one of the most relevant elements.

Since independence, the state has relied on the adoption of several strategies and policies to achieve self-sufficiency and reduce dependence on the outside.

We conducted a questionnaire study where we distributed it to 50 farmers in the region and we analyzed their results according to a specific methodology.

The study showed that the regional mutual fund has a leading role in securing the agricultural sector and helping to compensate for the losses suffered by farmers in the exercise of their agricultural activities.

Keywords: Agricultural insurance, strategies, agricultural sector, regional agricultural mutual fund.